

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20241004-lmc139741-DE-1-1

Date de télétransmission : 10 octobre 2024

Date de réception : 10 octobre 2024

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

République Française

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*Séance du 4 OCTOBRE 2024*

### DELIBERATION N° 8

#### **POLITIQUE GREEN DEAL - RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - RAPPORT ANNUEL SUR L'ACTIVITÉ DE LA SEML GREEN ENERGY 06**

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h21 le 4 octobre 2024 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

**Présents :** Madame Pierrette ALBERICI, Madame Joëlle ARINI, Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Xavier BECK, Madame Marie BENASSAYAG, Monsieur Yannick BERNARD, Madame Gabrielle BINEAU, Madame Alexandra BORCHIO FONTIMP, Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Patrick CESARI, Monsieur Bernard CHAIX, Monsieur Frank CHIKLI, Monsieur Eric CIOTTI, Monsieur David CLARES, Monsieur Roland CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre DERMIT, Madame Christelle D'INTORNI, Madame Céline DUQUESNE, Madame Sabrina FERRAND, Madame Fleur FRISON-ROCHE, Madame Gaëlle FRONTONI, Monsieur Jacques GENTE, Monsieur Charles Ange GINESY, Madame Pascale GUIT NICOL, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur David KONOPNICKI, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Madame Vanessa LELLOUCHE, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Alexandra MARTIN, Monsieur Franck MARTIN, Madame Caroline MIGLIORE, Madame Catherine MOREAU, Madame Sophie NASICA, Monsieur Sébastien OLHARAN, Madame Michèle OLIVIER, Madame Michèle PAGANIN, Monsieur Mathieu PANCIATICI, Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, Monsieur Michel ROSSI, Madame Anne SATTONNET, Monsieur Joseph SEGURA, Madame Valérie SERGI, Madame Françoise THOMEL, Monsieur Auguste VEROLA, Monsieur Jérôme VIAUD.

**Excusé(s) :** Monsieur Didier CARRETERO.

**Pouvoir(s) :** Mme Marie-Louise GOURDON à M. Mathieu PANCIATICI, M. David LISNARD à Mme Alexandra MARTIN, M. Kévin LUCIANO à Mme Françoise THOMEL, Mme Françoise MONIER à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Mme Martine OUAKNINE à Mme Caroline MIGLIORE, Mme Carine PAPY à M. David KONOPNICKI, M. Philippe SOUSSI à Mme Catherine MOREAU.

**Absent(s) :**

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu les articles L3311-2 et D3311-8 du code général des collectivités territoriales qui prévoient la présentation par le président du Conseil départemental du rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget et précisent la structuration attendue pour ce rapport ;

Vu l'article L110-1 du code de l'environnement précisant les cinq finalités du développement durable auxquelles les actions décrites dans le rapport doivent répondre, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la transition vers une économie circulaire ;

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 d'application de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, et relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu les objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies, auxquels les actions décrites dans le rapport doivent répondre ;

Considérant l'engagement du Département des Alpes-Maritimes en faveur de la transition écologique au travers de sa stratégie GREEN Deal ;

Vu l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif à la représentation des collectivités territoriales au conseil d'administration d'une société d'économie mixte locale et au rapport écrit soumis à leurs organes délibérants par leurs représentants au conseil d'administration ;

Considérant que les dispositions de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de

simplification de l'action publique locale, ainsi que celles du décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022, ont précisé le contenu du rapport et les conditions de présentation de ce dernier au sein des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires ;

Vu la délibération prise le 1er octobre 2021 par l'assemblée départementale approuvant la création de la société d'économie mixte locale (SEML) GREEN Energy 06 ;

Considérant la démarche de contrôle renforcé mise en place par le Département en vue d'entretenir un dialogue de gestion suivi et régulier avec les organismes dont il est membre ;

Vu le rapport de son président :

- présentant le document annuel sur la situation en matière de développement durable de l'année 2023 intéressant le fonctionnement du Département, les politiques menées sur le territoire des Alpes-Maritimes et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ;
- proposant l'approbation du rapport d'activité annuel soumis par les administrateurs de la société d'économie mixte locale GREEN Energy 06 pour l'année 2023 ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions GREEN Deal, environnement et croissance verte, et Finances, intervention financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) de prendre acte de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2023, joint en annexe, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques menées sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation, notamment dans le cadre de sa politique GREEN Deal de transition écologique ;
- 2°) d'approuver, après débat, le rapport des mandataires établi sur l'activité de la société d'économie mixte SEML GREEN Energy 06, joint en annexe, au titre de l'année 2023.

**Pour(s) : 53**

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme

Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérard LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCATICI, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

**Contre(s) : 0**

**Abstention(s) : 0**

**Déport(s) :**

Signé

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil départemental**



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

06



# Rapport annuel 2023 développement durable

**Un Département GREEN Deal pour VOUS**

AVANT  
TOUT !

# EDITO

***L'urgence climatique n'attend plus.***

***Le réchauffement continu de notre planète, les canicules, incendies, tempêtes et inondations à répétition qui en découlent, appellent une volonté politique forte et un engagement collectif. C'est la raison pour laquelle, dès mon élection à la présidence du Département en 2017, j'ai érigé le Green Deal en fil conducteur de mon action.***

***Année après année, la politique environnementale du Conseil départemental ne cesse ainsi de prendre de l'ampleur. Parce que ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières, nous agissons tous azimuts pour protéger le cadre de vie des Maralpins et limiter les émissions de gaz à effet de serre.***

***Ici, nous végétalisons les collèges...***

***Là, nous multiplions les portions cyclables ou les aires de covoiturage...***

***Partout où c'est possible, nous déployons des panneaux photovoltaïques...***

***En 2023, 12 M€ sont venus irriguer nos deux appels à projets dédiés à la préservation de la ressource en eau...***

***Ce ne sont là que quelques exemples d'une politique structurelle destinée à favoriser les mobilités douces, développer les énergies durables et, plus généralement, protéger la santé des Maralpins.***

***Prendre soin de notre planète, en commençant par notre merveilleux patrimoine***

***naturel maralpin, n'est plus une option. C'est désormais l'affaire de tous. Par ses engagements forts, le Département donne l'impulsion pour que chacun se sente concerné et participe au défi essentiel du développement durable.***

***Cet engagement écologique pragmatique a, pour être efficace, besoin d'être régulièrement évalué et, si besoin, ajusté au plus près des besoins.***

***Ce Rapport annuel sur le développement durable 2023, photographie de nos multiples engagements écoresponsables, y contribue.***

***Il montre que nous avons déjà fait beaucoup.***

***Et nous motive à redoubler plus que jamais d'efforts, tous ensemble !***

***Charles Ange Ginésy,***

***Président du Département des Alpes-Maritimes***

**Charles Ange GINÉSY  
Président du Département des Alpes-Maritimes**

# Table des matières

|                                                                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| EDITO.....                                                                                                                                | 2         |
| CADRE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIQUE.....                                                                                                | 6         |
| <b>PARTIE I : MODALITES D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES.....</b>          | <b>8</b>  |
| <b>PARTIE II : ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DE LA COLLECTIVITE</b> | <b>14</b> |
| <b>PARTIE II-1 : bilan 2023 des actions GREEN Deal.....</b>                                                                               | <b>15</b> |
| ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL .....                                                                                              | 16        |
| Objectifs et chiffres clés.....                                                                                                           | 16        |
| Performance environnementale du patrimoine bâti (1/3).....                                                                                | 17        |
| Performance environnementale du patrimoine bâti (2/3).....                                                                                | 18        |
| Performance environnementale du patrimoine bâti (3/3).....                                                                                | 19        |
| Solutions de mobilité propre pour les déplacements des agents .....                                                                       | 20        |
| FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE .....                                                                                                       | 21        |
| Objectifs et chiffres clés.....                                                                                                           | 21        |
| Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (1/4).....                                                                   | 22        |
| Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (2/4).....                                                                   | 23        |
| Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (3/4).....                                                                   | 24        |
| Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (4/4).....                                                                   | 25        |
| <b>PARTIE II-2 : bilan 2023 des actions dans le champ social .....</b>                                                                    | <b>26</b> |
| GESTION MODERNISEE DES RESSOURCES HUMAINES .....                                                                                          | 27        |
| Objectifs et chiffres clés.....                                                                                                           | 27        |
| Un environnement de travail de qualité (1/2).....                                                                                         | 28        |
| Un environnement de travail de qualité (2/2).....                                                                                         | 29        |
| Développement des compétences (1/2).....                                                                                                  | 30        |
| Développement des compétences (2/2).....                                                                                                  | 31        |
| <b>PARTIE III : POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE .....</b>                                                | <b>32</b> |
| <b>PARTIE III-1 : bilan 2023 des actions GREEN Deal .....</b>                                                                             | <b>33</b> |
| TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE .....                                                                                                | 34        |

|                                                                                       |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Objectifs et chiffres clés.....                                                       | 34        |
| Rénovation énergétique au service de la solidarité humaine et de l’attractivité ..... | 35        |
| Développement des énergies renouvelables.....                                         | 36        |
| MOBILITES DOUCES ET DURABLES.....                                                     | 37        |
| Objectifs et chiffres clés.....                                                       | 37        |
| Modernisation et entretien durable du réseau routier (1/3) .....                      | 38        |
| Modernisation et entretien durable du réseau routier (2/3) .....                      | 39        |
| Modernisation et entretien durable du réseau routier (3/3) .....                      | 40        |
| Accompagnement du déploiement des mobilités décarbonées .....                         | 41        |
| PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES.....                                           | 42        |
| Objectifs et chiffres clés.....                                                       | 42        |
| Gestion du réseau des espaces naturels sensibles.....                                 | 43        |
| Valoriser les milieux naturels et sensibiliser (1/3) .....                            | 44        |
| Valoriser les milieux naturels et sensibiliser (2/3) .....                            | 45        |
| Valoriser les milieux naturels et sensibiliser (3/3) .....                            | 46        |
| Protéger les ressources naturelles face aux risques (1/2) .....                       | 47        |
| Protéger les ressources eau face aux risques (2/2) .....                              | 48        |
| Préserver le milieu marin .....                                                       | 49        |
| Partenariats en faveur des milieux naturels et de l’écoresponsabilité .....           | 50        |
| AGRICULTURE LOCALE ET ALIMENTATION DURABLE .....                                      | 51        |
| Objectifs et chiffres clés.....                                                       | 51        |
| Soutien aux filières agricoles vertueuses .....                                       | 52        |
| Promouvoir une alimentation locale et responsable (1/2) .....                         | 53        |
| Promouvoir une alimentation locale et responsable (2/2) .....                         | 54        |
| <b>PARTIE III-2 : bilan 2023 des actions dans le champ social.....</b>                | <b>55</b> |
| LES SOLIDARITES HUMAINES .....                                                        | 56        |
| 3 nouveaux lieux emblématiques de l’action départementale.....                        | 56        |
| COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES.....                                  | 57        |
| Objectifs et chiffres clés.....                                                       | 57        |



|                                                                                          |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Une politique insertion dynamique pour l'emploi des plus défavorisés (1/2).....          | 58 |
| Une politique insertion dynamique pour l'emploi des plus défavorisés (2/2).....          | 59 |
| Accès au logement et qualité du lieu de vie .....                                        | 60 |
| Prévenir et accompagner la perte d'autonomie (1/3) .....                                 | 61 |
| Prévenir et accompagner la perte d'autonomie (2/3) .....                                 | 62 |
| Prévenir et accompagner la perte d'autonomie (3/3) .....                                 | 63 |
| Le Département acteur de la santé publique (1/3).....                                    | 64 |
| Le Département acteur de la santé publique (2/3).....                                    | 65 |
| Le Département acteur de la santé publique (3/3).....                                    | 67 |
| Action sociale pour l'enfance (1/2).....                                                 | 68 |
| Action sociale pour l'enfance (2/2).....                                                 | 69 |
| ACCES ET QUALITE DES SERVICES A LA POPULATION .....                                      | 70 |
| Objectifs et chiffres clés.....                                                          | 70 |
| Proximité et lien humain pour l'information et l'accompagnement des maralpins (1/2)..... | 71 |
| Proximité et lien humain pour l'information et l'accompagnement des maralpins (2/2)..... | 72 |
| Les outils numériques au service des solidarités humaines .....                          | 73 |
| BIEN-ETRE ET EPANOUISSEMENT DE CHACUN .....                                              | 74 |
| Objectifs et chiffres-clés .....                                                         | 74 |
| Accès à la connaissance et à la culture (1/2).....                                       | 75 |
| Accès à la connaissance et à la culture (2/2).....                                       | 76 |
| Des activités inclusives et écoresponsables (1/4).....                                   | 77 |
| Des activités inclusives et écoresponsables (2/4).....                                   | 78 |
| Des activités inclusives et écoresponsables (3/4).....                                   | 79 |
| Des activités inclusives et écoresponsables (4/4).....                                   | 80 |
| Accès à l'éducation .....                                                                | 82 |

# CADRE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIQUE

Conformément au décret 2011-687 du 17 juin 2011 d'application de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, le Département des Alpes-Maritimes présente son 13<sup>ème</sup> rapport annuel sur la situation en matière de développement durable (RADD), élaboré avec l'ensemble des directions de la collectivité.

A destination des élus, des agents, des partenaires et du grand public, ce rapport annuel dresse un bilan non exhaustif des actions de la collectivité mises en place durant l'année 2023.

Le RADD est divisé en trois parties. La première partie introduit les principaux outils et temps forts qui assurent la planification et la structuration de l'action départementale. Conformément aux prescriptions du décret précité, une deuxième partie porte sur les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, tandis que la troisième partie décrit les politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire.

Les actions sont présentées au regard des cinq finalités inscrites à l'article L. 110-1 du Code de l'environnement :

1. La lutte contre le changement climatique ;
2. La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. L'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. La transition vers une économie circulaire.

Les finalités 1, 2 et 5 regroupent l'ensemble des actions conduites par la collectivité au titre du GREEN Deal 06, politique transversale du Département dédiée aux grands enjeux de la transition écologique.

Par ailleurs, suivant la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021, les actions décrites illustrent les moyens mis en œuvre par la collectivité pour contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.

Inscrit dans ce cadre réglementaire, ce rapport annuel du développement durable est également l'occasion de présenter l'ensemble des engagements pris et des actions réalisées par le Département des Alpes-Maritimes dans le cadre de sa politique GREEN Deal de transition écologique.



# **PARTIE I : MODALITES D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES**

Ce chapitre décrit l'ensemble des plans et schémas pluriannuels à partir desquels la collectivité structure et planifie son action, ainsi que les démarches de partenariats, de co-construction et d'auto-évaluation destinées à enrichir et rendre plus efficace l'action départementale.

## Les plans et schémas pluriannuels

Le Département élabore, adopte et met en œuvre des **Plans et Schémas pluriannuels** qui ont vocation à fixer les grands axes des politiques publiques sur lesquelles il intervient. Ces documents planifient les priorités d'actions et d'investissement, en cohérence avec les grandes orientations nationales et en prenant en compte le contexte et les acteurs spécifiques au territoire des Alpes-Maritimes. Ils s'appuient sur des diagnostics étayés et partagés avec l'ensemble des partenaires concernés. Ils portent l'ambition forte d'inscrire l'action départementale dans une démarche d'amélioration continue des dispositifs mis en œuvre, au bénéfice de la réponse apportée aux besoins des usagers.

Le déploiement de nombreuses actions, politiques publiques et programmes opérationnels décrits dans les parties II et III de ce RADD s'inscrit dans le cadre de ces plans.

## L'évaluation des politiques publiques

La Mission d'évaluation des politiques publiques et du contrôle interne conduit les évaluations visant à déterminer dans quelle mesure une politique départementale a **atteint les objectifs qui lui sont assignés et produit les impacts escomptés** auprès des publics concernés, au regard des moyens alloués. Elle assure un rôle de conseil auprès de l'exécutif départemental dans un double objectif de rationalisation et de modernisation de l'action publique.

En 2023, une évaluation complète et détaillée a été rendue sur les aires de covoiturage déployées par le Département, au-delà des bilans intermédiaires réalisés les années précédentes.

La Mission a appuyé l'élaboration du Plan santé, qui intègre notamment la dimension santé dans les actions de la politique GREEN Deal. Cet appui vise à créer les conditions d'évaluation du plan à partir de 2024. Un soutien a été également apporté dans la coordination du Plan eau, avec l'idée également de créer les fondements d'une évaluation d'impacts à partir de 2024.

## Séminaires des Cadres



Deux séminaires réunissant l'ensemble de l'encadrement de la collectivité, en présence du Président, Charles Ange Ginesy, ont été organisés en février et en juin 2023. L'occasion de revenir sur les principales avancées de la collectivité, et de partager les **perspectives et enjeux stratégiques**. Des rencontres sur le thème de l'innovation :

- École du Management par l'innovation : retour sur les travaux de l'année 2022 et perspectives 2023 ;
- Présentation de la nouvelle offre Campus Avenir à destination de tous les cadres ;
- Retour sur des projets innovants départementaux lancés ou réalisés en 2022 ;
- Présentations du challenge Ipo'CAMP ;
- Intervention de Luc Julia, directeur scientifique du groupe Renault et inventeur de l'assistant vocal d'Apple SIRI, sur l'intelligence artificielle ;
- Présentation du nouvel intranet épuré et plus adapté aux besoins des agents.

## Le challenge IPO'CAMP

En 2023, le Département a proposé à l'ensemble de ses agents de prendre la parole et d'être acteur du changement en proposant un projet innovant à travers un nouveau programme d'innovation, IPO'CAMP (IPO pour Innover, Proposer, Optimiser). L'objectif du programme est de s'appuyer sur l'expertise et la créativité des agents pour **apporter de nouvelles offres de service aux usagers ou de modalités de fonctionnement de notre administration, tout en valorisant l'esprit d'initiative des agents.**

Sur plus de 100 propositions, 8 projets ont été retenus et présentés au Séminaire des Cadres :

1. Proposer un kit d'objets connectés pour favoriser le maintien à domicile : Kit Smart Dom'06 ;
2. Recueil de la parole de l'enfant : créer un outil pour faciliter la détection et l'évaluation des situations de danger (le violentomètre) et aménager des salles adaptées ;
3. Créer une plateforme de recensement des matériaux de chantier momentanément inutilisés mais réutilisables, sans lieu de stockage : plateforme Re-source 06 ;
4. Développer la médiation animale au sein des métiers du social ;
5. Mise en place de l'application Too good to go du RIA : éviter le gaspillage alimentaire ;
6. Récupérer et utiliser de l'urine comme engrais ;
7. L'application maison des solidarités départementales afin de fluidifier et améliorer l'accueil en MSD et permettre l'identification et la visualisation du lieu ressource qui est primordiale pour l'utilisateur pour formuler sa demande ;
8. Organiser un marché de Noël solidaire pour les agents, qui s'inscrit dans un cercle vertueux alliant action sociale, écologie économie, culture et emploi.



## La Fresque du climat et l'atelier 2 tonnes



Le Département a mis en place de nouveaux outils permettant à l'ensemble de ses agents de **comprendre les enjeux du changement climatique et les leviers d'actions individuels et collectifs**, à travers les ateliers de sensibilisation « Fresque du climat » et « 2 tonnes ».

Plus de 100 agents et l'ensemble du comité de direction en 2023 ont participé aux 13 sessions organisées en 2023. Ces ateliers permettront aux agents de devenir des acteurs éclairés de la transition écologique dans la collectivité ainsi que dans leur vie quotidienne.



## Le budget vert

Le Département a présenté pour la première fois un budget vert à l'occasion du budget primitif 2022. Ce projet visant à développer une finance publique responsable et verte a été primé à l'occasion de la 18ème édition des Assises nationales des services publics qui s'est tenue en juin 2022 à la Cour des Comptes. Selon cette démarche, le budget est analysé sous le prisme de l'impact environnemental suivant les fondamentaux définis par l'Inspection Générale des Finances et l'institut économique pour le climat I4CE. Chaque ligne de crédit est analysée selon six axes environnementaux inspirés de la taxonomie européenne des activités :

- La lutte contre le changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources en eau, terrestres et maritimes ;
- La transition vers une économie circulaire, la prévention des risques naturels, industriels et technologiques et le recyclage des déchets ;
- La prévention et le contrôle de la pollution de l'eau, de l'air et des sols ;
- La préservation de la biodiversité et la gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Une qualification globale est ensuite attribuée à la ligne de crédit.

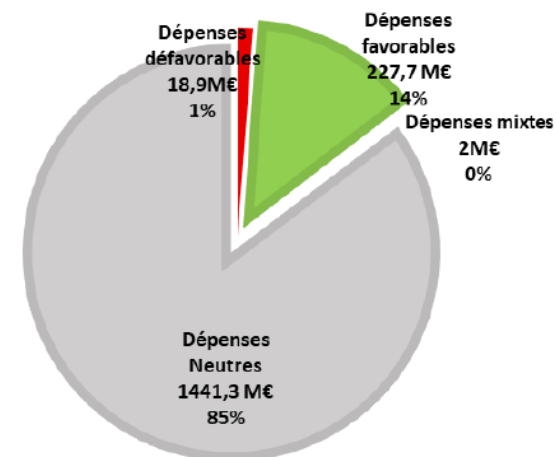
Une grande partie des dépenses est classée « neutre » (85 %), ce qui s'explique par la part prépondérante de l'action sociale dans le budget du Département, dont l'impact sur l'environnement ne peut être mesuré. Il en est de même pour l'essentiel des fonctions supports (ressources humaines, dette).

Environ 14 % des dépenses du budget ont donc un impact sur l'environnement, ce qui représente **247 M€**. Sur ce montant, **92 % des dépenses ont un impact favorable pour l'environnement**, 7,7 % ont un impact défavorable et moins de 1 % sont jugées mixtes.

La méthode de classification des dépenses évoluera progressivement pour tenir compte de l'avancée des connaissances et des technologies. Elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration au fil des ans.

Par son engagement dans le cadre de la politique du Green Deal, le Département des Alpes Maritimes est au cœur de l'action en faveur de l'environnement dont la protection constitue un déterminant majeur de santé. "Intégrer la dimension santé dans l'analyse de la cotation du budget vert" est un projet du *Plan Santé dans toutes les politiques 2023-2028* qui contribue à bâtir la santé de demain en développant une démarche de budgétisation environnementale.

RÉPARTITION DÉPENSES BP 2023



## Evaluation des activités du Département en termes d'émissions de gaz à effet de serre

Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) réalisé par le Département pour l'année 2019 fait l'objet d'une mise à jour tous les 3 ans. En 2023, le bilan de l'année 2022 a été établi, selon la méthode standard Bilan Carbone®. Il s'agit de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre générées par la collectivité dans le cadre de son patrimoine et de ses compétences. Les contributions des différents gaz sont exprimées en tonne équivalent CO<sub>2</sub> (t.eq.CO<sub>2</sub>), en considérant leur impact par rapport à celui du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Les émissions sont évaluées à partir des flux issus des données collectées auprès des différentes directions (consommations d'énergie, achats de matériaux, kilomètres parcourus...). La base de données publique Empreinte® administrée par l'ADEME regroupe les facteurs d'émission et les jeux de données d'inventaire nécessaires à la réalisation des exercices de comptabilité carbone.



Les quatre principaux postes contribuant aux émissions de la collectivité sont inchangés :

1. Les achats, essentiellement de matériaux de voirie et de produits alimentaires ;
2. Les déplacements, dont ceux des collégiens et les trajets domicile-travail ;
3. Les consommations d'énergie (électricité, gaz, fioul...) des bâtiments ;
4. La fabrication des bâtiments et matériels du Département.

Pour le BEGES 2022, la méthodologie et la traçabilité ont été affinées pour l'évaluation des émissions dues aux repas en restauration scolaire et aux matériaux utilisés pour les travaux de voirie.

Entre 2019 et 2022, le bilan reste stable. En effet, les travaux considérables et indispensables de reconstruction des routes départementales dégradées par la tempête Alex se répercutent défavorablement sur le poste « Achats ». A l'inverse, la rénovation énergétique des collèges, le verdissement de la flotte de véhicules et les incitations à la mobilité douce pour les agents contribuent à une baisse des émissions entre 2019 et 2022.

## Bilan des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire départemental

Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) à l'échelle du territoire maralpinois, incluant tous les secteurs d'activité publics et privés, a été réalisé en 2021. L'année 2019 a été retenue afin de disposer d'une année de référence non affectée par la crise sanitaire. A l'échelle des Alpes-Maritimes, le total des émissions 2019 est évalué à **7,5 millions de t.eq.CO<sub>2</sub>** (tonnes équivalent CO<sub>2</sub>). Les engagements pris par le Département et décrits tout au long de la Partie II de ce RADD contribuent à inscrire le territoire dans une trajectoire vertueuse vis-à-vis de ces émissions.

- Trafic routier (déplacements de personnes et fret) : 40% des émissions. Les engagements du Département : soutien des opérations des EPCI en faveur des transports en commun, déploiement du Plan vélo départemental.
- Alimentation : 28% des émissions. Les engagements du Département : actions menées au titre de la politique agricole et rurale afin de renforcer une agriculture locale performante et vertueuse.
- Consommation énergétique pour les besoins des secteurs résidentiel et tertiaire : 16% des émissions. Les engagements du Département : le guichet Confort Energie 06, la SEML GREEN Energy 06.



## Solidarité territoriale à travers les aides aux collectivités

L'aide départementale auprès du bloc communal (communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats communaux...) constitue le socle des solidarités territoriales. Elle soutient les opérations d'investissement d'intérêt local dans des domaines variés tels que la construction de groupes scolaires, de crèches, d'équipements sportifs et culturels, d'EHPAD, de maisons de santé, d'équipements touristiques, de pistes cyclables, mais également pour des travaux de voiries, d'eau, d'assainissement...

En 2023, **45 M € ont été consacrés à la réalisation d'environ 500 projets**. Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, un nouveau guide des aides a vu le jour. Le dispositif d'aides a été enrichi en lien avec les politiques départementales GREEN Deal et SMART Deal, pour soutenir des projets qui permettront de lutter contre les effets du changement climatique et de développer de nouveaux usages du numérique.



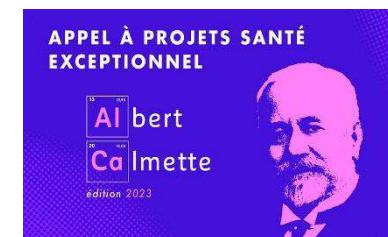
Fin 2021, le Département a renforcé sa politique de solidarité territoriale à travers les **10 contrats de territoires urbains** conclus avec les 5 intercommunalités urbaines et leurs communes centres, afin d'élaborer un projet commun en faveur du développement durable et de la qualité de vie. Ces contrats regroupent tous les financements prévus par signataire, représentant une aide départementale de plus de 150 M€ sur 6 ans pour 136 projets, générant ainsi un effet levier considérable pour le développement du territoire. En 2023, 62 dossiers ont été soutenus pour un montant de près de 60 M€. Parmi les opérations les plus conséquentes :

- La phase 1 de la sortie ouest de la voie Mathis à Nice : 8,7 M € ;
- Les travaux de réparation des dégâts occasionnés par la tempête Alex dans les vallées : 7,6 M€ ;
- La construction d'une résidence autonomie à Cannes : 1,77 M€ ;
- La création d'un campus universitaire « vert » à Grasse : 1,92 M€ ;
- La requalification des friches du centre-ville de Breil-sur-Roya, dans l'objectif de revitaliser la commune : 0,2 M€ ;
- La requalification du quai Bonaparte à Menton : 0,8 M€.

## Les appels à projets

Dans le cadre des grandes politiques départementales, des appels à projets sont lancés concernant différentes thématiques pour répondre aux besoins du territoire. Par ces dispositifs, il s'agit d'aider à la réalisation de projets concrets et innovants sur le territoire, au bénéfice de ses habitants et de son patrimoine. Les projets candidats sont examinés par un jury composé d'élus et de personnes qualifiées, désignés par arrêté.

En 2023, 29 projets portés par des structures associatives ou des collectivités ont été désignés lauréats de la deuxième édition de l'appel à projets GREEN Deal. 40 projets ont été retenus au titre des deux appels à projets lancés dans le cadre du Plan eau, pour un total de 12 M€ de subventions départementales. Pour sa toute première édition, l'appel à projets SMART Deal a quant à lui retenu 18 projets lauréats pour 2,8 M€ de subventions. Les principales thématiques des projets lauréats sont la santé, le tourisme, l'éducation et la formation. Enfin, en 2023 s'est tenue la 15<sup>ème</sup> édition de l'appel à projets Santé et la 2<sup>ème</sup> édition de l'appel à projets santé exceptionnel « Albert Calmette ». Depuis 2006, ce sont au total 298 projets qui ont ainsi bénéficié de plus de 39,7 M€ de subventions d'investissement.



**PARTIE II :**  
**ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU**  
**PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES**  
**ACTIVITES INTERNES DE LA COLLECTIVITE**

# **PARTIE II-1 : bilan 2023 des actions GREEN Deal**

Ce chapitre décrit les principales actions conduites par la collectivité en 2023, pour ce qui concerne ses activités internes et son patrimoine propre, au titre de la politique du GREEN Deal, correspondant aux trois finalités suivantes du Code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ;
- La transition vers une économie circulaire.

Ces actions découlent des différents plans et schémas pluriannuels à partir desquels la collectivité structure et planifie son action, ainsi que de démarches de partenariats et de co-construction associant les compétences internes et externes adéquates.



# ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

## Objectifs et chiffres clés

### Objectifs

- ✓ Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ Contenir la facture énergétique dans un souci de maîtrise des finances publiques ;
- ✓ Assurer le confort des usagers des bâtiments dans un contexte de maîtrise budgétaire et de préoccupations environnementales ;
- ✓ Rationaliser la gestion du parc immobilier ;
- ✓ Réduire notre dépendance aux énergies fossiles et gagner en autonomie face aux tensions sur la disponibilité de l'énergie et de l'eau ;
- ✓ Impulser une dynamique collective par l'exemplarité de la démarche.

### Chiffres clés

- Patrimoine bâti de 318 bâtiments départementaux dont 72 collèges et l'école Freinet ;
- 31,5 M€ de travaux de rénovation énergétique des collèges et écoles prévus sur 10 ans ;
- 401 MWh d'électricité photovoltaïque produite par les installations des bâtiments départementaux en 2023 ;
- Parc automobile départemental de 56 véhicules électriques dont 20 dans les collèges, 57 bornes de recharge dont 9 dans les collèges.



# ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

## Performance environnementale du patrimoine bâti (1/3)

### Rénovation énergétique et végétalisation des bâtiments

#### Stratégie et méthode

Le Département souhaite apporter aux jeunes Maralpins les conditions d'études optimales au sein d'établissements modernes, accessibles, fonctionnels et durables. Avec le **Plan Collège « Horizon 2028 »**, le Département prévoit l'engagement de 300 M€ pour soutenir une quadruple exigence :

- Répondre à la démographie par la construction de 4 nouveaux collèges et 5 gymnases ;
- Améliorer le cadre de vie et la sécurité des collégiens ;
- Acculturer les collégiens aux nouvelles technologies ;
- Rénovation énergétique des établissements à travers un plan décennal de 31,5 M€ ; l'économie moyenne sur la consommation d'énergie finale cumulée sur 10 ans est évaluée à 25 %.



#### Actions et résultats 2023

**4,45 M€ de travaux** ont concerné les collèges : audits énergétiques, travaux d'étanchéité de certaines toitures terrasses avec la mise en œuvre d'une isolation thermique renforcée (17 collèges), remplacement de menuiseries extérieures (1 collège), rénovation de chaufferies (6 collèges), travaux de rafraîchissement et installation de stores screen (3 collèges), remplacements partiels d'éclairages par des équipements de type LED (35 collèges). Les consommations d'énergie des collèges en 2023 ont été maîtrisées par rapport à 2022 : - 5 % pour l'électricité, - 8 % pour le gaz. Néanmoins, face à l'augmentation des coûts énergétiques, les dépenses correspondantes ont malgré tout subi de fortes augmentations.

Ces études et travaux se poursuivent sur l'ensemble du parc immobilier. La collectivité a également mis en place des mesures en faveur de la **sobriété énergétique** : saison de chauffe décalée, températures de consigne de chauffage et de rafraîchissement ajustées, réglage des plages horaires de fonctionnement des éclairages et des centrales de traitement d'air. Sur une année, l'économie est estimée à 2 800 MWh, soit l'effacement de la consommation énergétique d'une commune de 1 400 habitants.

L'année 2023 a ainsi vu la réalisation de plusieurs opérations de **végétalisation des cours** de récréation pour résorber les îlots de chaleur. 12 collèges en ont bénéficié : les Baous à Saint-Jeannet, Roger Carlès à Contes, la Sine à Vence, Arnaud Beltrame à Pégomas, Port Lympia, Antoine Risso, Raoul Dufy, Catherine Ségurane et Jules Valéri à Nice, César à Roquefort-les-Pins, les Vallergues à Cannes et Paul Langevin à Carros. Le plan de verdissement s'appuie sur le choix de végétaux adaptés au changement climatique pour assurer un verdissement toute l'année, en laissant passer le soleil et la chaleur en hiver. Des aires de repos et d'assise sont aménagées sous des arbres pour créer une ombre bienvenue en période de forte chaleur. Les revêtements traditionnels sont remplacés par un revêtement clair et drainant, pour préserver la ressource en eau. Cette action s'inscrit aussi dans le cadre du *Plan Santé dans toutes les politiques 2023-2028* pour d'améliorer le cadre de vie des collégiens.





# ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

## Performance environnementale du patrimoine bâti (2/3)

### Solarisation des bâtiments départementaux

#### Stratégie et méthode

Le **plan pluriannuel de solarisation** concerne les collèges, les écoles départementales, les bâtiments sociaux et administratifs, les bâtiments routiers et Force 06, les centres d'incendie et de secours et les gendarmeries en pleine propriété. Le plan s'intéresse à la faisabilité de la généralisation des panneaux photovoltaïques et de la production d'eau chaude sanitaire solaire, chaque fois que cela est techniquement et économiquement faisable et pertinent. Les toitures de 39 collèges sont concernées. La mise en place de certaines centrales photovoltaïques sera précédée de la réfection de l'étanchéité avec amélioration de l'isolation thermique.

Fin 2027, à l'issue de la réalisation du plan, la production photovoltaïque devrait atteindre 4 GWh/an soit 13 % de la consommation électrique totale du patrimoine du Département. Les investissements prévus sont estimés à 25 M€.

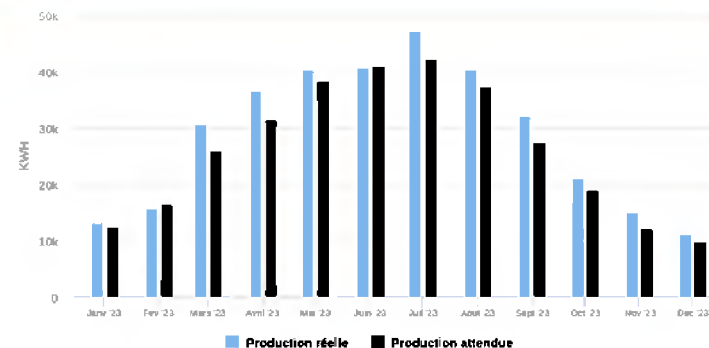
#### Actions et résultats 2023

**3 sites** de la collectivité sont équipés de panneaux photovoltaïques :

- Collège Sidney Bechet à Antibes : 138 panneaux sur 235 m<sup>2</sup>, production annuelle de 42,9 MWh d'électricité revendue pour 18 000 €, soit 25 % de la consommation du site ;
- MSD Nice Nord : 30 panneaux sur 49 m<sup>2</sup>, production annuelle de 8,4 MWh d'électricité revendue pour 7 667 €, soit 3,7 % de la consommation du site ;
- Parking sud du centre administratif départemental (CADAM) à Nice : 1 490 m<sup>2</sup> d'ombrières exploités par une société tierce au travers d'un bail emphytéotique de 25 ans. Production annuelle de 350 MWh, soit 4,8 % de la consommation du site, injectée directement dans la boucle haute tension.

En 2023, les études ont porté sur l'installation de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité en autoconsommation au collège Simone Veil à Nice : 250 panneaux prévus en toiture, en complément de la pompe à chaleur installée en 2022 en remplacement de la chaufferie gaz.

Graphique production (en kWh)



|                     | Janv 23 | Févr 23 | Mars 23 | Avr 23 | Mai 23 | Juin 23 | Juil 23 | Avril 23 | Sept 23 | Oct 23 | Nov 23 | Déc 23 |
|---------------------|---------|---------|---------|--------|--------|---------|---------|----------|---------|--------|--------|--------|
| Production réelle   | 13253   | 15964   | 30730   | 36689  | 40199  | 40826   | 47307   | 40355    | 32060   | 21826  | 15035  | 11314  |
| Production attendue | 12356   | 16395   | 25137   | 31502  | 35492  | 41144   | 42519   | 37354    | 27661   | 19150  | 12294  | 9850   |

# ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

## Performance environnementale du patrimoine bâti (3/3)

### Economies d'eau dans les bâtiments départementaux

#### Stratégie et méthode

Dans le cadre du Plan de gestion de la ressource en eau (voir partie « préservation des ressources naturelles »), les collèges et bâtiments départementaux font l'objet d'aménagements pour **réduire leurs consommations en eau**. Les actions prévues mobilisent un budget de 5 M€ et permettront au final une économie de 60 000 m<sup>3</sup> (24 piscines olympiques) soit environ **30 % de la consommation globale du patrimoine départemental**.

Les mesures prévues pour le patrimoine bâti départemental portent sur l'installation d'équipements économes pour lesquels la quantité d'eau est adaptée au besoin, l'utilisation d'eau de pluie pour l'arrosage, la mise en place de compteurs communicants, le suivi des réseaux et des consommations pour détecter les fuites. Il est également prévu de s'intéresser aux usages à travers la responsabilisation des usagers, dont les collégiens, et avec une prise en compte accrue des enjeux d'économie d'eau dans la conception ou la réfection des espaces extérieurs : revêtements drainants dans les cours des collèges, espèces végétales adaptées à un arrosage limité...

#### Actions et résultats 2023

En 2023, les robinetteries des sanitaires communs élèves ont été remplacées des robinets à jet par des robinets brumisateurs. Dans les laveries des demi-avancement automatique et des lave-batteries consommateurs en eau ont été dernière génération à plus faible consommation (3 collèges).

Un projet de modernisation des **réseaux d'arrosage** du centre administratif a été initié avec des asperseurs plus économes et une programmation adaptative aux conditions météorologiques.

Enfin, les **compteurs communicants** sont progressivement généralisés sur l'ensemble du patrimoine. La mise en place d'un système de gestion et de suivi assisté par l'intelligence artificielle a été initiée, pour prévenir les mauvais usages et anticiper les problèmes techniques.



*Sanitaires collège Romée de Villeneuve*



*Laverie collège Niki de Saint Phalle*

# ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

## Solutions de mobilité propre pour les déplacements des agents

### Modernisation du parc de véhicules

Stratégie engagée depuis 3 ans afin de constituer une flotte plus propre, moins consommatrice en carburant et moins soumise à des opérations de maintenance lourdes :

- Renouvellement progressif des voitures et petits utilitaires de plus de 10 ans et/ou de plus de 130 000 km.
- Poursuite de la modernisation du parc en 2023, avec l'acquisition de nouveaux véhicules électriques, notamment pour E-zycar06, pool de véhicules mis à disposition des agents de la collectivité pour leurs missions et déplacements. Des bornes de recharge sont également déployées sur les sites départementaux.
- Les services techniques ont procédé en 2022 au recensement de leurs engins (camions, tracteurs, épaveuses...) afin d'identifier ceux qui ne répondent pas aux normes antipollution récentes et d'élaborer un programme de remplacement pluriannuel. 9 camions et 5 engins de travaux publics aux dernières normes ont été réceptionnés en 2023, permettant une baisse notable des rejets de CO<sub>2</sub> et de la consommation de carburant. Les anciens engins revendus au poids ou pour leurs éléments métalliques.
- Au centre administratif, le dispositif e-zybike06 permet aux agents d'emprunter des scooters électriques et des vélos à assistance électrique.

Les nouveaux chauffeurs du service du parc automobile bénéficient d'une **formation à l'écoconduite**, qui permet de sensibiliser à une conduite moins polluante et plus saine : diminution de la consommation et des dépenses en carburant, réduction de l'impact sur l'environnement et augmentation de la sécurité du conducteur et des autres usagers.

### Chiffres clés

En 2023 le parc automobile comprenait :

- 17 Renault ZOE et 6 Renault TWINGO affectées au pool E-zycar06 ;
- 19 Renault ZOE affectées aux différents services ;
- 2 Peugeot E-208 affectés aux directions
- 2 Kangoo électriques affectés à la section courrier et au service de la sécurité ;
- 20 Kangoo électriques dans les collèges ;
- 2 goupil pour le COS (mini pick up) ;
- 3 scooters et 49 vélos à assistance électrique ;
- 55 bornes sur le CADAM permettant de recharger 77 véhicules électriques ;
- 19 points de recharge dans les collèges ;
- 5 VTT électriques dans les écoles départementales ;
- 5 bornes de recharge dans les gendarmeries.
- 20 véhicules électriques pour les collèges et 9 bornes de recharge





# FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

## Objectifs et chiffres clés

### Objectifs

- ✓ Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ Limiter la pollution des sols et de l'air et préserver les ressources non renouvelables ;
- ✓ Repenser et moderniser les procédures grâce à la dématérialisation ;
- ✓ Améliorer le bien-être des agents au travail ;
- ✓ Favoriser la sobriété autour du cycle de vie des équipements et fournitures.

### Chiffres clés

- 86,7 % de marchés notifiés comportant au moins une considération environnementale ;
- 7,86 % de marchés notifiés comportant au moins une considération sociale ;
- Jusqu'à 64% de matériaux recyclés dans les nouveaux PC portables, 84,5 % de plastique recyclé dans les écrans 24" de dernière génération ;
- 900 écrans numériques interactifs installés dans les salles de classes des collèges en remplacement des vidéoprojecteurs ;
- 101 agents bénéficiaires du forfait mobilités durables ;
- 1949 agents ont pratiqué le télétravail en 2023 pour en moyenne 25,5 jours de télétravail par télétravailleur.



# FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

## Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (1/4)

### Commande publique responsable

Le montant de la commande publique représente pour le Département une moyenne annuelle de 122 M€. A ce titre, l'achat public constitue un des leviers majeurs de soutien économique du territoire et un outil de préservation de l'environnement. Le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables, ou Spaser (en révision en 2023), détermine les objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés, ou défavorisés, et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

#### En 2023 :

- **86,7%** de marchés notifiés comprenant une considération environnementale ;
- **7,86 %** de marchés notifiés comprenant une considération sociale ;
- 5 marchés notifiés réservés à un établissement et service d'aide par le travail ;

Le projet du *Plan Santé dans toutes les politiques* a eu pour objectif d'inclure des critères d'évaluation de la santé dans les cahiers des charges de la commande publique. En inscrivant la dimension santé dans ses documents contractuels, le Département veille ainsi à diffuser les bonnes pratiques auprès de ses partenaires et prestataires.

### Gestion des déchets des sites départementaux

L'ensemble des déchets issus des activités de la collectivité ont été orientés pour être gérés par des **filières de valorisation et de traitement** adaptées et agréées. Il s'agit de déchets assimilés aux déchets ménagers, soit ordures ménagères résiduelles (OMR) et déchets issus du tri sélectif, mais également des déchets industriels banals (DIB), cartons, déchets verts, bois, gravats propres et sales, pneus (VL, PL) et chenilles d'engins, archives, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), déchets dangereux (matériaux souillés, huiles de vidange, mélange eau/hydrocarbure), plantes invasives, véhicules hors d'usage (VHU), etc.

# FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

## Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (2/4)

### Réduire l'empreinte économique, écologique et sociale des outils numériques

#### Stratégie et méthode

La **Stratégie numérique responsable** adoptée en janvier 2023 s'articule autour de 5 axes et 46 actions visant à réduire l'empreinte écologique des services numériques déployés pour les agents de la collectivité. Elle se traduit par des actions simples, engageantes, individuelles et collectives concernant le matériel, les usages, l'impression, les données, la dématérialisation, la politique d'achat responsable, la conception de solutions numériques. Elle propose, via le SMART Corner, un programme d'encapacitation autour de la notion du numérique responsable. La fresque du numérique figure dans la programmation mensuelle, des agents départementaux ayant été formé à l'animation.



D'autres axes numériques innovants sont proposés avec :

- L'automatisation de l'exécution de tâches par un robot numérique qui remplace l'humain sur des tâches à faible valeur ajoutée et chronophages ;
- La captation et l'analyse de données géographiques, la production de cartes pour l'aide à la décision et la promotion du territoire ;
- La dématérialisation des démarches en ligne avec les flux de travail automatisés.

#### Actions et résultats 2023

- Renouvellement du parc informatique des Maisons du Département par du **matériel moins énergivore** (postes d'accueil, écrans, imprimantes) ;
- Acquisition de **matériels informatiques reconditionnés**, via une entreprise labellisée par l'Etat, pour les besoins des Conseillers numériques France services, cofinancés à hauteur de 80% par l'ANCT ;
- Déploiement d'équipement de visioconférence dans de nombreuses salles de réunion sur le site central (21 au CADAM) comme dans les sites distants du Département (33) ;
- Appropriation des nouveaux usages de la **visioconférence** pour limiter les déplacements sur sites distants avec des formations diligentées au smart corner ;
- Poursuite de l'optimisation d'une organisation interne visant à regrouper et rationaliser les déplacements d'intervention des techniciens réseaux par zone géographique ;
- Déploiement progressif pour les agents de **nouveaux matériels labellisés et plus performants** dans leurs consommations d'énergie et d'encre :
  - Réparation des copieurs avec des pièces issues d'anciens copieurs hors service privilégiée ;
  - Expérimentation d'une application d'optimisation des environnements numériques logiciels et matériels pour adapter les usages aux objectifs de la stratégie numérique responsable ;
- Recyclage et revalorisation du matériel informatique en fin de vie, qui, une fois réformé, est remis à une société spécialisée en gestion des déchets D3E (déchets d'équipement Electrique et Electronique).
- Recherche d'une seconde vie pour le matériel informatique lorsqu'elle est possible ;
- Sensibilisation des agents aux bonnes pratiques du numériques écoresponsables par des formations dédiées.

# FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

## Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (3/4)

### Déplacements domicile – travail

Plusieurs solutions pour **limiter le recours à la voiture individuelle** :

- Tramway et navettes semi-directes desservant le centre administratif ;
- Remboursement partiel des abonnements aux transports en commun ;
- Douches, parkings et stations de gonflage et de réparation pour les cyclistes ;
- Une solution de mise en relation pour encourager et accompagner la pratique du covoiturage avec Blablacar Daily ;
- Mise en œuvre en 2023 du forfait mobilités durables qui consiste à rembourser une partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail avec son vélo, en tant que conducteur ou passager en covoiturage ou en utilisant des services de mobilité partagée. En 2023, on comptabilise 101 demandes validées (73 en vélo, 22 en covoiturage et 6 concernant des utilisateurs combinant vélo et covoiturage).
- « Mai à vélo » est un collectif d'acteurs nationaux, soutenu par les ministères de la Transition écologique et des Sports, qui rassemble toutes les actions entreprises localement pour promouvoir la pratique du vélo. Un challenge permet à chaque entité inscrite d'être classée selon le nombre de kilomètres parcourus à vélo par sa communauté au cours du mois de mai. Plus de 20 000 kms ont été parcourus par les agents du Centre administratif départemental en 2023. Au classement régional, le Département des Alpes-Maritimes est classé 3<sup>ème</sup> employeur sur 89.
- Organisation de la semaine européenne de la mobilité.

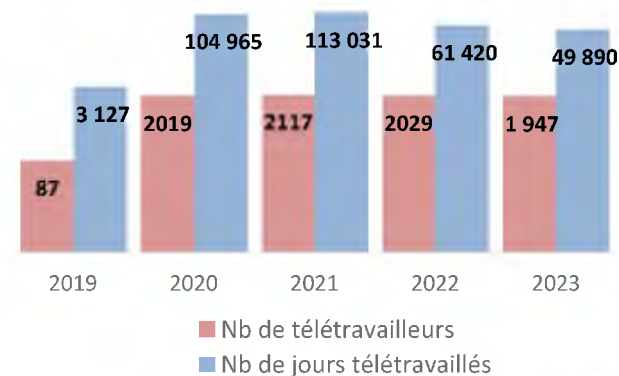
### Télétravail : un déploiement plébiscité

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité des années précédentes sur le plan de la réglementation et des conditions d'accès mais enregistre une légère baisse en termes d'agents et de nombre de jours de télétravail en raison d'autorisations exceptionnelles liées aux mesures sanitaires début 2022. 2023 est donc la première année de télétravail en conditions classiques.

Au 31 décembre 2023, **1 947 télétravailleurs** totalisant **49 890 jours de télétravail** ont été recensés, soit **en moyenne à 25,5 jours de télétravail** par télétravailleur.

Ce dispositif proposant de façon hybride jusqu'à 2 jours fixes ou flottants par semaine ou 7 jours par mois, est désormais un outil acquis et apprécié dans l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle des agents. Le Département poursuit son engagement de confiance et valide durablement son objectif de modernisation de son fonctionnement sans perdre en efficacité et en productivité, tout en préservant la santé de ses agents.

Evolution du télétravail de 2019 à 2023



# FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

## Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (4/4)

### Des collégiens connectés

Dans les collèges, le Département travaille en partenariat avec l'Education nationale au travers du portail numérique des savoirs et de la plateforme numérique « Regards de collégiens » destinée à diffuser et valoriser auprès de la communauté éducative les vidéos d'expériences pédagogiques s'appuyant sur les ressources culturelles des Alpes-Maritimes.

En début d'année scolaire 2022-2023, un appel à projets a été lancé pour la mise en place d'écrans numériques interactifs (ENI). Une cinquantaine d'établissements a répondu favorablement à cet appel à projets. Fin 2023, 900 ENI équipent près d'un tiers des salles de classe des collèges publics maralpins, avec une consommation électrique divisée par 3 par rapport aux vidéoprojecteurs.



En partenariat avec la DRANE, le Département a également lancé en 2022 un appel à projets éducatifs innovants de FabLab, avec des thématiques orientées sur le numérique, « Numérique industriel », « Robotique », « Intelligence artificielle », « e-sport », « Artistique ». 13 FabLabs sont en service à fin 2023.

### Dématérialisation des procédures internes

La dématérialisation des traitements et des flux internes se poursuit, à la recherche d'une meilleure performance de l'administration dans le traitement des dossiers (rapidité, traçabilité, collaboration entre services, réduction de la circulation du papier) : traitement entièrement numérique des demandes de subventions jusqu'au paiement, gestion électronique du courrier, dématérialisation des bons de commande, mise en œuvre de saisies automatisées par robot...

#### Concernant les ressources humaines :

- Traitement de l'ensemble des candidatures (internes et externes) : dépôt, analyse, réponse, procédure recrutement ;
- Signature électronique de l'ensemble des contrats et des arrêtés (actes individuels + 15 000/an) ;
- Transmission des actes au contrôle de légalité dématérialisée ;
- Justificatifs des éléments de paie et de remboursement de frais dématérialisés avec la paie départementale ;
- Arrêt des tickets-restaurant papiers remplacés par la carte BIMPLI ;
- Moyens de paiement de la crèche facilités avec le paiement par carte bleue et e-cesu ;
- Entretiens de recrutement et de mobilité réalisés en partie en visioconférence.
- Démarches auprès de l'ENSAP pour la dématérialisation des bulletins de salaire des agents départementaux



## **PARTIE II-2 : bilan 2023 des actions dans le champ social**

Ce chapitre décrit les principales actions conduites par la collectivité en 2023, pour ce qui concerne ses activités internes et son patrimoine propre, au titre des différentes politiques regroupant les enjeux sociaux et sociétaux, correspondant aux deux finalités suivantes du Code de l'environnement :

- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains.

Ces actions découlent des différents plans et schémas pluriannuels à partir desquels la collectivité structure et planifie son action, ainsi que de démarches de partenariats et de co-construction associant les compétences internes et externes adéquates.



# GESTION MODERNISEE DES RESSOURCES HUMAINES

## Objectifs et chiffres clés

### Objectifs

- ✓ Gérer les compétences et encourager la mobilité ;
- ✓ Accompagner la montée en compétence des agents ;
- ✓ Améliorer le bien-être des agents au travail ;
- ✓ Adapter les moyens humains aux besoins des services tout en maîtrisant la masse salariale.



### Chiffres clés

**Effectifs en poste : 4 387 agents**

**Masse salariale effectifs en poste : 224 116 899 €**

#### Développement des compétences par la formation :

- Budget : 1 715 375 € ;
- 6556 départs en formation (+ 1,4%) ;
- 10 391 jours de formations suivis (+ 7,3%) ;
- Learning center : 1635 personnes usagers de la plateforme de formation en ligne
- 19 bilans professionnels et 8 coachings réalisés.

#### Insertion :

- 6 volontaires service civique accueillis ;
- 30 apprentis en alternance accueillis ;
- 332 stagiaires accueillis ;
- 4 agents en Période de Préparation au Reclassement Professionnel (agents déclarés médicalement inaptes à leur fonction).

#### Santé et conditions de travail :

- Suivi PSAT : 1026 entretiens par la psychologue du travail
- 27 demandes d'aides financières instruites ;
- 244 agents bénéficiant d'un accompagnement social ;
- 3 010 visites médicales ;
- 302 travailleurs handicapés, soit 6,59 % de l'effectif départemental ;
- 548 590 € dépenses santé et conditions de travail.

# GESTION MODERNISEE DES RESSOURCES HUMAINES

## Un environnement de travail de qualité (1/2)

### Préservation de la santé des agents

Depuis 2017, le Département aide les agents à se protéger des accidents de la vie en participant au financement de leur **protection sociale complémentaire**. Cette participation de 25 € a été versée à 1 981 agents en 2023.

Dans le cadre du *Plan Santé dans toutes les politiques*, le Département s'engage dans la prévention auprès des agents notamment aux risques spécifiques liés à l'activité professionnelle des agents.

Le Département a poursuivi en 2023 la sensibilisation aux troubles musculosquelettiques en cuisine dans les collèges à travers des interventions du groupe de travail dédié,

Plus de **3 000 visites médicales** ont été organisées en 2023, soit dans le cadre de la surveillance périodique obligatoire à 2 ans, soit à la demande des agents ou de l'employeur, afin de veiller à l'adéquation des postes de travail à l'état de santé des agents départementaux. Le réseau des acteurs de prévention est mobilisé pour accompagner ces derniers et veiller aux conditions de travail dans la collectivité. Ils réalisent à ce titre de nombreuses études de poste et visites de locaux annuelles. Un défi sécurité a par ailleurs été initié cette année pour prévenir les accidents du travail. Les sites des directions techniques ayant déclaré le plus d'accidents dans les années précédentes se sont ainsi engagés dans cette démarche, qui repose notamment sur la tenue régulière de quarts d'heure de sécurité.



#### Campagnes de sensibilisation organisées à l'attention des agents :

- Journée d'information sur le dépistage du cancer colorectal ;
- Journée de sensibilisation et d'information pendant Octobre Rose ;
- Journée Mondiale sans tabac ;
- Action d'information sur le thème de la « Nutrition - Santé » ;
- Antenne départementale de dépistage ambulatoire du Covid19 au sein des locaux du centre administratif.

A l'occasion de la journée mondiale de l'environnement a été proposée en collaboration avec le RIA une action santé Green Deal sur le thème de l'alimentation saine et durable : proposition d'un menu local, animations ludiques pour mieux comprendre les enjeux entre alimentation et changement climatique, échanges avec une diététicienne sur l'équilibre alimentaire, présentation des actions du Département auprès des agriculteurs locaux, la plateforme 06 à table et le Plan Alimentaire territorial.





# GESTION MODERNISEE DES RESSOURCES HUMAINES

## Un environnement de travail de qualité (2/2)

### Les services aux agents

- Le **restaurant inter-administratif** du centre administratif produit et sert aux agents des repas sains, de qualité, à des tarifs raisonnables. Il privilégie le recours aux fournisseurs locaux et aux produits frais, si possible artisanaux ou bio. Les agents peuvent également bénéficier de **tickets restaurant** d'une valeur de 10 €, dont 5 ou 6 € pris en charge par le Département.
- Des chèques emploi service universel (**CESU**) sont proposés aux agents, d'une valeur de 15 €, dont 8 ou 12 € pris en charge par le Département dans la limite de 54 CESU par an. Les CESU se destinent à payer des services de garde d'enfants, d'assistance à la dépendance, de travaux de l'habitat...
- Dans le cadre des conventions passées avec les offices HLM, des **logements sociaux** sont proposés aux agents départementaux selon le plafond des ressources annuelles et la composition de la famille.
- Les agents peuvent adhérer à deux **associations** (DUC et COS) pour bénéficier d'activités à tarif préférentiel : sports, billetterie culture et loisirs, loisirs pour les enfants, vacances en France et à l'étranger... Des services sont proposés aux agents sur le centre administratif : boutique, pressing, boulangerie, maraîcher, conseil juridique et bancaire, cours sport...
- Le centre administratif accueille la **crèche Lou Pitchoun06** destinée aux enfants des agents âgés de 10 semaines à 3 ans révolus. La crèche a une capacité d'accueil de 70 places. Les tarifs sont fonction des barèmes de la CAF. La crèche s'est engagée dans une démarche globale de labellisation « Ecolocrèche ».



### Environnement de travail en ligne

La collectivité poursuit l'acculturation numérique des agents de la collectivité, en lien avec le nouvel environnement de travail :

- Appropriation des nouveaux outils d'Office 365, Teams, Yammer, etc.
- Développement de l'offre de formation afférente et accompagnement des agents.



La collectivité a développé, pour les agents, un espace en ligne entièrement dédié au numérique et à l'accompagnement des nouveaux usages : **le Catalogue des Services Numériques (CSN)**. Cette plateforme 100% dédiée aux services numériques de la collectivité permet de faire ses demandes en ligne de matériels et d'assistance sur rendez-vous. Le CSN propose un catalogue d'ateliers thématiques autour du numérique avec une thématique par mois, une bibliothèque numérique, le répertoire des applications du Département et les projets numériques en cours.



La collectivité a mis en œuvre, à destination de tous ses agents, une nouvelle plateforme d'assistance aux services numériques appelée « SMART-E ».

Le déploiement de cette nouvelle plateforme a été associé à une révision des méthodes de travail de la direction des services numériques dont l'objectif est l'amélioration continue du service rendu pour la collectivité.

# GESTION MODERNISEE DES RESSOURCES HUMAINES

## Développement des compétences (1/2)

### Le Learning center

**L'offre de formation en ligne** est opérationnelle pour les agents de la collectivité depuis février 2020, avec :

- Des tutoriels vidéo, web conférences interactives et des cours en ligne sur tous les sujets en lien avec les domaines de compétences de la collectivité et sur les sujets transverses (management, développement personnel, risques professionnels, usages numériques...) ;
- Le développement et l'insertion des applications métiers de la collectivité ;
- Préparation aux concours et examens ;
- Accompagnement des agents en reclassement ;
- La médiatisation des formations en ligne grâce au Yammer.

En 2023, le Learning Center comptait **1635 usagers réguliers** participant à 3658 heures de formation. Les atouts du Learning Center :

- Moderniser l'offre en ouvrant l'accès à la formation en ligne pour tous en libre-service ;
- Proposer des vidéos sur les métiers territoriaux ;
- Permettre de se former en toute autonomie ;
- Limiter les déplacements grâce au distanciel

### Outil d'aide au pilotage des recrutements et des formations

La gestion performante des recrutements est un enjeu stratégique pour le Département avec l'exercice de plus de 200 métiers différents, certains très recherchés sur le marché du travail. Pour optimiser le travail des agents des ressources humaines, un nouvel outil de suivi des recrutements INSER RH a été intégré. Celui-ci permet de traiter les demandes, leur diffusion sur différents canaux numériques, et pilote l'ensemble du processus de recrutement. Cette application dispose également d'un suivi des formations.



### Le SMART Corner

Le Département a inauguré, en 2021, un **espace dédié aux nouvelles technologies et à l'accompagnement des nouveaux usages et pratiques numériques** : le SMART Corner. Le SMART Corner a deux ambitions :

- Accompagner les utilisateurs (élus, managers, agents) dans la transition numérique ;
- Créer un pôle d'excellence pour échanger autour des bonnes pratiques du numérique entre collectivités et professionnels.

270 événements ont été organisés en 2023 avec près de 4 000 participants, plus de 1 000 rendez-vous ont été tenus dans l'année et un taux de satisfaction de 78%. Le SMART Corner a aussi démontré toute son efficacité dans l'accompagnement lors des crises climatiques, sanitaires ou cyber survenues sur le territoire.



# GESTION MODERNISEE DES RESSOURCES HUMAINES

## Développement des compétences (2/2)

### Campus Avenir 06, l'école de l'innovation managériale

Afin d'aborder les nouveaux outils et méthodes de travail et de positionner le Département comme un acteur moderne et pertinent face aux besoins des maralpins, tous les agents sont mobilisés, avec en première ligne, les managers. Pour accompagner cette transformation, l'école interne dédiée à l'innovation managériale a ouvert ses portes en 2022 : le Campus Avenir 06. Il s'agit d'un lieu de formation et d'échanges à destination de chaque manager de notre collectivité ayant pour vocation de **l'accompagner dans le développement de ses compétences managériales et dans la capacité d'accompagner les agents et les équipes au changement**. Plus de 500 managers du Département 06 font partie du Campus : managers de projets, managers de proximité, managers opérationnels ainsi que les managers stratégiques ! L'offre de service du Campus à destination du collectif de managers se veut complète, mêlant formation, coaching, ateliers de résolution de problématique en intelligence collective et rencontres inspirantes.



Ainsi, sur 2023 :

- 18 formations managériales ont été proposées
- 244 managers formés entre mars 2023 et janvier 2024
- Lancement des **Café Campus** : rencontres mensuelles visant au partage de pratiques de la fonction RH du manager.

Depuis 2022, le Département déploie l'action fondatrice du Campus : **l'École du Management par l'Innovation (EMI)**. Ce cycle de formation conçu sur 10 mois, propose un parcours complet permettant d'aborder 5 disciplines, ainsi qu'un travail en équipe sur la mise en place de projets innovants pour la collectivité. Tous les ans, une nouvelle promotion composée de seize agents « étudiants » voit le jour. A ce jour : 32 managers ont suivi le parcours EMI

**Les apprentissages concernent :** le design de service, l'excellence opérationnelle, le contrôle de gestion, la conduite du changement, la mesure d'impact.

Les élèves sont mobilisés sur des projets concrets qui intéressent la collectivité, avec comme ambition de rechercher des solutions innovantes à des problématiques concrètes proposées par les services départementaux.

En 2023, après 10 mois de formation les **sujets explorés** par les 16 EMIens ont été :

- Du bon usage des réseaux sociaux ;
- Le mécénat de compétences ;
- Diminuer la pénibilité au travail par l'innovation ;
- Promouvoir le métier d'assistant familial.



# **PARTIE III : POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE**

## **PARTIE III-1 : bilan 2023 des actions GREEN Deal**

Ce chapitre décrit les principales actions conduites par la collectivité en 2023 au bénéfice du territoire et des maralpins, au titre de la politique du GREEN Deal, correspondant aux trois finalités suivantes du Code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ;
- La transition vers une économie circulaire.

Ces actions découlent des différents plans et schémas pluriannuels à partir desquels la collectivité structure et planifie son action, ainsi que de démarches de partenariats et de co-construction associant les compétences internes et externes adéquates.



# TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

## Objectifs et chiffres clés

### Objectifs

- ✓ Réduire les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations énergétiques ;
- ✓ Accompagner les acteurs du territoire dans la maîtrise de leurs dépenses énergétiques et le maintien de leur pouvoir d'achat ;
- ✓ Améliorer le confort des ménages et lutter contre les situations de précarité énergétique ;
- ✓ Lutter contre les îlots de chaleur ;
- ✓ Améliorer l'autonomie énergétique du territoire.

### Chiffres clés

- 7 % des besoins énergétiques des Alpes-Maritimes sont couverts par des énergies produites dans le département ;
- 89 % des Français se disent préoccupés par leur consommation d'énergie (baromètre 2023 énergieinfo du médiateur national de l'énergie) ;
- Dans les Alpes-Maritimes, 35 000 ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique et plus de 47 000 logements sont considérés comme des "passoires" (étiquettes F et G du DPE) ;
- 366 habitations en rénovations globales grâce à Confort Energie 06 en 2023.





# TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

## Rénovation énergétique au service de la solidarité humaine et de l'attractivité

### Dispositif Confort Energie 06

#### Stratégie et méthode

Le Département assure un accompagnement des Maralpins à toutes les étapes de la **rénovation énergétique de leur logement** avec un panel d'actions regroupées au sein du Guichet Confort Energie 06, qui englobe :

- Un Espace Conseil labellisé **France Renov** sous la forme d'un numéro d'appel gratuit dispensant du conseil administratif, financier et technique aux particuliers ;
- L'accompagnement par des renseignements, des audits énergétiques et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Le Fonds Social à la Maîtrise de l'Energie des Alpes-Maritimes (FSME 06) qui apporte un financement, en complément des aides de l'Etat, pour la réalisation d'audits énergétiques, de travaux ou d'achat d'équipements destinés à réduire la consommation énergétique des logements.



Confort Energie 06 accompagne les ménages et les copropriétés. Le dispositif repose sur des partenariats et actions de communication sur tout le territoire (permanences, stands...). Les chambres consulaires CCI et CMAR assurent le déploiement du service auprès des entreprises de moins de 1000 m².

#### Actions et résultats 2023

##### Chiffres clés du Guichet Confort énergie 06 en 2023

- 1058 audits et assistances à maîtrise d'ouvrage pour un total de 537 310 € ;
- 496 habitations en rénovations globales ou changement de mode de chauffage, pour un total de 2 310 400€ ;
- 63 installations photovoltaïques subventionnées pour les particuliers pour un montant de 371 478 € ;
- 67 cuves récupératrices d'eau de pluie pour un montant de 98 314 € de subvention aux particuliers.
- 1112 subventions pour l'acquisition de véhicules électriques pour 5 075 153 €
- 83 bornes de recharge pour véhicule électrique pour 32 791 €

En complément du dispositif Confort Energie 06, le Département soutient les actions menées par la Fondation de Nice, visant à accompagner les ménages confrontés à la précarité énergétique en améliorant la performance énergétique de leur logement : formations aux écogestes, installation de kits d'économie d'énergie... En 2023, l'association a accompagné **350 ménages**, procédé à 477 visites à domicile, distribué et installé 1509 petits travaux favorables aux économies d'énergie.





# TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

## Développement des énergies renouvelables

### Dispositif Cap'Ther 06

2023 a marqué le début du dispositif Cap'Ther 06 dédié au développement des énergies thermiques renouvelables et de récupération à travers un Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT) avec l'Agence de la transition écologique (ADEME). Avec cet outil, le Département propose un accompagnement en matière d'ingénierie aux porteurs de projet d'installations de production de chaleur et de froid à partir de la géothermie, du solaire thermique, du bois énergie ou de la récupération de chaleur, ainsi qu'aux réseaux de chaleur mobilisant ces énergies. En cas de faisabilité, le Département apporte des aides à l'investissement issues du Fonds Chaleur.

Tous les porteurs de projet, à l'exception des particuliers, sont éligibles à l'accompagnement Cap'Ther : communes, entreprises, hôtels, copropriétés, bailleurs sociaux...

En 2023, 4 porteurs de projets (2 communes, 1 artisan et 1 entreprise) ont fait l'objet d'une attribution d'une aide du Fonds Chaleur pour un montant total de 999 k€ pour une production annuelle d'1,97 GWh d'énergie thermique renouvelable.



### Société d'économie mixte GREEN Energy06

La Société d'économie mixte locale (SEML) GREEN Energy 06 a vu le jour en décembre 2021. Son objet est de compléter l'action du Département en agissant sur le développement des énergies renouvelables au-delà de son propre patrimoine. GREEN Energy 06 **accompagne des porteurs de projets et lance de nouveaux projets** dans les filières pertinentes au regard des enjeux et potentiels du territoire : réseaux de chaleur, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, hydrogène vert ou décarboné ou encore biogaz naturel pour véhicule. 11 M€ seront investis sur différents projets dans les cinq ans à venir, aux côtés des industriels compétents et des collectivités locales.



En 2023, la SEML a constitué une société de projets dédiée à la mise en œuvre des petits projets photovoltaïques avec l'entreprise SUN&GO. Plusieurs dossiers de solarisation ont été étudiés. La SEML s'est vu confier par la Ville de Grasse un projet d'installation photovoltaïque sur les terrains de tennis et de padels couverts du complexe sportif de la Paoute.

### L'Agence 06 mobilisée pour la transition énergétique des communes rurales

L'agence d'ingénierie départementale « l'Agence06 », créée par le Département, s'est engagée, avec le soutien de l'ADEME, dans la réalisation de **diagnostics thermiques** permettant d'obtenir le coefficient d'énergie primaire (CEP) des bâtiments



communaux. Elle assiste également plusieurs communes dans la réalisation de réseaux de chaleurs pour développer l'utilisation du bois-énergie.

## MOBILITES DOUCES ET DURABLES

### Objectifs et chiffres clés

#### Objectifs

- ✓ Maintenir à travers les infrastructures routières un haut niveau d'échanges et d'opportunités de développement ;
- ✓ Fluidifier le trafic routier ;
- ✓ Réduire la dépendance du secteur aux énergies fossiles ;
- ✓ Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air imputables au trafic routier.

#### Chiffres clés

- 1736 km de réseau routier départemental, 918 ouvrages d'art, 94 tunnels ;
- 255 km de réseau routier cyclable ;
- 3,4 millions de déplacements journaliers effectués par les habitants dont 1,8 millions en voiture (enquête ménage déplacement de 2008) ;
- 20 parkings départementaux de covoiturage ;
- En 2035, 40 % des voitures en circulation en France seront électriques, soit 240 000 véhicules électriques supplémentaires en circulation dans les Alpes-Maritimes ;
- Sur sa durée de vie, un véhicule électrique a une empreinte carbone 3 à 4 fois moindre que son équivalent thermique (étude publiée par la Commission européenne, juin 2020).



# MOBILITES DOUCES ET DURABLES

## Modernisation et entretien durable du réseau routier (1/3)

### Faciliter les déplacements des Maralpins (1/2)

#### Stratégie et méthode

Le **plan mobilité 2028** permettra de structurer les réseaux à l'horizon 2028 et d'engager une diversification des modes de déplacement. Le plan s'élève à près de **500 M€ sur 7 ans**, répartis ainsi :

- 376 M€ pour les infrastructures routières afin d'assurer la reconstruction des routes détruites par la tempête Alex et de réduire les situations de saturations récurrentes du réseau routier ;
- 28 M€ pour la restructuration complète du tunnel de Tende à la frontière italienne, sous maîtrise d'ouvrage de l'ANAS (société italienne en charge du réseau routier) ;
- 50 M€ pour la nouvelle ligne ferroviaire Provence-Côte d'Azur ;
- 45 M€ pour les aménagements cyclables prévus à travers le Plan vélo.



Le Département s'attache à intégrer les enjeux environnementaux dans la conception et l'entretien du réseau routier : prise en compte des espèces sédentaires, études des impacts sur l'hydrologie pour respecter les écoulements naturels et éviter la concentration des eaux de ruissellement polluées et à réduire le risque accidentogène en renforçant ses actions de prévention sécurité routière au travers du plan santé dans toutes les politiques 2023-2028.

#### Actions et résultats 2023

Construire des routes et des ouvrages plus résilients aux évolutions climatiques constitue l'engagement du Département. Dans le cycle de vie des infrastructures, la transition écologique se traduit par l'entretien régulier des routes afin de limiter les réhabilitations lourdes, une optimisation de la programmation des travaux, un recours à l'innovation, le recyclage des matériaux, la réduction des consommations d'eau et d'énergie.

Le réemploi accru des matériaux recyclés dans les revêtements de chaussées avec des taux minimums de 30 % d'agréats d'enrobés (matériaux issus du rabotage de chaussées existantes et valorisés pour être réincorporés dans la fabrication de matériaux neufs), permet d'une part de préserver la ressource naturelle, et d'autre part de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Le Département le systématise depuis maintenant plusieurs années. En 2023, **24 000 tonnes d'agréats d'enrobés** ont été appliqués sur les routes départementales.

**L'abaissement des températures de fabrication**, pour les revêtements traditionnellement chauds, sur environ 30 % des produits appliqués et le développement des techniques dites « à froid » (par opposition aux techniques usuelles avec les différents composants chauffés à environ 180 °C pour pouvoir être fabriqués et appliqués) favorise également une réduction des impacts environnementaux. Ces techniques (enrobés coulés à froid ; grave émulsion ; béton bitumineux à l'émulsion ; enduits superficiels d'usure) peuvent être mobilisées pour différents types d'opérations : renforcement de chaussée, étanchéité, régénération de l'adhérence... Elles sont adaptées aux chaussées à faible trafic qui représentent plus de 50% du réseau départemental.



## MOBILITES DOUCES ET DURABLES

### Modernisation et entretien durable du réseau routier (2/3)

## Faciliter les déplacements des Maralpins (2/2)

## Actions et résultats 2023 (suite)

Le Département a conduit en 2023 la nouvelle **enquête de déplacements** afin de disposer de données précieuses sur la mobilité des habitants et les flux de déplacements sur le territoire. Pilotée par le Département, elle a concerné plus de 20 800 personnes interrogées, à leur domicile ou par téléphone et internet. Les participants ont été invités à décrire leurs différents trajets et à donner leur avis sur les moyens de transport existants. Ces éclairages vont permettre d'identifier les enjeux majeurs pour les politiques publiques, notamment en matière de transport, et les avancées constatées ces dernières années, tant dans les pratiques individuelles de déplacements que dans les stratégies d'aménagement et de développement durable mises en œuvre par les collectivités.

Les résultats confortent la politique des infrastructures de transport sur les dix années à venir **vers un système de mobilité plus durable et multimodal** : favoriser les modes de déplacement doux courtes distances pour les actifs, lutter contre l'automobilisme, participer au cofinancement des transports collectifs en zone urbaine, investir dans des technologies innovantes de la mobilité, déployer des politiques environnementales et incitations pour accompagner les évolutions, accompagner un aménagement du territoire tourné vers une mobilité durable (densification urbaine autour des nœuds de transport, développement de pôles multimodaux...).



Le Département s'emploie à déployer les **conditions favorables au report modal**, notamment à travers :

- Un **Plan Vélo** pour le déploiement et la sécurisation des itinéraires cyclables (voir plus loin) ;
- Le **covoiturage** : création de parking dédiés et développement des applications de mutualisation de trajets, afin de réduire les volumes de trafic, réduire les points de congestion et diminuer la pollution. Les délaissés routiers trouvent ici un nouvel usage participant à la politique d'aménagement durable. 20 parkings départementaux de covoiturage sont mis à la disposition des usagers, dont deux opérations livrées en 2023 à Peillon et Châteauneuf-de-Grasse ;
- Les **transports collectifs** : le Département soutient les projets des autres collectivités en matière de développement de l'offre de transports en commun et pôles d'échanges multimodaux, avec notamment en 2023 le renouvellement de la flotte Palm-Bus par des bus électriques et hydrogènes, la réalisation du pôle d'échanges multimodal de Menton et la poursuite du soutien apporté au projet ferroviaire de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA). Le projet LNPCA permettra l'augmentation de l'offre ferroviaire, l'amélioration des temps de parcours, la régularité et la fiabilité de la desserte des Trains Express Régionaux sur toute la bande littorale.

# MOBILITES DOUCES ET DURABLES

## Modernisation et entretien durable du réseau routier (3/3)

### Déploiement du Plan vélo départemental

#### Stratégie et méthode

Le Département a approuvé en 2021 un **Plan vélo à horizon 2028** visant à encourager l'usage du vélo au quotidien (trajets domicile-travail, accès aux collèges, pôles d'échanges multimodaux...), en offrant aux Maralpins un réseau cyclable continu, sécurisé et performant permettant de répondre aux attentes de l'ensemble des usagers (familles, vélotisseurs, sportifs, jeunes, personnes en situation de handicap, publics précaires...). L'objectif est la création de **84 km** de pistes cyclables supplémentaires, pour atteindre 320 km de réseau.

Le plan d'actions à hauteur de **62 M€** comprend :

- La création d'aménagements cyclables visant à sécuriser les parcours et supprimer les discontinuités, notamment au niveau de Sophia-Antipolis et afin de finaliser l'EuroVelo8 ;
- La mise en valeur d'un parcours cyclotouriste panoramique « Route des Balcons d'Azur » de 57 km avec la réhabilitation de plusieurs ouvrages d'art ;
- Un volet établissements scolaires : prêt de matériel, aménagement d'accès sécurisés, équipements à l'intérieur des établissements ;
- Le développement d'une culture vélo pour tous les Maralpins en sensibilisant, accompagnant et incitant ;
- Une offre sportive et touristique : accueil d'épreuves sportives, nouveaux itinéraires « les Alpes-Maritimes à vélo », création de « cols connectés ».



#### Chiffres clés des actions réalisées depuis le démarrage du Plan vélo 2022-2028 :

- 19,3 km de pistes cyclables supplémentaires en 2023, représentant un investissement de 9,8 M€;
- 23 collèges équipés avec des arceaux, abris vélos et stations de gonflage et de réparation et mobilier pour le stationnement des trottinettes ;
- 5 500 collégiens sensibilisés à la sécurité routière grâce à des animations ludiques et des formations ;
- 43 associations cyclistes soutenues financièrement ;
- 100 personnes en situation de handicap participantes au dispositif handi VTT ;
- 7 cols connectés équipés ;
- 15 nouveaux prestataires labellisés Accueil Vélo ;
- 4,16 M€ de subventions votées pour des projets en faveur du développement des déplacements cyclables portés par des communes et leurs groupements.

# MOBILITES DOUCES ET DURABLES

## Accompagnement du déploiement des mobilités décarbonées

### Aides aux véhicules et équipements de recharge électriques

Le Fonds social d'aide à l'acquisition de véhicules électriques et à l'installation d'infrastructures de recharge (FSVIE06) a été mis en place en octobre 2022 afin d'aider les Maralpins à acquérir des véhicules électriques et à déployer des solutions de recharge performantes et sécurisées dans l'habitat. En 2023, **1112 demandeurs** pour l'achat d'un véhicule et **83 demandeurs** pour la mise en place d'une solution de recharge ont été aidés, pour un montant global de plus de 5 M€. Dans un souci de facilitation des démarches pour l'usager, les informations sur les aides du FSVIE sont accessibles via le même site internet et via l'accueil téléphonique unique mis en place pour le guichet Confort énergie 06.

En avril 2023, le Département et l'Association pour l'avenir du véhicule électro-mobile (AVEM) ont signé une convention visant à promouvoir un développement maîtrisé du véhicule électrique sur le territoire maralpin. Une subvention départementale d'un montant de 45 000 € par an sur trois ans est accordée à l'AVEM à cet effet.



### Les actions éducatives sur les mobilités douces dans les collèges

Les professeurs et équipes de direction des collèges ont accès à un catalogue d'offres d'activités éducatives dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement... proposées par des structures partenaires du Département. Pour l'année scolaire 2022-2023, les collégiens ont été initiés aux **enjeux environnementaux des déplacements et à la sécurité routière** à travers deux animations :

- Compagnie Miranda : « Le monde étouffe », pièce de théâtre et débat : 9 établissements participants pour 901 collégiens ;
- Maison Sécurité Routière : Formation « Mobilipass piste vélos » : 4 établissements participants pour 658 collégiens.

En 2023 d'autres animations ont été proposées :

- L'échappée game sécurité routière de l'association G-Addiction : les collégiens sont en immersion dans une scène d'accident de la route, et doivent trouver les bonnes pratiques de sécurité routière ;
- Le dispositif Moby a sensibilisé grâce à des ateliers interactifs les 700 élèves du collège Port Lympia à l'écomobilité scolaire, avec :
  - une enquête famille sur les modes de déplacement domicile-collège ;
  - des propositions d'axes d'amélioration pour encourager la pratique de la marche ou du vélo, ou encore des transports en commun.

# PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

## Objectifs et chiffres clés

### Objectifs

- ✓ Concilier la préservation des espaces, paysages et sites naturels avec la fréquentation du public ;
- ✓ Valoriser le patrimoine naturel ;
- ✓ Réduire l'exposition du territoire aux risques majeurs, notamment aux feux de forêt ;
- ✓ Soutenir des activités socio-économiques respectueuses des milieux et ressources ;
- ✓ Intégrer les enjeux environnementaux dans la conception et la réalisation des travaux.

### Chiffres clés

- 19 parcs naturels terrestres sur 4900 hectares (ha) ;
- 1 parc maritime de 357 ha ;
- 3 millions de visiteurs dans les 19 parcs naturels départementaux terrestres ;
- 90 espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI ;
- 6500 km d'itinéraires inscrits au PDIPR ;
- 100 espèces patrimoniales protégées recensées ;
- 4 zones marines protégées ;
- 120 km de linéaire côtier ;
- 146 interventions FORCE 06 sur alertes, dont 36 départs de feux avérés ;
- 1 531 km de pistes DFCI et 533 réserves d'eau entretenus.





# PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

## Gestion du réseau des espaces naturels sensibles

### Les Parcs Naturels Départementaux (PND)

La gestion des PND repose sur une démarche globale de **préservation** des espaces naturels sensibles et des espèces protégées, de **pédagogie** environnementale, **d'accueil et d'accompagnement** du public, avec une fréquentation toujours croissante des sites.

En 2023, l'extension du PND de Roquevignon à Grasse a été finalisée et inaugurée. L'extension sud du PND du massif du Paradou à Vallauris s'est poursuivie.

Les parcs ont fait l'objet de différents aménagements : enfouissement des dernières citernes DFCI hors sol au parc de la Valmasque, rénovation des cheminements de l'aire de jeux pour enfants de Vaugrenier, et plantation de 80 arbres et plus de 400 arbustes dans le cadre de 3 opérations de régénération forestière réalisées au sein du parc de Vaugrenier. L'aire de fitness du Lac du Broc a été complètement rénovée et des gîtes à lézards ocellés ont été implantés sur les pourtours du lac. Des bornes escamotables ont été posées afin de contrôler et sécuriser les accès aux PND du lac du Broc et des Rives du Loup.

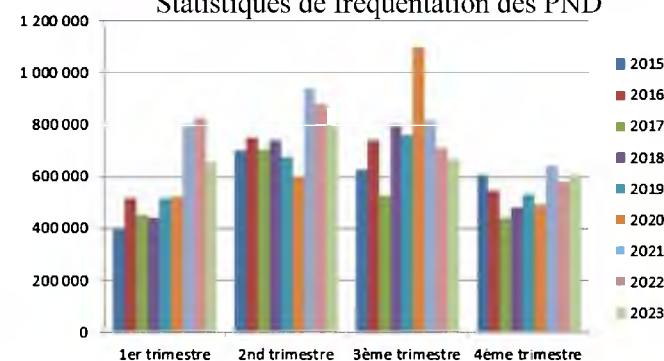
Dans les PND de la Grande Corniche et du Vinaigrier, la restauration des restanques patrimoniales liées à l'ancien système de captage des eaux de pluies a été poursuivie, ainsi que l'implantation de la signalétique directionnelle.

Des nichoirs arboricoles à chiroptères ont également été posés en différents points.

Le Parc d'Estienne d'Orves a fait l'objet d'opérations importantes de sécurisation des parois situées en surplomb des habitations voisines du parc.

Dans le cadre du *Plan Santé dans toutes les politiques 2023-2028*, le Département s'appuie sur les espaces verts pour développer des actions de sensibilisation et de promotion de la santé en proposant notamment un large panel d'activités santé et bien-être.

Statistiques de fréquentation des PND



# PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

## Valoriser les milieux naturels et sensibiliser (1/3)

### L'application « Territoire 06 »



Le Département dispose d'un patrimoine naturel et historique incroyable qui bénéficie de différentes valorisations. L'une d'entre-elles consiste à présenter aux usagers ces données sur une **cartographie 3D** très précise. Les données cartographiques et 3D sont la propriété du Département.

L'application « Territoire 06 » a été réalisée pour un usage web et grand public, et propose un niveau de détail supérieur aux navigations cartographiques 3D du marché.

### Les écoles départementales de neige, d'altitude et de la mer

Auron, Valberg, la Colmiane, Saint-Jean-Cap-Ferrat, des noms qui évoquent le Mercantour et la Méditerranée, la montagne et la mer, deux identités des Alpes-Maritimes. Ces lieux privilégiés accueillent les trois Écoles départementales de montagne et l'École de la mer qui proposent des séjours en **classe découverte**, des séjours de **colonies de vacances** et des **séjours collégiens** tout au long de l'année.

Cette aventure dans un autre cadre de vie, est l'occasion de découvrir le patrimoine marin ou montagnard des Alpes-Maritimes et de prendre conscience de sa fragilité et de sa nécessaire protection. Chaque année plus de **6000 jeunes maralpins** sont sensibilisés à la découverte et à la préservation de notre territoire dans son ensemble.

L'année 2023 est marquée par le développement de séjours de colonie thématiques en juillet 2023 afin de développer et de diversifier l'offre d'accueil : « Orchestre ta colo » à La Colmiane avec des activités musicales autour de la percussion, de la voix, de la découverte ; « Mijote ta colo » à Valberg autour de l'importance du bien manger ; « Aventure ta colo » à Auron autour des bienfaits de la pratique sportive.



## Valoriser les milieux naturels et sensibiliser (2/3)

### Les actions éducatives sur l'environnement dans les collèges

Les professeurs et équipes de direction des collèges ont accès à un catalogue d'offres **d'activités éducatives** dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement... proposées par des structures partenaires du Département. Pour l'année scolaire 2022-2023, les collégiens ont été invités à mieux connaître le patrimoine naturel qui les entoure à travers **7 animations** :

- Découverte de la Réserve naturelle Gorges de Daluis avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA : 3 établissements participants pour 97 collégiens ;
- Découverte du loup au Parc Animalier Alpha : 6 établissements participants pour 195 collégiens ;
- Ateliers nature et biodiversité et Art et arbres avec l'Arboretum Marcel Kroenlein : 2 établissements participants pour 110 collégiens ;
- Biodiversité marine par le CPIE Iles de Lérins Pays d'Azur CPIE : 1 établissement participant pour 69 collégiens ;
- « Adopt a Float » par l'Institut de la Mer de Villefranche : 5 établissements participant pour 22 collégiens ;
- « Escape Game Environnement » par G-Addiction Jeunesse Citoyenne : 1 établissement participant pour 838 collégiens ;
- Sensibilisation aux risques en montagne par le Service des Sports du Département 06 : 1 établissement participant pour 25 collégiens.

En 2023 : ateliers de sensibilisation à la ressource en eau avec l'association Mayane.



# PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

## Valoriser les milieux naturels et sensibiliser (3/3)

### Reconstruction et entretien du PDIPR

**56 chantiers** d'amélioration et de sécurisation des itinéraires du Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) ont été menés pour un montant de près de 2,5 M€. 16 chantiers ont été dédiés à des sentiers impactés par la tempête Alex, dont 3 en zone cœur du Parc national du Mercantour. Parmi les chantiers réalisés, celui dédié au remplacement de la passerelle de Vescagne, ouvrage fortement dégradé, situé sur l'itinéraire du Grand Parcours des Baous, a permis de réouvrir le tronçon concerné et d'assurer la continuité du parcours.



Afin de promouvoir les itinéraires, en plus de la Rando du mois et des Randos hebdo publiées en période estivale, de nouveaux panneaux ont été mis en place, dans les secteurs des Gorges de Daluis, de la Haute-Roya et de la Haute-Vésubie.

Exemple de chantier PDIPR réalisé : sentier du Léouvé à La-Croix-Sur-Roudoule, reprise de zones de pavage et réalisation d'emmarchements

**AVANT**



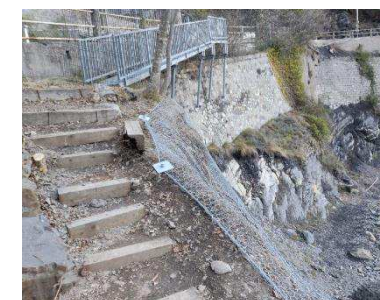
**APRES**



### Le Plan départemental des espaces et itinéraires (PDESI)

Le Département met en œuvre la stratégie départementale de pérennisation des sports de nature dans le respect des milieux naturels en s'appuyant sur les travaux de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI).

Avec 1 itinéraire de kayak et 6 sites d'escalade supplémentaires en 2023, **90 espaces, sites et itinéraires** sont désormais inscrits au PDESI. En 2023, l'embarcadere de l'itinéraire de kayak de Saint-Jean-la-Rivière à Plan-du-Var, détruit par la tempête Alex, a été réaménagé. La CDESI a approuvé en 2023 la mise à l'étude de 26 nouveaux sites.





# PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

## Protéger les ressources naturelles face aux risques (1/2)

### Prévention des risques de feu de forêt

Chaque année, les sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) et les forestiers sapeurs de la **Force Opérationnelle Risques Catastrophes Environnement des Alpes-Maritimes (FORCE 06)** se mobilisent afin de prévenir et lutter contre les feux de forêts. FORCE 06 est un service départemental dont les principales missions sont l'entretien des pistes forestières, des sentiers et des réserves d'eau pour limiter les risques de feux de forêts, le débroussaillage, les brûlages dirigés, l'intervention sur des feux naissants en soutien aux pompiers du SDIS 06 ou encore la surveillance des massifs en période de risque.



De nombreux travaux de DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) ont été réalisés en 2023, notamment la mise aux normes des pistes de l'Estérel, la réfection de la retenue collinaire du Collet de Bertrand à Saint-Antonin, la construction d'un radier sur la piste du Raus à Clans, la création de zones d'appui à la lutte) sur 5 communes. FORCE 06 a également installé des citernes enfouies de 30 m<sup>3</sup> sur 2 communes.

De nombreuses interventions ont été effectuées, principalement durant la saison estivale, notamment pour lutter contre le feu de forêt de Bairols, mais aussi pour des livraisons d'eau non-potable aux particuliers (14 livraisons, plus de 228 500 litres d'eau livrés).

En octobre 2023, la tempête Aline a occasionné de nombreux dégâts dans le nord du département. Plusieurs pistes, sentiers, routes ainsi que le Parc Alpha ont été endommagés et ont bénéficié de l'action des forestiers-sapeurs.

### La politique départementale en faveur de la forêt

En tant que financeur public, le Département accompagne la mise en valeur des écosystèmes forestiers à travers des aides orientées vers **une exploitation durable, favorable à la régénération des milieux** :

- Aides aux communes rurales en faveur de coupes et travaux sylvicoles réalisés en forêt publique (104 000 € en 2023) ; photo : exemple d'une opération de débardage par câble mâât aidée à la Bollène-Vesubie ;
- Aides aux éclaircies pour les propriétaires en forêt privée (12 600 € en 2023, 16 propriétaires répartis sur près de 40 ha) ;
- Aides aux entreprises afin de structurer et moderniser la filière bois locale (17 800 € en 2023 pour 2 entreprises pour l'acquisition de matériels) ;
- Partenariats institutionnels pour soutenir l'action locale des principaux acteurs de la forêt et de la filière (ONF, ACOFOR 06, CRPF, Coopérative Provence Forêt et FIBOIS Sud), avec 138 000 € alloués en 2023.



# PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

## Protéger les ressources eau face aux risques (2/2)

### Le Plan départemental de gestion de l'eau

#### Stratégie et méthode

À la suite de la période de sécheresse de l'été 2022, le Département a lancé un **plan de gestion de la ressource en eau** avec 4 piliers :

- **1<sup>er</sup> pilier - lutter contre les pertes d'eau** : un fonds de 10 M€ pour aider les autorités gestionnaires de l'eau potable à améliorer le repérage et la réparation des réseaux de distribution d'eau ;
- **2<sup>ème</sup> pilier - favoriser des dispositifs innovants** : 12 M€ répartis sur deux appels à projets dédiés à la recherche d'innovations en lien avec la sobriété de la consommation et la réutilisation des eaux usées traitées ;
- **3<sup>ème</sup> pilier - accompagner professionnels, collectivités et particuliers** : mesures destinées à favoriser un usage plus raisonné de l'eau ;
- **4<sup>ème</sup> pilier - améliorer ensemble la connaissance pour agir** : création d'un l'Observatoire de l'eau et de la Chaire universitaire « L'eau dans les territoires des Alpes-Maritimes », destinés à partager les connaissances et à constituer un réservoir d'idées.

#### Actions et résultats 2023

Grâce au fonds mis en place pour financer le remplacement des conduites d'eau potable fuyardes et la modernisation des réseaux de distribution, **45 projets** portés par les communes ou leurs groupements en charge de l'eau potable se sont vu accorder une subvention départementale en 2023. Les collèges et bâtiments départementaux font également l'objet d'aménagements pour réduire leurs consommations en eau (voir partie « Performance environnementale du patrimoine bâti »).



**Deux appels à projets** ont été lancés dans le cadre du Plan. Le premier, en faveur de projets innovants pour une meilleure gestion de la ressource en eau, a retenu 30 projets pour un montant total de 7 M€ de subvention. L'appel à projets REUT, quant à lui, accompagne des projets de réutilisation des eaux usées traitées, depuis l'étude d'opportunité jusqu'à la réalisation. 10 projets ont été retenus pour un montant global de 4,76 M€.

67 aides ont été accordées pour l'achat de **cuves de récupération de l'eau de pluie** par les particuliers ou les copropriétés.

Enfin, le Plan inclut la création d'un **Observatoire départemental de l'eau** destiné à fédérer tous les acteurs de l'eau sur le territoire afin de partager la connaissance de la ressource et des besoins, d'optimiser la gestion de l'eau, d'organiser la solidarité territoriale et d'anticiper pour être mieux préparé aux périodes de crise. En 2023, l'Observatoire s'est réuni et a entériné le lancement d'une douzaine de projets stratégiques portant sur les enjeux qualitatifs et quantitatifs de gestion des ressources en eau souterraines et de surface.



# PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

## Préserver le milieu marin

### Le Plan Méditerranée 06

#### Stratégie et méthode

Conduit en partenariat avec les services de l'État, les collectivités et les acteurs socio-économiques, le **Plan Méditerranée 06** est programmé sur 5 ans, pour un budget de plus de 8,5 M€. 4 objectifs regroupent 47 actions :

- **Connaître et préserver les espèces et habitats marins ;**
- **Lutter contre les pollutions ;**
- **Maîtriser les usages et activités socio-économiques ;**
- **Eduquer, sensibiliser et communiquer.**



#### Actions et résultats 2023

Un nouveau **plan de gestion pluriannuel** a été élaboré pour le Parc Maritime Départemental (PMD) Estérel-Théoule. Le Département travaille également pour la création de nouvelles zones protégées avec les communes de Roquebrune-Cap-Martin (aire marine protégée de 325 ha) et Cagnes-sur-Mer (cantonement de 12 ha). Pour améliorer la connaissance des milieux, différents **suivis** sont mis en œuvre sur deux cantonnements (zones délimitées où la pêche et la plongée sont interdites) et au sein du port de la Darse qui accueille des nurseries artificielles. Des méthodes scientifiques innovantes ont été mises en œuvre telles que l'évaluation de la ressource halieutique par sonar et la détection des espèces basée sur l'ADN en suspension dans le milieu.

A Villefranche-sur-Mer, les ports départementaux de la Darse et de la Santé sont certifiés depuis 2020 « Ports propres, actifs pour la biodiversité », traduisant la volonté du Département de minimiser les impacts des activités portuaires sur le milieu marin. En 2023, deux plongées en scaphandre autonome réalisées par le GIS Posidonie ont permis d'inspecter environ 1 000 mètres de linéaire en parcourant les différents habitats du milieu portuaire. **122 espèces ont été identifiées** dont 47 possèdent un statut de conservation.

L'un des volets du Plan est consacré à la dépollution. En 2023, une vingtaine de **filets de pêche perdus** ont été retirés du PMD. Le Département a été retenu en 2023 pour un financement du Fonds vert pour le retrait d'épaves maritimes, ce qui permettra une montée en puissance en 2024.



Enfin, le Plan s'attache à sensibiliser le grand public, notamment à travers les **randonnées palmées** organisées au sein du PMD. Deux nouveaux sentiers sous-marins de découverte ont vu le jour en 2023 à Roquebrune-Cap-Martin, sur les petits fonds de la zone marine protégée, et à Théoule-sur-Mer, dans la baie de la Figueirette. Depuis septembre 2023, des journées de sensibilisation sont organisées à destination des collégiens. Une centaine de classes sont accueillies dans les différentes bases nautiques du littoral maralpin. Les séances sont articulées autour d'une découverte du plancton, d'une activité de collecte des déchets rejetés par la mer et s'appuie sur des outils numériques (casques de réalité virtuelle et tablettes).

# PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

## Partenariats en faveur des milieux naturels et de l'écoresponsabilité

### Partenariats avec les Parcs

Le Département a participé à hauteur de 225 000 € au budget du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du **Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNR)**, représentant 25 % du montant total des cotisations statutaires.



Dans le cadre de la convention de partenariat pour 2022-2027, le Département et le **Parc national du Mercantour (PNM)** poursuivent des actions communes concernant la protection et la gestion des espaces naturels, la préservation et la valorisation du patrimoine culturel et architectural, la valorisation des grands sites et du patrimoine militaire, la Réserve Internationale de Ciel Etoilé et l'entretien des sentiers PDIPR.



Les deux parcs ont démarré en 2023 la révision de leur charte, à laquelle le Département est associé.

### Projets des appels à projets GREEN Deal en faveur de l'écoresponsabilité

A travers les appels à projets GREEN Deal, le Département apporte son soutien à **plusieurs initiatives locales** contribuant à la sensibilisation des petits et grands. En 2023, plusieurs projets ont été finalisés :

- L'association **Label Vie** fait évoluer les pratiques dans les crèches et chez les assistantes maternelles. 29 crèches et 6 assistantes maternelles se sont engagées avec un autodiagnostic et la définition d'un plan d'actions en faveur de l'environnement. Plusieurs sessions de formations ont été organisées : « nettoyer sans polluer », « alimentation durable » ... L'accent est mis sur les échanges et les solutions concrètes.
- La **Ligue pour la Protection des Oiseaux** a mis en ligne [BIODIV'06](#) et fait connaître, outil numérique de visualisation des données de faune à l'échelle du département. Cet outil permet d'accéder à des données naturalistes telles que la liste des espèces présentes, leurs caractéristiques, leurs enjeux de conservation, leur fréquence par altitude ou par saison... Les utilisateurs peuvent aussi saisir leurs propres observations.
- L'association **Entreprises des Bois de Grasse de Nature** a animé un panel d'actions de sensibilisation autour de la protection de la biodiversité destinées aux entreprises du parc d'activités : inventaire naturaliste, webinaire, mise en place d'un composteur partagé... Cinq entreprises se sont engagées à être des « Sentinelles » pour piloter la poursuite de la démarche.
- La commune d'**Opio** a finalisé l'aménagement d'une continuité écologique de 7 ha entre le groupe scolaire, le parc des sports et loisirs et les terrains alentour à vocation naturelle et agricole. Les espèces et paysages locaux et les pollinisateurs ont été au cœur des choix de plantations. Un jardin potager a été aménagé à l'école maternelle avec les enfants. Au niveau des cours de récréation, 600 m<sup>2</sup> de prairie de graminées rustiques couvrent le sol, complétée par 5 tilleuls et des haies d'arbustes méditerranéens. Plusieurs ateliers pédagogiques ont été organisés autour de ces plantations.



# AGRICULTURE LOCALE ET ALIMENTATION DURABLE

## Objectifs et chiffres clés

### Objectifs

- ✓ Encourager le développement d'une agriculture locale ;
- ✓ Elaborer de manière concertée des projets communs sur la logistique alimentaire, la transformation alimentaire ou sur le foncier agricole ;
- ✓ Assurer la sécurité alimentaire, la surveillance et le diagnostic des maladies animales ;
- ✓ Préserver et mettre en valeur les espaces agricoles naturels et périurbains ;
- ✓ Développer la labellisation à l'agriculture biologique ;
- ✓ Soutenir et optimiser l'alimentation locale pour les collégiens ;
- ✓ Développer les activités éco touristiques de plein air et faire évoluer la promotion touristique du Département en fonction des nouveaux usages.

### Chiffres clés

- L'agriculture départementale représente 161 000 hectares (ha) de surface agricole utile dont 120 000 ha de pâturages et 41 000 ha de surfaces cultivées ;
- 1675 exploitations agricoles sont recensées dont 700 sont considérées comme professionnelles ;
- 63 % des exploitations sont spécialisées en maraîchage et horticulture ;
- L'élevage : 53 300 ovins, 1 900 bovins, 5 000 caprins ;
- Mais aussi : 4500 ha d'oliviers ; 123 ha de viticulture ; 13 000 ruches ;
- 28% des chefs d'exploitations et co-exploitants sont des femmes.





# AGRICULTURE LOCALE ET ALIMENTATION DURABLE

## Soutien aux filières agricoles vertueuses

### Accompagnement des exploitations et filières

#### Stratégie et méthode

Approuvée en novembre 2021, la nouvelle **politique agricole et rurale** vise une alimentation durable locale, l'adaptation des exploitations au changement climatique, et la structuration agricole du territoire. Elle s'articule autour de 6 grands thèmes :

- La protection du **foncier agricole** par la remise en culture de friches et la création de périmètres de protection ;
- Le soutien à **l'installation** des agriculteurs ;
- L'accompagnement des agriculteurs dans leur **démarche environnementale** : développement de l'agriculture biologique et à haute valeur environnementale, aides aux investissements ;
- Le développement des **circuits courts** en faveur d'une alimentation collective durable et de qualité, avec le projet alimentaire territorial, la plateforme 06 à Table et le lancement d'une ferme départementale et d'une légumerie ;
- Le soutien aux **filières agricoles** : châtaigneraies, trufficulteurs, fromagers, olive...
- La gestion des **risques sanitaires et environnementaux** : lutte contre le frelon asiatique, récupération des produits phytosanitaires non utilisables...



#### Actions et résultats 2023

- **Aides agricoles** aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations agricoles (AIME) : en 2023, **41 dossiers** ont été soutenus pour un montant total de 1,3 M€ dont la moitié en faveur du maraîchage. Adoptée en octobre 2023, la nouvelle convention qui lie la Région et le Département jusqu'à fin 2028, permet à la collectivité de poursuivre les aides AIME. Ce soutien est conforme aux objectifs du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation :
  - Soutien aux filières valorisant les ressources naturelles et assurant la souveraineté sur des besoins essentiels dont l'alimentation ;
  - Rendre l'agriculture résiliente aux changements climatiques et accompagner la transition écologique des exploitations agricoles.
- Inauguration de l'atelier de découpe et de conditionnement de l'abattoir de Puget-Théniers : sur une surface de 200 m², cet atelier réparti sur deux niveaux propose des bureaux, un local de stockage et des espaces dédiés à une activité nécessitant des températures frigorifiques allant de 0°C à + 6°C en zone de travail. Volume abattu en 2023 : 183 tonnes.
- Plan en faveur des vétérinaires ruraux : le Département consacre environ 150 000 € par an pour les vétérinaires conventionnés et les soins aux animaux de montagne. Pour pallier le manque de vétérinaires ruraux et revaloriser l'activité, le Département, a pris de nouvelles mesures en 2023 et propose des aides pour améliorer leurs conditions de travail. 2 nouveaux vétérinaires se sont ajoutés aux 5 déjà conventionnés avec le Département.

# AGRICULTURE LOCALE ET ALIMENTATION DURABLE

## Promouvoir une alimentation locale et responsable (1/2)

### Encourager une alimentation en circuits courts

A travers **06 à Table ! plateforme d'approvisionnement local** créée en 2016, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, le Département fédère l'ensemble des acteurs pour offrir aux collégiens une alimentation où les produits de saisons locaux ont toute leur place. En 2023, 252 tonnes de fruits, légumes et œufs ont été livrés de la part de **51 producteurs**, dans 41 collèges engagés dans cette démarche.



Instrument clé de la politique départementale agricole et rurale 2021-2028, le **projet alimentaire territorial départemental (PAT 06)** fédère différents acteurs maralpins autour de la question de l'alimentation. Toutes les composantes de l'alimentation sont couvertes : production agricole (foncier, ressource en eau, installation, adaptation au changement climatique et résilience), transformation, distribution et valorisation de la production locale (structuration des filières). Le PAT 06 est aussi doté d'un axe visant à favoriser l'accès à tous à une alimentation saine et durable en lien avec le Plan Santé Départemental. Le budget global du PAT s'élève à près de 11 M€. Parmi les actions phares mises en place :



- **Les aides à la modernisation des exploitations** avec majoration pour le BIO et les jeunes agriculteurs ; l'instauration d'un périmètre de protection pour les espaces naturels protégés ; la remise en culture des terrains par l'installation d'agriculteurs ; la lutte contre les vulnérabilités agricoles, les fléaux et l'adaptation au changement climatique ; le financement des partenaires locaux pour les prophylaxies ; les aides aux collectivités pour la mise en place de jardins partagés.
- **L'accès à une alimentation saine pour tous** : soutien des épiceries sociales et solidaires, des associations d'aide alimentaire pour l'acquisition de locaux et de véhicules frigorifiques ; mise en place de ramasses locales pour compléter l'apport de la banque alimentaire de Nice ; sensibilisation à la précarité alimentaire auprès des jeunes avec l'intervention dans les écoles du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré ; financement de chantiers d'insertion (culture biologique) ; ateliers nutritionnels pour parents et jeunes enfants animés par un diététicien et le personnel accueillant du service de PMI ; animation d'ateliers de sensibilisation aux bienfaits de l'alimentation pour les seniors; [cours de cuisine à l'institut Mozart pour les malades et leurs aidants](#).

### Le Département au Salon International de l'Agriculture 2023



L'agriculture des Alpes-Maritimes offre des produits de qualité et participe à l'image du territoire et à son patrimoine culturel et gastronomique. Toutes les productions locales étaient mises en valeur sur le stand départemental du 25 février au 5 mars 2023, avec des animations journalières autour des producteurs. Le Département a choisi de mettre à l'honneur le parfum, mondialement reconnu à travers le pays de Grasse : **le jardin méditerranéen « de la fleur au parfum »**. Les visiteurs étaient invités à découvrir les fleurs locales, les toucher, et vivre des expériences olfactives sous une verrière imaginée comme le laboratoire du parfumeur.



# AGRICULTURE LOCALE ET ALIMENTATION DURABLE

## Promouvoir une alimentation locale et responsable (2/2)

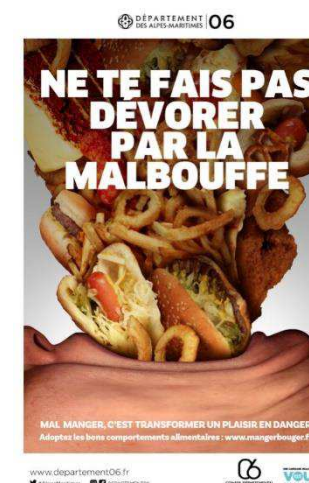
### Manger sain et durable en restauration scolaire

Le programme de lutte contre le gaspillage alimentaire est décliné dans les collèges publics depuis l'année scolaire 2019-2020. Il s'appuie sur un « **kit anti-gaspi** » comprenant un ensemble d'actions pédagogiques.

- Pour l'année scolaire 2022-2023, les agents du service de l'éducation ont effectué des **pesées du gaspillage alimentaire** dans 26 collèges et 3 écoles des neiges (La Colmiane, Valberg et Auron). Une amélioration est constatée dans les résultats par rapport aux pesées de 2019-2020 : 107 grammes contre 123 grammes, soit 13 % de réduction.
- **Deux ateliers proposés à tous les collèges animés par une diététicienne :**
  - « Buzz pour ta Team » autour du gaspillage, des produits labellisés, de l'équilibre alimentaire. 13 collèges inscrits.
  - « Chef, apprends-moi à réaliser les menus de mon restaurant » : 7 collèges inscrits. Les collégiens participent avec le Chef de cuisine à la rédaction de menus attractifs et équilibrés.
- **Rencontres avec les agriculteurs locaux « 06 à table ! »** : 13 collèges inscrits. L'objectif est de faire comprendre aux collégiens l'origine des produits et de mettre en valeur les métiers liés à l'agriculture.
- **Trois concours** proposés aux collégiens ou aux équipes de cuisine :
  - Concours « Aujourd'hui c'est moi le Chef Pâtissier » : 14 collèges participants. Les collégiens, « entraînés » par le Chef de cuisine de leur collège, doivent faire appel à leur talent et à leur imagination pour réaliser une tarte.
  - Concours « Chef, qu'est-ce que tu nous mijotes ? Les Délices de la Mer et des Rivières » : 13 collèges participants. Le Chef et son équipe ont dû proposer un menu autour du poisson. Le concours se déroule pendant un service.
  - Concours de Slam : « La Brigade SLAM » : 12 collèges participants. Les élèves ont dû réaliser un slam sur le thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'importance du bien manger avec l'appui d'un slameur professionnel.

**L'école départementale de Valberg** a également été impliquée avec le développement d'un séjour de colonie thématique « **Mijote ta colo** » du 10 au 21 juillet. Les enfants ont bénéficié d'une sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'importance de la qualité et de l'équilibre nutritionnel, via la confection de mets culinaires, la création de menus équilibrés, la sensibilisation au tri des déchets et la visite d'une exploitation agricole.

Pour clôturer leur mandat 2021-2023, les jeunes élus du **Conseil départemental des jeunes** ont présenté l'une des campagnes de communication réalisées portant sur le thème de l'alimentation : un **visuel sur la malbouffe** chez les adolescents décliné sous formats Web et affiche et création d'une application numérique permettant aux collégiens de donner leur avis sur les repas de la cantine scolaire.



## **PARTIE III-2 : bilan 2023 des actions dans le champ social**

Ce chapitre décrit les principales actions conduites par la collectivité en 2023 au bénéfice du territoire et des maralpins, au titre des différentes politiques regroupant les enjeux sociaux et sociétaux, correspondant aux deux finalités suivantes du Code de l'environnement :

- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains.

Ces actions découlent des différents plans et schémas pluriannuels à partir desquels la collectivité structure et planifie son action, ainsi que de démarches de partenariats et de co-construction associant les compétences internes et externes adéquates.

# LES SOLIDARITES HUMAINES

## 3 nouveaux lieux emblématiques de l'action départementale

Ces espaces inaugurés en 2023 ont permis un meilleur maillage territorial, une offre de services de qualité augmentée et une prise en charge optimale des Maralpins dans le domaine des solidarités humaines. (cf. chapitre Cohésion sociale et lutte contre les précarités 2/3)



### Maison départementale de l'autonomie (MDA)

La MDA s'adresse aux Maralpins concernés par la perte d'autonomie et le handicap : enfants et adultes en situation de handicap, seniors, ainsi que leurs aidants. Elle agit comme un guichet unique destiné à l'accompagnement de leurs démarches. La MDA regroupe les services de l'autonomie du Département, la maison départementale des personnes handicapées et les Centres locaux d'information et de coordination. En 2023, l'accueil central a ouvert ses portes à Nice, suivi de 9 antennes réparties sur le territoire.

### La Maison des 1 000 premiers jours

Le Département s'est engagé avec les services de l'Etat pour la création de deux maisons des 1000 premiers jours (MMPJ). Aménagée à Nice, la 1<sup>ère</sup> maison des 1000 premiers jours a ouvert ses portes au public le 20 janvier 2023. S'étendant du 4<sup>ème</sup> mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant, cette période clé du développement, soumise à des vulnérabilités et à des fragilités, constitue une formidable phase d'opportunités pour les parents et leur enfant. Voir partie « Action sociale pour l'enfance »



### L'institut Mozart



L'année 2023 a vu la création de l'institut Mozart, en partenariat avec le Centre Antoine Lacassagne, lieu unique d'accompagnement des patients atteints d'un cancer et de leurs aidants. Son objectif est de proposer aux malades un accompagnement personnalisé via un programme d'activités, d'ateliers d'éducation thérapeutique et de soins de support.

# COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

## Objectifs et chiffres clés

### Objectifs

- ✓ Promouvoir et coordonner les dispositifs pour simplifier les parcours de vie, l'accès aux droits et aux soins ;
- ✓ Promouvoir les enjeux de santé publique ;
- ✓ Adapter, soutenir et suivre les structures partenaires ;
- ✓ Accompagner le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA ;
- ✓ Accompagner la perte d'autonomie à domicile ;
- ✓ Adapter l'offre d'hébergement.

### Chiffres clés

- Taux de sortie du dispositif RSA pour les nouveaux entrants de 6,3 % ;
- 9 journées de l'emploi territorialisées ;
- 1 381 ménages en difficulté aidés au titre du Fonds de solidarité logement ;
- La population des 65 ans et plus représentera près du tiers des habitants du Département en 2050, contre 25% en 2020 ;
- 186 établissements pour personnes âgées ;
- 72 établissements pour personnes en situation de handicap ;
- 154 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAD) autorisés et suivis par le Département ;
- 13 682 consultations médicales et 5 439 usagers accueillis par le CEGIDD ;
- 1 903 usagers accueillis à l'Institut Mozart (en 3,5 mois d'activité) ;
- 19 686 usagers présents dans les centres de PMI ;
- 304 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et 2815 assistants maternels ;
- 39,7 M€ mobilisés pour 298 projets lauréats lors des 15 appels à projets santé et des 2 appels à projets santé exceptionnels lancés par le Département, de 2006 à 2023.





# COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

## Une politique insertion dynamique pour l'emploi des plus défavorisés (1/2)

### Accompagner le retour à l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

#### Stratégie et méthode

Le **Plan emploi-insertion 06** constitue le squelette de la stratégie d'insertion du Département. Il continue de structurer les actions des différents partenaires sur l'ensemble du territoire maralpín. La stratégie départementale s'articule autour de 7 principes d'actions :

1. **Priorité à l'emploi** : priorité aux actions d'aide au retour à l'emploi des bénéficiaires.
2. Faire vite avec une **approche souple et réactive** : orienter et proposer un soutien aux bénéficiaires dès leur entrée dans le RSA, raccourcir les délais entre la prescription d'une mesure et sa mise en œuvre et veiller à la proposition d'offres d'emploi.
3. **Agir avec les entreprises** : le Plan cherche à répondre aux besoins des employeurs.
4. **Approche partenariale** : le Plan mobilise et soutient les efforts des acteurs locaux impliqués dans l'emploi des publics en difficulté.
5. **Rigueur dans la gestion de la dépense publique** : le Plan réoriente les crédits consacrés à l'insertion vers les actions d'aide au retour à l'emploi. Le Département contrôle le suivi des engagements pris par les bénéficiaires du RSA dans les contrats d'engagements réciproques.
6. **Action centrée sur les capacités des personnes** : le Plan met au cœur de son action les motivations, initiatives et capacités des usagers, et les accompagne pour qu'ils soient en mesure de mobiliser des ressources dynamiques chez eux et dans leur entourage.  
En lien avec le *Plan Santé dans toutes les politiques*, des actions d'accompagnement renforcé ont été mises en place afin de personnaliser le suivi des bénéficiaires du RSA.
7. **Evaluation « orientée résultats »** : le Plan développe de nouvelles méthodes d'évaluation et indicateurs quantitatifs de suivi, centrés non seulement sur les moyens mis en œuvre mais aussi sur les résultats (sorties durables du RSA...).

Répondant aux objectifs du Plan emploi-insertion 06, le SPIE est le fruit d'une collaboration avec Pôle emploi afin de renforcer les outils de lutte contre la pauvreté, ce qui passe par une **remise à l'emploi**. Un consortium a été mis en place entre la CAF, les PLIE, les missions locales, Cap Emploi, l'Union pour l'Entreprise et la Direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DDEETS). Depuis septembre 2021, les partenaires **travaillent en synergie** pour développer plusieurs axes prioritaires en matière d'insertion : les modes de garde, la mobilité, le diagnostic partagé, la mise en place des Missions locales en tant que référent RSA. A travers le SPIE, le Département et toutes les structures appelées à intervenir dans le parcours vers l'emploi d'une personne se coordonnent et simplifient ses démarches pour lui proposer **un parcours d'accompagnement personnalisé**.

L'accent est mis sur les bénéficiaires du RSA, les jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance et les demandeurs d'emploi intégrés dans la mesure Accompagnement Global Pôle emploi, soit environ **35 000 personnes**.





# COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

## Une politique insertion dynamique pour l'emploi des plus défavorisés (2/2)

### Accompagner le retour à l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

#### Actions et résultats 2023

En 2023, 18 % du budget RSA a été consacré au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. L'accent est mis sur une prise en charge rapide et un accompagnement soutenu. En décembre 2023, 17 856 foyers étaient bénéficiaires du RSA dans les Alpes-Maritimes, soit une baisse de 6 % depuis décembre 2022 (DROS, avril 2024).

Parmi les actions menées dans le cadre du SPIE, une crèche familiale départementale permettant l'accueil d'enfants dont les parents retrouvent une activité professionnelle ou sont en formation a été créée. En 2023, elle a fait l'objet d'une extension, passant de 6 à 15 places avec un taux de remplissage de 100 %, 6 assistantes maternelles, 18 familles de bénéficiaires du RSA accueillies ce qui a permis à 83 % des allocataires de retrouver un emploi. Il est désormais envisagé d'étendre le dispositif sur l'ouest du territoire, dépourvu de ce mode de garde.

Comme en 2022, 9 journées de l'emploi territorialisées ont été organisées, ayant permis le retour à l'emploi de 38 % des personnes présentes. Plus de 5 600 personnes ont été accueillies, soit 2 128 bénéficiaires du RSA ayant repris un emploi.



#### Indicateurs d'efficacité en 2023 :

- Délai d'orientation des primo-entrants plus de quatre fois inférieur au niveau national (21 jours versus 95 jours, statistiques DRESS 2022) ;
- Taux de sortie du dispositif RSA pour les nouveaux entrants de **69,3 %** dans les Alpes-Maritimes, contre 60,2 % en région PACA (étude du Drosomètre T4 2023) ;
- Soutien aux entreprises et chantiers d'insertion à vocation écologique : en 2023, près de **18 structures** ont été conventionnées dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Ces associations étaient principalement axées sur le tri de vêtements, le recyclage du bois, d'objets, l'agriculture biologique, mais également la vente de produits de seconde main grâce aux ressourceries. Ces subventions ont permis de financer un total de 135 postes permettant ainsi aux bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi et découvrir un nouveau domaine d'activité.



# COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

## Accès au logement et qualité du lieu de vie

### Le Fonds de solidarité logement (FSL)

Les aides du FSL s'adressent aux ménages en situation de précarité pour les aider à **accéder à un logement et à s'y maintenir**, notamment en aidant au paiement des factures d'eau, électricité et gaz en souffrance. Le FSL accorde également des subventions aux associations agissant dans le cadre du logement. Au cours de l'année 2023, l'intervention du FSL a concerné :

- 1 381 ménages en difficulté ;
- 722 000 € d'aides aux ménages ;
- 335 889 € d'aides individuelles (aides à l'accès et au maintien dans le logement et au paiement des factures de fluides en souffrance (eau, électricité et gaz).

### Soutien à Habitat 06, opérateur immobilier du Département

Présent sur l'ensemble des Alpes-Maritimes, Habitat 06 intervient en tant **qu'opérateur du logement locatif social**. En 2023, il a poursuivi son développement dans le domaine de l'accession sociale à la propriété en contribuant de manière significative aux réalisations d'opérations pour les ménages aux revenus modestes. Il doit également répondre aux besoins urgents de résidences pour des populations spécifiques telles que les étudiants, les seniors, les saisonniers ou les personnes à mobilité réduite. Habitat 06 construit et rénove avec des exigences fortes : qualité des bâtiments, performance environnementale et pérennité.



L'année 2023 a été marquée par :

- Un renforcement des fonds propres d'Habitat 06 avec une augmentation de la participation du Département au capital social de 3 M€ ;
- L'augmentation du patrimoine d'Habitat 06 de 56 unités pour atteindre un total de 3 562 équivalents logements fin 2023 ;
- La qualification à Qualibail ;
- La mise en chantier de 130 logements neufs.

# COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

## Prévenir et accompagner la perte d'autonomie (1/3)

### Une feuille de route ambitieuse et transversale

#### Stratégie et méthode

Le **schéma départemental de l'autonomie 2022-2026** en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et leurs aidants a été voté le 17 décembre 2021. Le schéma repose sur un diagnostic établi d'après une consultation large, qui a permis de définir des orientations et axes stratégiques à travers des groupes de travail composés de partenaires et d'institutions. Le schéma s'organise en 20 fiches actions, regroupées en **5 grands axes stratégiques** :

1. Moderniser l'accès aux droits et structurer la coordination des acteurs ;
2. Renforcer la prévention et fluidifier les parcours ;
3. Conforter le domicile et la citoyenneté ;
4. Accélérer la révolution de l'accueil et de l'accompagnement ;
5. Renforcer l'attractivité des métiers et accompagner la professionnalisation du secteur.

#### Actions et résultats 2023

L'un des axes forts du schéma est la création d'une **Maison départementale de l'autonomie (MDA)** et sa déclinaison territoriale pour rapprocher l'offre départementale de services au plus près des usagers. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023 la MDA regroupe les services de l'autonomie du Conseil Départemental et les services de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

La MDA est un guichet unique qui a pour mission d'accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap dans toutes les démarches liées à la perte d'autonomie et au handicap. La déclinaison territoriale de la MDA permet de mailler et d'animer les territoires et d'offrir une réponse de proximité adaptée à chaque personne tant sur la zone littorale que dans le moyen et le haut pays. En 2023 un accueil central à Nice ouest et 8 antennes territoriales ont ouvert leurs portes, suivies d'une 9<sup>me</sup> antenne à Grasse en janvier 2024.



# COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

## Prévenir et accompagner la perte d'autonomie (2/3)

### Une feuille de route ambitieuse et transversale

#### Actions et résultats 2023 (suite)



**L'habitat inclusif** est une solution de logement qui propose aux personnes âgées ou situation de vivre à leur domicile, tout en préservant leur autonomie et en bénéficiant de possibilités de développer des relations sociales au travers d'un projet de vie sociale et partagée.

Dans ce cadre, le Département finance **l'aide à la vie partagée**, avec une compensation partielle de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Cette aide individuelle, plafonnée à 10 000 € par an, est **octroyée aux habitants d'un habitat inclusif** et versée au porteur du « projet de vie sociale et partagée » ayant signé une convention avec le Département. Les dépenses engagées au titre de l'année 2023 dans le cadre de l'aide à la vie partagée s'élèvent à 336 275 €.



En 2023, la CNSA et le Département ont adopté la programmation de l'habitat inclusif 2023-2030, qui projette la création à horizon 2027 de 43 habitats inclusifs pour 450 logements, dont 430 appartements individuels et 20 colocations. Ces habitats inclusifs pourront accueillir 555 personnes, pour un financement annuel via l'aide à la vie partagée de plus de 2,4 M€.

En 2023, 12 habitats inclusifs sont en fonctionnement, accueillant 147 personnes dont 75 personnes âgées et 72 en situation de handicap.

Le Département accompagne également les professionnels des métiers de l'autonomie à travers un soutien aux ESMS et aux SAD, à travers :

- Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, face à l'inflation, un soutien financier départemental exceptionnel de 5,7 M€ pour **aider les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS)**. Ce soutien a concerné les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et unités de soins longue durée (USLD) publics et associatifs.
- En 2022 et 2023, le Département a décidé d'un **plan de soutien aux services d'aide à domicile (SAD)** afin de les inciter à s'équiper de système de télégestion, dans l'objectif d'améliorer leur gestion et notamment leur maîtrise des dépenses au travers de la télétransmission. Une phase test de déploiement de l'outil de télétransmission a débuté en novembre 2023 avec 8 SAD préfigurateurs, en vue d'un déploiement progressif à tous les SAD.



# COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

## Prévenir et accompagner la perte d'autonomie (3/3)

### Restructurer et redynamiser l'offre en établissement et le maintien à domicile

#### Stratégie et méthode

Le Département met en place diverses actions pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées et en situation de handicap aussi bien dans le cadre d'un accueil en établissement qu'à leur domicile de manière à prévenir et gérer la perte d'autonomie.



#### Actions et résultats 2023

Le Département a adopté en 2021 le **plan EHPAD 2028** doté de 55 M€ à destination de 16 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) publics et associatifs. Le plan doit soutenir leurs travaux de restructuration ou de construction visant à améliorer les conditions d'accueil des résidents et de travail des personnels, tout en limitant l'impact sur le prix de la journée.

Répondant à la préférence domiciliaire exprimée par les personnes âgées, le Département favorise la **transformation de l'offre des établissements** en encourageant la diversification de prestations innovantes telle que l'EHPAD hors les murs et l'EHPAD de demain (intégrant l'appui du numérique). Par ailleurs, il promeut et développe l'accueil en résidence autonomie de personnes en situation de handicap vieillissantes, l'habitat inclusif et familles d'accueil pour personnes âgées et personnes en situation de handicap conformément à leur projet de vie.

Renforcement du dispositif destiné à aider les seniors à **aménager et rénover leur domicile** : aide aux travaux visant la prévention de la perte d'autonomie ou l'amélioration de l'accessibilité, la sécurité et le confort du logement, suivant les préconisations d'un ergothérapeute.

En lien avec le *Plan Santé dans toutes les politiques*, ont été proposées dans 5 Ehpads des séances d'activité physique adaptée visant à lutter contre la perte d'autonomie et à renforcer le lien social.



# Le Département acteur de la santé publique (1/3)

## Actions de prévention et de promotion en santé publique

- Le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) 06 : cette structure habilitée par l'ARS porte des missions en faveur de l'accessibilité et de la qualité de l'offre de prévention et de dépistage en santé sexuelle. En 2023, l'équipe du CeGIDD, a systématisé le questionnement autour des situations de violences sexuelles, verbales, psychologiques ou physiques avec un temps dédié au cours des consultations de l'ensemble des professionnels y exerçant. Le nombre d'utilisateurs se déclarant victimes de violences sexuelles passées ou actuelles a augmenté de 55% en 2023 : globalement 7% de l'ensemble des usagers du CeGIDD06 (14% des femmes et 2% des hommes).



- Vaccination HPV en collège : depuis la rentrée 2023-2024, les centres de vaccinations communaux de Nice, Antibes, Cannes, Grasse et Menton ainsi que le Département sont désignés effecteurs pour décliner localement la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) en classe de 5ème.
  - Le Département s'engage dans cette campagne en :
    - fournissant les vaccins aux services communaux d'hygiène et santé ;
    - coordonnant et transmettant les données de vaccination auprès de l'ARS PACA et de la CPAM06 ;
  - organisant et effectuant les vaccinations avec les équipes du CeGIDD et du centre de santé de Puget-Théniers dans 29 collèges.
- Cette 1ère campagne d'administration de la 1ère dose a enregistré un taux d'adhésion de 15% chez les collégiens issus des 29 collèges gérés par le Département.



# COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

## Le Département acteur de la santé publique (2/3)

### Plan Santé dans toutes les Politiques

L'année 2023 a été marquée par le lancement du Plan « Santé dans toutes les politiques ». L'objectif est de développer une approche transversale des politiques publiques afin de promouvoir la **prise en compte des enjeux sanitaires dans la prise de décision publique** de l'ensemble des secteurs.

La co-construction de ce plan a abouti à l'émergence d'une quarantaine de projets dans différents domaines d'interventions.

Il s'articule autour de 4 axes :

- Faciliter l'accès aux informations pour tous
- Faire du sport un vecteur de santé et de prévention
- Contribuer à bâtir la santé de demain
- Renforcer et diversifier l'accès aux soins

A titre d'exemple ont été déployées des actions "d'aller vers" avec la mise en place d'activités hors les murs via un bus itinérant (axe 1), l'organisation de séances d'activité physique adaptée pour des résidents d'EHPAD (axe 2) (et dont l'évaluation a mis en évidence les nombreux impacts positifs en santé : amélioration de l'autonomie, des capacités cognitives et de la santé mentale), la création des « Matinales sport-santé » en partenariat avec le Musée national du sport; mais également des actions en matière de qualité de l'air dans les collèges (axe 3), la valorisation de projets innovants contribuant à la prévention en santé des enfants (en 2023, 500 collégiens ont été formés à la pratique du massage cardiaque lors d'une journée de sensibilisation aux gestes qui sauvent organisée au fort Carré à Antibes en présence de Didier Deschamps), le déploiement du centre de santé de Puget-Théniers ainsi qu'un dispositif itinérant de télémédecine. (axe 4).

Par la mise en œuvre de ce plan, le Département mobilise toutes ses expertises pour agir sur de nombreux déterminants de santé et créer un environnement favorable à la santé des Maralpains.

## Accompagnement face au cancer DS

**L'Institut Mozart** a ouvert ses portes le 18 septembre 2023, fruit d'un travail partenarial et innovant entre le Département et le Centre Antoine Lacassagne. Le principe de l'Institut :

- Proposer un guichet unique, un lieu d'accompagnement, de soutien et d'échanges dans la prévention et la lutte contre le cancer ;
- Accueillir gratuitement les malades, leur famille et les aidants dans une approche complémentaire de soins ;
- Améliorer la qualité de vie pour les aider à mieux vivre la maladie et l'après maladie.

### L'offre de services :

- Parcours de soins de soutien et de bien être par des rendez-vous individuels ou des ateliers collectifs pour mieux gérer les effets secondaires des traitements : diététique, activité physique adaptée, soins socio esthétiques...
- Accompagnement psycho-social ;
- Actions de sensibilisation sur le dépistage, les facteurs de risques et les facteurs protecteurs, l'hygiène de vie ;
- Rencontres débats, conférences pour le grand public et les professionnels de santé.

Entre le 18 septembre et le 31 décembre 2023, l'Institut Mozart a accueilli et renseigné 1903 usagers. 1423 rendez-vous ont été assurés par les professionnels de l'Institut. Désormais, l'Institut Mozart s'ouvre vers l'extérieur et se développe sur les territoires à la fois pour sensibiliser l'écosystème local aux missions de l'Institut, mais aussi délocaliser des activités et des ateliers dédiés et au plus près des usagers.



# COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

## Le Département acteur de la santé publique (3/3)

### Les appels à projets (AAP) santé



Les appels à projets santé **soutiennent les équipes médicales** et scientifiques du département pour des innovations techniques dans le domaine de la santé. En 2023, le Département a lancé son 2ème appel à projets santé exceptionnel « Albert Calmette » et son 15ème appel à projets santé traditionnel.

Les sélections définitives ont été approuvées par un comité d'experts scientifiques, retenant ainsi, respectivement, 3 projets pour l'AAP santé exceptionnel pour un montant de 1,7 M€ et 11 projets pour l'AAP santé 2023 pour un montant de 1,4 M€.

### Le laboratoire vétérinaire départemental (LVD)

Le LVD06 contribue aux **enjeux de prévention sanitaire du territoire** par son concours aux administrations, collectivités, entreprises, éleveurs ou particuliers pour des prestations analytiques, des conseils ou des actions de formation en matière de santé animale, de radiobiologie et d'hygiène alimentaire.

En 2023, le laboratoire a réalisé près de 100 000 analyses, participant ainsi à la surveillance et à la maîtrise de la santé publique et de la santé animale sur le territoire. En renforçant la sécurité alimentaire, notamment dans les collèges (9 500 analyses), en préservant la santé des animaux de rente et de la faune sauvage (33 000 analyses, 40 autopsies) et en surveillant la qualité des eaux (20 000 analyses), le laboratoire s'inscrit pleinement dans ses missions de service public. Celles-ci représentent plus de 30 % de son activité. L'année 2023 a été marquée par une augmentation de l'activité dans la sécurité alimentaire et la santé animale.



# COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

## Action sociale pour l'enfance (1/2)

### Venir en aide aux mineurs en danger et à leurs familles

#### Stratégie et méthode

Le **schéma départemental de l'enfance 2022 à 2026** porte l'ambition **d'améliorer la qualité des dispositifs** mis en œuvre pour prendre en charge les enfants en fonction de leurs besoins. A partir d'un diagnostic étayé et partagé par l'ensemble des partenaires, les grandes orientations portées par ce schéma ont été dégagées, autour de 3 grands axes :

1. L'équité de traitement des enfants et des familles ;
2. Le repérage précoce de leurs difficultés ;
3. L'accompagnement adapté et gradué grâce à des approches éducatives et thérapeutiques innovantes et diversifiées.

Ce schéma a aussi la volonté de garantir des parcours sans rupture et de déployer des dispositifs adaptés aux enfants à profil spécifique. Enfin, ce schéma acte la poursuite des actions engagées pour préparer les jeunes à un avenir sécurisé d'adulte autonome.



#### Actions et résultats 2023

L'année 2023 a été marquée par une crise majeure avec une augmentation exceptionnelle des entrées de personnes se présentant comme **mineurs non accompagnés**, passant de 4 908 en 2022 à 7 489 en 2023. Cette situation a mobilisé de nombreuses directions de la collectivité dans le cadre de la gestion de crise, pour l'organisation et l'évaluation de la minorité et de l'isolement. En parallèle, le service référent a été réorganisé, ses effectifs renforcés, et un plan de contingence mis en place, définissant des seuils d'alerte et une déclinaison organisationnelle et opérationnelle selon l'évolution des flux. Le Département a, en 2023, généralisé la proposition du **mentorat** à l'ensemble des mineurs confiés éligibles. Un partenariat a été formalisé avec deux nouvelles associations et des actions de communication à destination des professionnels ont été organisées, afin de favoriser le déploiement du dispositif. En 2023, près de 90 jeunes ont pu être mentorés. Chargée d'étudier la situation des enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, la « commission des statuts » a examiné, en 2023, 167 situations d'enfants dont 44 ont reçu un avis favorable de délaissement. Sur les 2 dernières années, 18 jugements de délaissement ont été prononcés, permettant à ces enfants d'accéder au statut de pupille, et pour 15 d'entre eux, de bénéficier d'un projet d'adoption. Il est à noter que sur les deux dernières années, au total, 30 enfants pupilles de l'Etat ont été adoptés, il s'agit de bébés nés dans le secret, mais également d'enfants déjà confiés au Département remis par leurs parents dans le cadre d'un procès-verbal de remise d'enfant.

Dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'Etat, le Département développe des actions de repérage et d'accompagnement spécifique des mineurs et de leurs familles **victimes de prostitution**. 15 sessions de formation ont été dispensées par le médecin référent spécialisé en santé sexuelle du service de PMI auprès de 273 professionnels départementaux. Par ailleurs, une équipe dédiée au sein du Carrefour Santé Jeunes de Nice, dispense des actions de prévention en santé sexuelle, des consultations personnalisées et une prise en charge médicale, paramédicale et psychologique en lien avec le milieu associatif et la justice.



# COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

## Action sociale pour l'enfance (2/2)

Venir en aide aux mineurs en danger et à leurs familles

### Actions et résultats 2023 (suite)

Dans le cadre de la contractualisation avec les services de l'Etat pour la prévention et la protection de l'enfance, le Département a créé en 2023 deux maisons d'enfants à caractère social (MECS) à visée thérapeutique : il s'agit d'établissements sociaux novateurs qui répondent aux besoins spécifiques des enfants présentant une double vulnérabilité sociale et médicale : la MECS Les Iris à Grasse, portée par l'association ADSEA 06, accueille 14 enfants âgés de 6 à 11 ans, nécessitant un accompagnement thérapeutique et socio-éducatif continu ; la MECS Paul Benoît à Valdeblore accueille 24 places réparties sur deux unités de vie.



Le Département s'est engagé par contractualisation avec les services de l'Etat pour la création de deux **maisons des 1000 premiers jours (MMPJ)**.

S'étendant du 4<sup>ème</sup> mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant, cette période clé du développement, soumise à des vulnérabilités et à des fragilités, constitue une formidable phase d'opportunités pour les parents et leur enfant. La première MMPJ départementale a été inaugurée à Nice en 2023, proposant consultations, entretiens et ateliers collectifs. Tout au long de l'année, cette structure innovante a ainsi offert aux **550 familles maralpines** qui l'ont souhaité un accompagnement ponctuel au cours d'une ou plusieurs « étape(s) de parentalité » dans leur parcours des 1 000 premiers jours.

Le fonctionnement de la MMPJ est assuré par une équipe pluridisciplinaire étoffée de professionnels issus de l'institution départementale, mais également d'autres institutions (CAF, CPAM) et associations intervenant dans le cadre de conventions. En 2023, la MMPJ a pu compter sur la présence d'une trentaine de bénévoles conventionnés, proposant majoritairement des activités de bien-être complémentaires à des approches traditionnelles : hypnose, ostéopathie, haptonomie, naturopathie, réflexologie, kinésiologie ; ainsi que sur la CAF, la CPAM et des associations (SOS Préma, par exemple).

Une deuxième structure a ouvert ses portes début 2024 sur la commune de Grasse.



# ACCES ET QUALITE DES SERVICES A LA POPULATION

## Objectifs et chiffres clés

### Objectifs

- ✓ Offrir aux Maralpins un niveau de service de qualité maximum ;
- ✓ Garantir gratuitement l'accès de tous aux services publics ;
- ✓ Accompagner les usagers dans leurs démarches administratives ;
- ✓ Simplifier les démarches en ligne et accompagner les usagers ;
- ✓ Réduire la fracture numérique ;
- ✓ Donner aux collégiens les moyens d'évoluer dans un environnement numérique.

### Chiffres clés

- 67 000 démarches via Mes Démarches 06 ;
- 2000 usagers accompagnés vers l'autonomie numérique par les 7 conseillers numériques France services lors de plus de 2700 sessions ;
- 16 Maisons des solidarités départementales, plus de 150 lieux d'accueils ;
- Près de 60 000 usagers reçus physiquement pour des situations relatives à la précarité et à la vulnérabilité ;
- 8 antennes MDA, 3 centres de prévention médicale, 5 unités d'informations préoccupantes, 4 unités de protection de l'enfance ;
- Plus de 700 agents au service des usagers ;
- 11 Maisons du Département labellisées « France services », 1 Maison du Département itinérante ;
- Plus de 270 000 démarches accompagnées avec les usagers dans les Maisons du Département, dont près de 25 000 démarches numériques
- Plus de 250 000 accueils physiques et téléphoniques en proximité au sein des points d'accueils sociaux et Maisons des Solidarités Départementales.



# ACCES ET QUALITE DES SERVICES A LA POPULATION

## Proximité et lien humain pour l'information et l'accompagnement des maralpins (1/2)

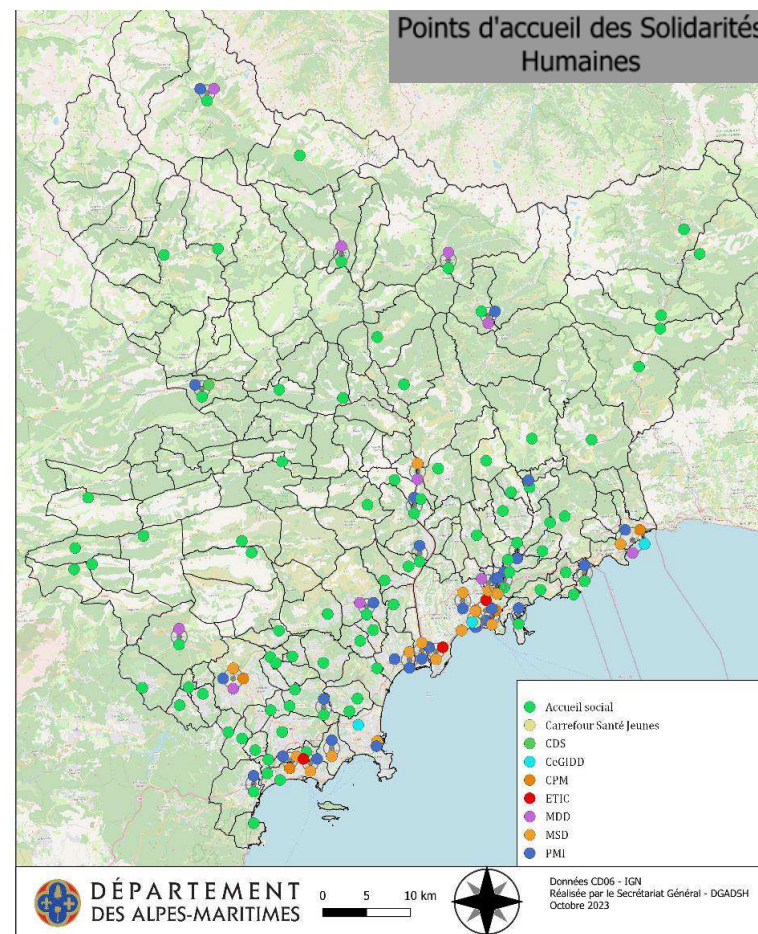
### Un accompagnement social de proximité auprès des publics les plus vulnérables

L'action sociale départementale s'organise suivant 4 territoires homogènes géographiquement, avec pour chacun une zone urbaine et des zones rurales ou de montagnes, une typologie d'utilisateurs analogue et une activité équilibrée.

En 2023, la **prise en charge des adultes vulnérables** a fait l'objet d'un renforcement au niveau de la coordination de l'ensemble des acteurs. Le Département a réaffirmé son rôle dans la prévention et la protection des adultes quel que soit leur âge. L'accroissement de la précarité dû au contexte socio-économique, le vieillissement de la population et l'augmentation des pathologies y afférents, l'accroissement de personnes atteintes de troubles psychiques conduisent à la nécessité d'aide et d'accompagnement social, voire de protection juridique. Les assistants sociaux du Département procèdent à des évaluations et analyses individuelles du degré de vulnérabilité, informent, orientent vers d'autres services ou institutions en charge de répondre aux besoins. Les professionnels peuvent en outre accompagner et organiser la protection administrative ou judiciaire des personnes en difficulté : mesure d'aide personnalisée, demande de protection juridique, signalements pour intervention en santé mentale ou encore signalements pour faire cesser un danger avéré. Le Département participe d'ailleurs à l'élaboration du schéma régional de la protection juridique.

#### Chiffres clés

- 350 familles accompagnées pour un soutien budgétaire (aide et soutien au dépôt des dossiers surendettements et aides éducatives budgétaires) ;
- Plus de 4000 mises à disposition et 1 284 évaluations réalisées dans le cadre de la procédure des situations d'impayé de loyer et d'expulsion locative ;
- 3200 accueils de victimes en commissariats et brigades de gendarmerie ;
- 977 situations d'adultes vulnérables traitées ;
- 313 personnes ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement social personnalisé ;





# ACCES ET QUALITE DES SERVICES A LA POPULATION

## Proximité et lien humain pour l'information et l'accompagnement des maralpins (2/2)

### Le Département acteur du service public administratif de proximité

Près de 50 agents répartis sur tout le territoire dans les 12 sites des **Maisons du Département (MDD)**, les 18 communes du haut et moyen pays desservies par la MDD itinérante et les 4 Maisons départementales des seniors accueillent les usagers pour les renseigner sur leurs droits, leurs démarches et les activités du Programme « Seniors en action », dans des lieux chaleureux, adaptés à un accompagnement personnalisé. La labellisation « France services » des 11 MDD assure l'accès à un large éventail de services, pour les démarches administratives et l'accès au droit auprès des 10 partenaires du bouquet : CAF, CPAM, CARSAT, CDAD, DDFIP, MSA, France Travail (ex-Pôle Emploi), Préfecture, La Poste et Chèque Energie, en plus des dispositifs départementaux (aide personnalisée à l'autonomie, personnes en situation de handicap, bourses et transports scolaires, rénovation de l'habitat rural, accès à la culture...).



En 2023, plus de **270 000 démarches** ont été réalisées :

- Près de 33000 démarches de Préfecture (pièces d'identité, certificats d'immatriculation...) ;
- Près de 10 000 démarches pour la CPAM et autant pour la DDFIP ;
- Plus de 4 000 pour la CARSAT et autant pour la CAF ;
- Près de 6 000 en relais des services publics communaux ou intercommunaux ;
- Et plus de 7 200 démarches étaient liées aux aides à l'autonomie et au handicap et plus de 5 500 aux services médico-sociaux ;



Plus de 1 100 entretiens sont se tenus en visio-guichet, permettant de mettre en relation les usagers avec les partenaires à distance.

Les agents ont accompagné près de 1 800 utilisateurs des ordinateurs en libre-service et créé pour les usagers plus de 1 300 messageries électroniques. Les écrivains publics ont réalisé plus de 1 400 accompagnements.

Le Département assure également le lien avec les usagers en transformant son accueil téléphonique : le Centre de relation usagers, auparavant simple standard, a poursuivi sa mutation pour devenir un maillon essentiel de la relation humaine avec les usagers. Les chargés d'accueil téléphonique, tous formés sur les bonnes pratiques de prise en charge d'une demande et les dispositifs départementaux, ont apporté des réponses de premier niveau qualifiées et rapides aux maralpins lors de plus 100 000 appels, et 80 000 appels ont été traités sur les numéros verts spécifiques dédiés à la Maison de l'autonomie, Inforoutes et la lutte contre le frelon asiatique.



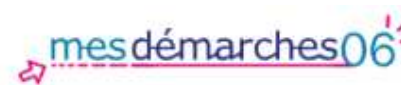
# ACCES ET QUALITE DES SERVICES A LA POPULATION

## Les outils numériques au service des solidarités humaines

### Le portail « Mes Démarches 06 »

Le portail Mes Démarches 06, lancé en 2019, a bénéficié en 2023 d'une refonte ergonomique et visuelle pour faciliter le parcours des usagers et s'est enrichi de nouvelles aides (fonds de solidarité pour le logement, bourse aux sportifs), de nouveaux appels à projets (bénévolat sport, réutilisation des eaux usées traitées) et de réservations pour les événements (expositions, AstroValberg, journées du patrimoine...).

Plus de 130 démarches peuvent être réalisées en ligne sur ce portail, qui rencontre toujours un réel succès, avec plus de 67 000 demandes déposées en 2023.



### Lutte contre la fracture numérique

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES 06

Le point d'information d'Isola vous propose un

## Café numérique

animé par Nathalie, votre conseillère numérique.

Sujets libres et discussions autour du quotidien numérique

**Lundi 8 juillet de 15H30 à 17H30**

Des rendez-vous individuels sont également possibles sur réservation

TOUT PUBLIC | RENSEIGNEMENTS AU 07.88.87.11.26. | GRATUIT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES  
PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES  
P.A. ALPES-MARITIMES  
VOUS

Convaincu que le développement des services en ligne doit être une opportunité pour tous et non une cause d'exclusion et de nonaccès aux droits, le Département se positionne fortement depuis plusieurs années en accompagnateur aux côtés des usagers éloignés du numérique. Les 7 conseillers numériques du Département recrutés fin 2021 ont organisé plus de 2 700 ateliers regroupant plus de 2 000 usagers éloignés du numérique, lors de plus de 2 300 sessions individuelles et de plus de 400 ateliers collectifs sur tout le territoire. Le dispositif a été reconduit pour 3 ans fin 2023.

Pilote de la territorialisation de la feuille de route « France numérique ensemble », aux côtés de la Préfecture, des EPCI et des acteurs de l'inclusion numérique, le Département coordonne les conseillers numériques de tout le territoire.

Pour permettre un accès facilité à l'équipement informatique, il soutient l'action d'associations telles que la Banque du Numérique, Actif Côte d'Azur ou NumériSud, qui assurent la collecte, le reconditionnement et le réemploi pour des publics en difficulté d'ordinateurs, tablettes ou smartphones, en concordance également avec la stratégie pour un numérique responsable du Département, adoptée par l'Assemblée départementale en janvier 2023.

Parce que la littératie en santé est un élément déterminant de la santé publique, le projet du *Plan Santé dans toutes les politiques* est de faciliter l'accès à l'information en santé et sa compréhension afin que les usagers puissent l'utiliser de manière autonome en vue de prendre des décisions concernant leur santé.



# BIEN-ETRE ET EPANOUISSEMENT DE CHACUN

## Objectifs et chiffres-clés

### Objectifs

- ✓ Maintenir un niveau de qualité de service maximum à destination du public le plus large ;
- ✓ Soutenir les acteurs locaux face à l'augmentation de leurs charges ;
- ✓ Proposer une offre d'activités de loisirs écoresponsables et adaptées aux personnes aux besoins spécifiques ;
- ✓ Mettre à profit des outils numériques adaptés aux usagers.

### Chiffres clés

- 44 000 visiteurs à la Micro-Folie départementale ;
- 16 projets de modernisation des équipements de lecture publique accompagnés ;
- Plus de 700 animations gratuites lors du Festival des Jardins ;
- Plus de 500 sorties « handi voile » et de 600 sorties « handi ski » ;
- 31 000 personnes participent aux actions proposées et 77 000 places d'activités ont été proposées cette année aux seniors maralpins
- 15 étudiants inscrits sur l'année et 11 co-travailleurs au Campus connecté.



# BIEN-ETRE ET EPANOUISSEMENT DE CHACUN

## Accès à la connaissance et à la culture (1/2)

### Les Micro-Folies, un espace culturel numérique intergénérationnel

La Micro-Folie a un double objectif : favoriser l'accès aux chefs d'œuvres de l'histoire des Arts et valoriser l'histoire maralpaine, son patrimoine remarquable, afin de mieux faire connaître ses richesses dans le cadre du réseau national des Micro-Folies.

La 1ère **Micro-Folie 06 départementale**, ouverte en octobre 2021, à Nice, a accueilli 44 000 visiteurs de toutes les générations dans le cadre de médiations culturelles. Plus de 200 structures maralpines (collèges, écoles, EHPAD, centres de loisirs, CCAS...) ont bénéficié de ce dispositif. Cet espace de 300 m² est articulé autour d'un musée numérique, d'un espace de réalité virtuelle, d'un FabLab, d'une Art Box présentant des expositions et d'une Biblio'Art. Chaque visiteur bénéficie d'une médiation. L'entrée est libre et les activités sont gratuites.



La **Micro-Folie départementale hors-les-murs** « Les Folies itinérantes, l'Artothèque de la Micro-Folie départementale » met ses expositions et ses hologrammes à disposition du réseau des Micro-Folies, des structures culturelles, éducatives, sociales et médico-sociales. Les Maisons du Département, les collèges, les médiathèques, les EHPAD, le Conservatoire des Alpes-Maritimes, le Campus connecté de Puget-Théniers peuvent ainsi bénéficier de cette itinérance. En 2023 :

- Prêt de l'exposition « L'art vu par les Playmobil » à la Maison des 1000 premiers jours à Nice ;
- Prêt de l'hologramme « L'homme de Néandertal » au musée archéologique du Département des Hautes-Alpes à Gap ;
- Prêt de l'exposition « Hors du Temps » par Mathilde Oscar à l'EHPAD de la Croix Rouge russe.

Des partenariats ont été établis avec les institutions nationales (Louvre, Opéra de Paris...) et territoriales (Opéra de Nice, Orchestre de Cannes, Grenier à Sel à Avignon, Festival du film social, Museomix, Université Côte d'Azur...).

7 Micro-Folies en territoire maralpin ont été créées depuis 3 ans et financées par le Département (280 k€).

### Faciliter l'accès aux sources : le nouveau portail des Archives départementales

Ouvert en juin 2023, le nouveau portail des **Archives départementales** élargit la palette d'offres aux internautes, qui se sont rapidement emparés des contenus. Les offres de services portent notamment sur :

- L'accès à la salle de lecture : préinscription et réservation des documents en ligne ;
- La possibilité d'opérer une recherche transversale sur la totalité des fonds conservés, ainsi que les textes ocrisés ;
- La valorisation : l'exposition en cours aux Archives, le document du mois, des jeux interactifs.

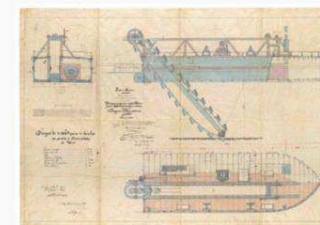
#### Document du mois

**PLAN D'UNE DRAGUE À CHAPELETS DE GODETS POUR LES PORTS DES ALPES-MARITIMES (1863)**

[Voir toutes les images \(3\)](#)

**Plan d'une drague à chapelets de godets pour les ports des Alpes-Maritimes (1863)**

T Fi 593, cote d'origine 4 S 241 (fonds des Ponts-et-chaussées des Alpes-Maritimes, dossiers de l'ingénieur en chef)



# BIEN-ETRE ET EPANOUISSEMENT DE CHACUN

## Accès à la connaissance et à la culture (2/2)

### Développement de la lecture publique

#### Stratégie et méthode

En décembre 2021, le schéma départemental de développement de la lecture publique 2022-2025 a été adopté par l'assemblée départementale. **Trois axes majeurs** ont été définis par ce document stratégique :

1. Conduire une redynamisation du réseau de lecture publique départemental ;
2. Accompagner la modernisation des bibliothèques-médiathèques en tiers lieux culturels, éducatifs et sociaux ;
3. Contribuer à l'équité en matière d'accès à la culture, aux savoirs et à l'information à l'échelle départementale.

Un dispositif de soutien financier auprès des communes a été mis en place pour permettre aux **médiathèques** de devenir plus attractives, plus dynamiques et plus connectées.



#### Actions et résultats 2023

A travers le schéma, le Département soutient les **projets de modernisation des équipements de lecture publique** en matière de rénovation, d'équipement ou de renouvellement du matériel numérique, ainsi que sur l'enrichissement du fonds documentaire. De plus, la médiathèque départementale apporte une expertise aux communes pour leurs permettre de repenser leur médiathèque afin de proposer une organisation, des collections et des services optimaux. En 2023, la médiathèque départementale a accompagné seize équipements de son réseau pour un total de plus de 167 000 € de subventions.

Parmi les projets et sous cette impulsion départementale, les communes de Saint-Jeannet et de Falicon (photo) ont pu ouvrir deux nouveaux établissements municipaux constitutifs de véritables tiers-lieux.



En complétant leur offre en matière d'ouvrages santé-bien-être, les médiathèques favorisent l'accès aux informations de santé et deviennent des acteurs importants de la promotion de la santé. Des formations ont été proposées au personnel pour intégrer la santé à la culture.

Parce que l'art et la culture ont des bienfaits directs sur les patients, un partenariat entre le Musée des Arts Asiatiques et l'Institut Mozart a permis aux malades et à leurs aidants de bénéficier d'expositions, d'ateliers d'écriture, de méditation, de fabrication de papier et de linogravure.

# BIEN-ETRE ET EPANOUISSEMENT DE CHACUN

## Des activités inclusives et écoresponsables (1/4)

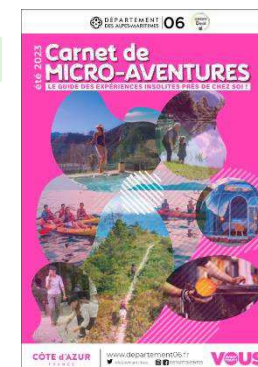
### Le dispositif des cols connectés

Ce dispositif est pensé pour les sportifs, les amateurs de challenges et amoureux des grands espaces qui souhaitent se mesurer aux plus beaux parcours vélo du département. 6 cols équipés en 2023 (Col de l'Ecre, Col des Champs, Col de la Madone, Col de Saint-Raphaël, Col de Valberg, Col de Gréolières) d'une signalétique qui jalonne la montée (panneaux de départ et d'arrivée, bornes indiquant l'altitude, la pente et la distance restante) et d'un spot photo au sommet du col afin de conserver et de partager un souvenir sur les réseaux sociaux. Les coureurs enregistrent leur course via leur équipement d'enregistrement connecté sur le site dédié [www.cols-connectes06.fr](http://www.cols-connectes06.fr).



### Le « Carnet de micro-aventures »

Le Département souhaite accompagner un **tourisme durable, de proximité et expérientiel**. Le Département a proposé en 2023 un carnet mettant en avant des suggestions de visites, d'activités, d'hébergements et de restaurants sur le territoire des Alpes-Maritimes organisés sous formes de séjours ou escapades d'une durée de 2 à 5 jours s'adressant à tout public. Ces micro-séjours s'intègrent dans un tourisme durable avec des transports, activités et visites labélisés et à faibles émissions carbone. En effet, les propositions d'itinéraires privilégient des modes de transport doux : covoiturage, train, bus, tram, à pied, à vélo ou à cheval. Les micro séjours se répartissent sur tout le territoire.



### 4<sup>ème</sup> édition du Festival des Jardins de la Côte d'Azur

Le 4<sup>ème</sup> Festival des Jardins de la Côte d'Azur, parrainé par l'animateur Denis Brogniart, s'est tenu du 25 mars au 1<sup>er</sup> mai 2023 avec pour thématique « Surprenantes perspectives ». Les jardins se sont transformés en œuvre d'art, à travers **17 créations paysagères en compétition et 14 jardins hors concours**. 20 créations sont restées visibles pendant plusieurs semaines. Les créations prenaient en compte la gestion de l'eau ainsi que l'obligation de zéro pesticide. Plus de 700 animations gratuites totalisant 1200 participants ont été proposées sur 17 communes et Monaco : jeux d'orientation, spectacles jeune public, dégustations de plantes comestibles, fabrications d'herbier, créations de parfum, initiations au jardinage... 6 circuits seniors ont également été proposés à 300 seniors du département.





# BIEN-ETRE ET EPANOUISSEMENT DE CHACUN

## Des activités inclusives et écoresponsables (2/4)

### Culture et accessibilité au Musée départemental des Merveilles

Afin d'améliorer les conditions d'accueil et de médiation auprès des personnes en situation de handicap, les établissements culturels départementaux poursuivent la mise aux normes des bâtiments et l'adaptation des offres culturelles. En 2023, le renouvellement au musée départemental des Merveilles de la marque nationale « **Tourisme & Handicap** » confirme cette volonté. La marque comprend désormais les 4 handicaps (moteur, mental, visuel et auditif) pour une durée de 5 ans. Le musée s'engage sur chacun de ces handicaps à proposer un parcours de visite de la collection permanente. L'adhésion à cette marque implique plusieurs aménagements : places de parking réservées, rampe d'accès identifiée, cheminement en relief au sol, zones de repos régulières tout au long du parcours de visite... Plusieurs services sont proposés : visite guidée tactile, atelier avec manipulation d'objets archéologiques reconstitués et de moulages de roches gravées, livret en braille avec gravures thermo-gonflées, dispositif d'aide à l'audition, fauteuils roulants, tablette numérique pour la lecture facilitée des cartels de vitrines, visite de la galerie permanente en langue des signes.



L'équipe de médiation du musée anime également des ateliers spécifiques pour le public âgé en perte d'autonomie dans et hors les murs. En 2023, 294 résidents EHPAD ont bénéficié d'une animation spécifique proposée par l'équipe : visites virtuelles, quizz, conférences sur les thèmes de l'archéologie et de la pré et protohistoire.

### Le programme Seniors en action en faveur du « bien vieillir »

Ce programme entend prévenir l'isolement, développer le lien social et de proximité, et offrir, aux conditions les plus accessibles, une gamme diversifiée de loisirs à l'échelle du département. **31 000 personnes** participent aux actions proposées : bals, cinéma, chorale, théâtre, balades, excursions, voyages, concerts... Avec l'organisation des concours départementaux « Danse avec les seniors » et « Pétanque seniors » ainsi que les grands événementiels « Le Printemps des seniors » et « Le Festival de Théâtre », 77 000 places d'activités ont été proposées cette année aux seniors maralpins.



# BIEN-ETRE ET EPANOUISSEMENT DE CHACUN

## Des activités inclusives et écoresponsables (3/4)

### Les enfants de l'ASE et la Nature

Depuis mars 2022, le Département intègre la **médiation équine** dans son offre de service à destination des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Une puéricultrice salariée du Département, formée à la médiation par les équidés, propose ainsi aux enfants de 2 à 16 ans, en partenariat avec des centres équestres, des séances d'équithérapie

Un autre projet éducatif innovant repose sur des **sorties en mer à bord d'un voilier**, encadrées par des éducateurs, autour du thème de la découverte de la mer, de son écosystème et des métiers attenants. Propriété d'une association, le voilier habitable de 16 mètres « Rose of Jéricho 06 » est mis à disposition des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Il permet aux adolescents de découvrir la navigation, de s'inscrire dans une démarche de cohésion, d'altruisme, d'engagement, de mérite et d'effort, et d'être sensibilisés à la protection de l'environnement marin.



### Le patrimoine fortifié au service de l'éducation des collégiens

Le programme du Département pour la sauvegarde, la valorisation et la mise en réseau du patrimoine fortifié a permis d'ores et déjà de soutenir 12 projets de restauration et de sécurisation de forts, avec comme objectifs de créer un véritable tourisme patrimonial et de susciter l'intérêt des plus jeunes pour la préservation de ces vestiges historiques.

Pour sa 2<sup>ème</sup> édition, la Semaine de la Mémoire et du Patrimoine a réuni en octobre 2023, **367 collégiens venant de 7 établissements** du département, au fort de La Drète. L'opération a pour objectif de sensibiliser les collégiens au devoir de mémoire et au patrimoine lié à l'histoire de l'architecture militaire des Alpes-Maritimes du XVI<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècles. La thématique choisie de la Première Guerre mondiale et de l'architecture fortifiée se décline autour de 5 ateliers : travail sur documents d'archives (lettres de combattants, de réfugiés, carnets de guerre, photographies, extraits de journaux...), exposition sur les fortifications, visite du fort, atelier sur des parcours de vie de combattants, animation sur les combats avec reconstitutions historiques.



# BIEN-ETRE ET EPANOUISSEMENT DE CHACUN

## Des activités inclusives et écoresponsables (4/4)

### Le sport au cœur du rayonnement du territoire

#### Stratégie et méthode

A travers 5 grands objectifs, le **Plan Sport** approuvé au printemps 2023 s'inscrit dans une politique sportive volontariste et ambitieuse afin de faire des Alpes-Maritimes une terre de sport dynamique et authentique pour tous :

1. Accompagner et valoriser le **tissu associatif local**, notamment via la valorisation de l'activité bénévole ;
2. Développer le **sport santé** dans le domaine de la prévention, en considérant que l'activité physique contribue à prévenir certaines pathologies et à lutter contre la sédentarité, les maladies chroniques et la perte d'autonomie ;
3. Valoriser le **sport de haut niveau**, vecteur de valeurs fortes et exemple d'excellence pour les plus jeunes ;
4. Participer à la **transition écologique** du territoire ;
5. Renforcer l'**attractivité** du territoire ;



#### Actions et résultats 2023

En 2023, un appel à projets a permis à 11 associations d'obtenir une subvention pour un projet sur le thème « **encourager et valoriser le bénévolat dans les associations sportives des Alpes-Maritimes** ».

Pour valoriser le sport d'excellence, en septembre 2023, la 1<sup>ère</sup> édition du **lancement de saison** a rassemblé au centre administratif les comités départementaux sportifs, des athlètes du TEAM06 Paris 2024, 10 clubs pro et plus de 800 participants dans une ambiance festive.

Un container a été disposé en fin d'année 2023 sur le site de Roguez village afin de collecter les skis, gilets, ballons, chaussure et autres équipements de sport pour être recyclés. Des **solutions de recyclage** se déploient via un organisme agréé pour les petits équipements sportifs des clubs et des collèges, le matériel concernant les plans ski et voile ainsi que le matériel utilisé lors d'événements sportifs.

Le dispositif **Handi sport 06** a pour objectif de faciliter la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap :

- Handi voile à l'année : 91 stages et 531 séances dispensés auprès des personnes en situation de handicap venant de 41 organismes et une tournée estivale Handivoile (1063 personnes) ;
- Handi VTT : 12 supports mis à disposition des organismes et personnes en situation de handicap pour vivre les sensations de glisse ;
- Handi ski : chaque année, 2 formations gratuites de pilotage à destination des bénévoles et accompagnants des 14 tandem ski. Entre 600 et 700 sorties organisées et une semaine Handi Ski.

Par ailleurs, dans le cadre des randonnées palmées organisées tout au long du sentier sous-marin du Parc maritime départemental Estérel-Théoule, 4 journées spécifiques sont réservées aux personnes en situation de handicap, encadrées par le Comité départemental HandiSub de la Fédération française d'études et de sports sous-marins. Promouvoir les actions handisports en valorisant leur dimension santé et en accroître la lisibilité est une des actions du Plan Santé dans toutes les politiques.

## **Le dispositif des missions d'intérêt général - Service National Universel (SNU)**

Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes a souhaité s'impliquer dans le dispositif des missions d'intérêt général, dans le cadre de la phase 2 du Service National Universel (SNU). Cette action vise non seulement à renforcer la cohésion nationale en favorisant une véritable culture de l'engagement, en affirmant les valeurs de la république, mais également, à accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes maralpins de 15 à 17 ans. À travers cette action, les participants sont engagés dans des missions centrées sur le développement durable, le gaspillage alimentaire, la médiation culturelle, le soutien aux personnes atteintes d'un cancer et leurs aidants, leur permettant ainsi de se familiariser avec les différents projets du Département, tout en contribuant activement à la communauté. En 2023, ce sont 4 jeunes qui ont été affectés à différentes missions sur le territoire, s'impliquant dans des actions concrètes telles que la protection de l'environnement, l'aide aux personnes, ou encore la participation à des ateliers de découverte culturelle. À ce jour, pour 2024, il y a déjà 9 jeunes qui ont terminé leur mission.

# BIEN-ETRE ET EPANOUISSEMENT DE CHACUN

## Accès à l'éducation

### Enseignement supérieur et recherche

L'assemblée départementale du 7 octobre 2022 a adopté, dans le cadre du **Contrat d'avenir État-Région 2021-2027** en Provence-Alpes-Côte d'Azur, **7 conventions** avec des porteurs de projets au titre de la priorité Enseignement supérieur, recherche et innovation, afin de soutenir **12 opérations** qui représentent un montant total de 7,53 M€. En 2023, dans ce cadre, 1,03 M€ ont été attribués pour trois projets d'équipements de recherche portés par les laboratoires du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), un projet de l'Observatoire de la Côte d'Azur portant sur la réhabilitation énergétique de bâtiments et un projet de l'Institut de la mer de Villefranche (Sorbonne Université) portant sur des travaux d'installation d'une plateforme expérimentale dans le bâtiment de la vieille forge.

SciencesPo

La politique départementale a également porté sur la densification du potentiel d'enseignement supérieur-recherche avec :

- La poursuite du soutien financier de 50 000 € accordé à la Fondation nationale des sciences politiques pour l'aide au développement du premier cycle « Moyen-Orient Méditerranée » de Sciences Po à Menton ;
- La donation de 20 000 € à la Fondation Université Côte d'Azur pour accompagner des actions menées en lien avec les domaines que le Département porte tels que le numérique, l'IA, la santé, la solidarité et l'environnement ; cet engagement financier confère au Département la qualité de membre donateur siégeant au Conseil d'Administration de la Fondation.



### Le Campus connecté de Puget-Théniers

Le premier Campus connecté des Alpes Maritimes installé à Puget-Théniers **facilite l'accès à l'enseignement supérieur et permet la fertilisation croisée** entre les acteurs du territoire, les nouveaux modes de travail à distance et le développement des savoirs et des compétences.

2023 a été une année riche pour le Campus connecté, avec un **record d'affluence** depuis son ouverture en 2021 : avec 15 étudiants inscrits sur l'année et 11 co-travailleurs, le Campus a atteint sa capacité maximale de remplissage. Cela témoigne de l'attractivité croissante de ce lieu, de la nécessité de ce type d'établissement dans un territoire rural et de la qualité des services rendus.



Conférences et expositions sont venues enrichir le programme proposé, aux côtés de la **première formation longue durée** proposée au Campus, dispensée par Reflets pour le titre d'assistant de vie. Cette formation a permis à 7 stagiaires d'acquérir des compétences précieuses et de répondre à un besoin d'emploi local.

# **Rapport annuel 2023 développement durable**

**Pour aller plus loin, le Département des Alpes-Maritimes vous invite à  
découvrir et suivre la mise en place de son plan de transition écologique :**

**[www.departement06.fr](http://www.departement06.fr)**





RAPPORT ANNUEL DE  
L'EXERCICE 2023 DES  
REPRESENTANTS DU  
DEPARTEMENT DES ALPES-  
MARITIMES AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA  
SEML GREEN ENERGY 06

## Table des matières

|                                                                                                    |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Préambule.....                                                                                     | 2         |
| <b>Partie 1 – Vie de la Société .....</b>                                                          | <b>2</b>  |
| 1.1 Historique .....                                                                               | 2         |
| 1.2 Objet social.....                                                                              | 2         |
| 1.3 Moyens humains et matériels .....                                                              | 3         |
| 1.4 Actionnariat.....                                                                              | 3         |
| 1.5 Augmentation du capital social .....                                                           | 3         |
| 1.6 Administrateurs .....                                                                          | 3         |
| 1.7 Mise à jour des Statuts .....                                                                  | 4         |
| 1.8 Rapport sur le gouvernement d'entreprise .....                                                 | 4         |
| 1.8.1 Gouvernance .....                                                                            | 4         |
| 1.8.2 Rémunération des représentants et mandataires sociaux.....                                   | 5         |
| 1.8.3 Mandats et Fonctions exercés .....                                                           | 5         |
| 1.8.4 Délégations de pouvoir ou de compétence.....                                                 | 5         |
| 1.9 Prise de participation – Prise de contrôle .....                                               | 6         |
| <b>Partie 2 – Activité et situation financière .....</b>                                           | <b>6</b>  |
| 2.1 Activité de la SEM sur l'exercice 2023.....                                                    | 6         |
| 2.2 Perspectives .....                                                                             | 7         |
| 2.3 Situation financière – Présentation des comptes .....                                          | 7         |
| 2.4 Suivi des participations .....                                                                 | 8         |
| 2.5 Affectation du résultat .....                                                                  | 9         |
| 2.6 Utilisation d'instruments financiers .....                                                     | 9         |
| 2.7 Activité en matière de recherche et développement .....                                        | 9         |
| 2.8 Prêts consentis.....                                                                           | 9         |
| 2.9 Conventions réglementées .....                                                                 | 9         |
| 2.10 Dépenses non déductibles fiscalement .....                                                    | 9         |
| 2.11 Autorisation de cautions, avals et autres garanties .....                                     | 9         |
| <b>Partie 3 - Relations contractuelles et financières entre la SEML et les collectivités .....</b> | <b>10</b> |
| 3.1 Contrats entre la SEML et les collectivités .....                                              | 10        |
| 3.2 Garanties d'emprunt accordées par les collectivités à la SEML .....                            | 10        |
| 3.3 Avances en compte courant accordées par les actionnaires .....                                 | 10        |
| 3.4 Dividendes distribués par la SEML .....                                                        | 10        |
| <b>Partie 4 – Contrôle et gestion des risques .....</b>                                            | <b>10</b> |
| 4.1 Gestion des risques .....                                                                      | 10        |
| 4.2 Contrôles.....                                                                                 | 10        |

## *Préambule*

*Le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit dans son article L. 1524-5 une obligation pour tout élu mandataire d'une collectivité dans une société d'économie mixte locale (SEML) de produire un rapport annuel auprès de son assemblée délibérante.*

*Les dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS » publiée au JORF n°0044 du 22 février 2022, ainsi que les précisions issues du décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 sont venues normer le contenu du rapport et les conditions de présentation de ce dernier au sein des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires.*

## *Partie 1 – Vie de la Société*

### *1.1 Historique*

Par sa délibération du 1er octobre 2021, l'Assemblée départementale a approuvé la création de la SEML GREEN Energy 06, les statuts et le pacte d'actionnaires ainsi que la participation majoritaire du Département des Alpes-Maritimes au capital de ladite société. Les conseillers départementaux représentant le Département au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SEML GREEN Energy 06 ont été désignés par les délibérations de l'Assemblée départementale en date du 1er octobre 2021 et du 15 novembre 2021.

L'Assemblée générale constitutive de la SEML GREEN Energy 06 s'est tenue le 14 décembre 2021.

### *1.2 Objet social*

L'objet social de la SEML tel que défini par ses statuts constitutifs et demeuré inchangé est le suivant :

*« La Société a pour objet de développer et d'accompagner des projets de développement d'énergies renouvelables en vue notamment de renforcer la cohésion et la solidarité territoriales entre les territoires urbains et ruraux du département des Alpes-Maritimes, servant ainsi l'intérêt général sur ce territoire.*

*Dans la limite des compétences des collectivités territoriales (ou groupements de collectivités territoriales) actionnaires en matière d'énergies renouvelables, la Société pourra réaliser, ou apporter son concours technique, administratif et/ou financier, à tout projet, opération ou action portant sur le développement des énergies renouvelables.*

*Par ailleurs, dans la limite des compétences de ces collectivités territoriales et groupements de collectivités actionnaires en matière d'énergies renouvelables, la Société pourra réaliser ou faire réaliser toutes études ou prestations de conseils en matière d'énergies renouvelables.*

*La Société pourra exercer ses activités tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, principalement sur le territoire du département des Alpes-Maritimes.*

*La Société peut agir directement ou indirectement, soit en association, participation, groupement ou société avec toutes autres personnes ou sociétés, notamment par voie de création de sociétés et de groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissement, de prises d'acquisition, d'exploitation ou de cession de tous procédés et brevets contribuant à la réalisation de l'objet de la Société.*

*D'une manière plus générale, la Société pourra accomplir toute opération financière, commerciale, industrielle, civile, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation. »*

### *1.3 Moyens humains et matériels*

Pour l'année 2023, la SEML compte deux collaborateurs à temps plein : une Directrice générale, un ingénieur chef de projets. Un étudiant ingénieur en alternance est venu renforcer l'équipe à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Le siège social de la société se situe au sein du CADAM, 147 boulevard du Mercantour à Nice. La SEML y dispose de deux bureaux.

### *1.4 Actionnariat*

Dès la création de la Société GREEN Energy 06 le 14 décembre 2021, il était prévu une évolution de l'actionnariat avec l'entrée du SICTIAM en 2022. L'Assemblée générale du 8 décembre 2022 a validé l'entrée du SICTIAM.

La répartition du capital n'a pas été modifiée sur l'exercice 2023.

Au 31.12.2023, la Société comprend 5 actionnaires et le capital social d'un montant de 4 917 254 € est réparti comme suit :

| Actionnaire                                   | Nombre de parts<br>au 31.12.2023 | % du capital<br>au 31.12.2023 |
|-----------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| Département des Alpes-Maritimes               | 2 507 799                        | 51%                           |
| Banque des Territoires                        | 983 451                          | 20%                           |
| SICTIAM                                       | 934 278                          | 19%                           |
| Caisse d'Epargne et de Prévoyance Côte d'Azur | 245 863                          | 5%                            |
| Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur   | 245 863                          | 5%                            |
|                                               | 4 917 254                        | 100%                          |

### *1.5 Augmentation du capital social*

Le capital social initial de la Société lors de sa création était de 1 625 046 €.

L'Assemblée générale du 8 décembre 2022 a approuvé une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 3.292.208 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription par l'émission de 3.292.208 actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de 1 euro.

Les nouvelles actions émises ont été libérées par les souscripteurs en numéraire à hauteur de 0.25 € par action souscrite en 2022 et à hauteur de 0.40 € par action souscrite en 2023. Le solde correspondant à 0.35 € par action souscrite a été appelé sur l'exercice 2024.

### *1.6 Administrateurs*

Au 31.12.2023, le Conseil d'administration était composé de 10 Administrateurs à savoir :

- ✓ Pour le Département des Alpes-Maritimes :
  - Monsieur Charles Ange GINESY ;
  - Monsieur Jérôme VIAUD ;
  - Madame Marie BENASSAYAG ;
  - Monsieur Yannick BERNARD ;
  - Madame Marie-Louise GOURDON.

- ✓ Pour le SICTIAM
  - Monsieur David LISNARD ;
  - Monsieur Xavier WIIK.
- ✓ Pour la Caisse des Dépôts et Consignations : Madame Monia BARKAT.
- ✓ Pour la Caisse d'Épargne et Prévoyance Côte d'Azur : Monsieur Nicolas PERRIER (remplacement de Monsieur François-Xavier DRUART en 2023).
- ✓ Pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur : Monsieur Philippe GUIGNARD.

## 1.7 *Mise à jour des Statuts*

Corrélativement à l'entrée du SICTIAM et à l'augmentation de capital, l'Assemblée générale en date du 8 décembre 2022 a approuvé la modification des Statuts. Il n'y a pas eu d'autres modifications des Statuts décidées en 2023.

## 1.8 *Rapport sur le gouvernement d'entreprise*

### 1.8.1 Gouvernance

Conformément à l'article L. 225-37-4 du code de commerce, il est précisé qu'aux termes du Conseil d'administration du 14 décembre 2021, il a été procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du code de commerce et décidé que :

- Monsieur Charles Ange GINESY occupe les fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société. Son mandat prendra fin avec celui de l'assemblée qui l'a désigné.
- Madame Valérie PAUT occupe les fonctions de Directrice générale.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni deux fois aux fins de délibérer sur les ordres du jour suivants :

#### Conseil d'administration du 4 mai 2023 :

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration en date du 8 juillet 2022 ;
2. Examen et arrêté des comptes de l'exercice 2022 ;
3. Affectation du Résultat ;
4. Conventions réglementées ;
5. Prise d'acte du changement du représentant permanent de la Caisse d'Épargne ;
6. Rédaction du Rapport de gestion et de gouvernement de l'entreprise à l'Assemblée des Actionnaires ;
7. Prise de participation dans la société de projet « Cannes Lérins Hydrogène » pour la production d'hydrogène bas carbone ;
8. Prise de participation dans une société de projets à constituer pour le déploiement des installations photovoltaïques en toitures et ombrières ;
9. Approbation du projet d'installations photovoltaïques pour la ville de Grasse – site de la Paoute ;
10. Approbation d'une offre de solarisation pour le Syndicat mixte de Valberg et la commune de Péone ;
11. Convention de partenariat entre PRODAROM, la CCI Nice Côte d'Azur, GRDF et GREEN Energy 06 pour la valorisation des déchets de l'industrie de la parfumerie par méthanisation ;
12. Convention de partenariat innovation avec la C.A.C.P.L. en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité d'une unité de production de méthane de synthèse par le procédé de Gazéification HydroThermale ;
13. Société FPV St auban - actualisation de l'accord intercréancier ;
14. Convocation de l'Assemblée générale de la Société ;
15. Pouvoirs aux fins de formalités.

Ces délibérations ont été adoptées à l'unanimité.



#### Conseil d'administration du 21 décembre 2023 :

1. Empêchement temporaire du Président du Conseil d'administration - délégation dans les fonctions de Président ;
2. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration en date du 4 mai 2023 ;
3. Projet de réseau de chaleur et de froid thalassothérapie - Cannes Croisette ;
4. Syndicat intercommunal des eaux du Foulon : étude de potentiel hydroélectrique ;
5. Projet Cannes Lérins Hydrogène - actualisation ;
6. Projet méthanisation avec PRODAROM ;
7. Protocole d'accord avec l'entreprise SEEyouSUN ;
8. Projets solarisation avec des collectivités territoriales ;
9. Projet solarisation avec le secteur privé ;
10. Budget 2024 ;
11. Pouvoirs aux fins de formalités

Ces délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2023, l'Assemblée Générale des Actionnaires s'est réunie une fois aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### Assemblée générale du 26 juin 2023

- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée générale mixte du 8 décembre 2022 ;
- Rapport de gestion et sur le gouvernement de la Société ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos au 31 décembre 2022 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées ;
- Approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2022 et Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Démission du Crédit Agricole en sa qualité de censeur ;
- Pouvoir aux fins de formalités ;
- Questions diverses.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

#### 1.8.2 Rémunération des représentants et mandataires sociaux

Les fonctions d'Administrateur ne sont pas rémunérées. La rémunération du Directeur général de la Société, mandataire social, est fixée par le Conseil d'administration.

#### 1.8.3 Mandats et Fonctions exercés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 et L 225-95-1 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société non représentant de collectivité territoriale durant l'exercice.

| Noms du représentants | Autres mandats exercés                                                  |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Mme Monia Barkat      | SEM Pays de Grasse Dynamiques<br>SAS Auron Tourisme<br>SAS C LA RIVIERA |
| M. Nicolas Perrier    | -                                                                       |
| M. Philippe Guignard  | -                                                                       |

#### 1.8.4 Délégations de pouvoir ou de compétence

Aucun élément à préciser.

## *1.9 Prise de participation – Prise de contrôle*

Au cours de l'exercice 2023, la Société a approuvé des prises de participations au capital de deux sociétés :

- 49% de la société SUN Energy 06 créée avec SUN and GO pour des projets de solarisation en toitures et en ombrières, soit une participation au capital de 4 900 € ; des apports en compte courant d'associés sont prévus ultérieurement en fonction de l'avancée des projets pour un montant maximal de 2 M€ ;
- 4% de la société Cannes Lérins Hydrogène créée avec Hynamics, la CACPL et la CDC, pour la construction et l'exploitation d'une unité de production d'hydrogène prévue pour alimenter la flotte de bus de la CACPL. La participation en capital s'élèvera dans un 1<sup>er</sup> temps à 303 360 euros complétée par des avances en compte courant d'associés à hauteur de 298 560 euros. Cette prise de participation n'est pas effective au 31.12.2023, l'acquisition des parts de Cannes Lérins Hydrogène ayant été réalisée le 4 avril 2024.

La SEM, représentée par sa Directrice générale, participera aux assemblées générales et au suivi opérationnel de ces deux sociétés.

## *Partie 2 – Activité et situation financière*

### *2.1 Activité de la SEM sur l'exercice 2023*

La SEML GREEN Energy 06 a été créée le 14 décembre 2021. Il est rappelé que la Société GREEN Energy 06 a pour objet de développer et d'accompagner des projets de développement d'énergies renouvelables sur le territoire des Alpes-Maritimes.

L'année 2023, 2<sup>ème</sup> année d'exercice de GREEN Energy 06, aura été consacrée au déploiement des offres et à la poursuite du suivi du Plan d'affaires établi initialement, avec le recrutement en janvier 2023 d'un chef de projets.

Par filière, l'activité sur 2023 est notamment marquée par :

#### Filière photovoltaïque :

- La création d'une société de projets commune avec l'installateur SUN and GO pour le développement de la solarisation en toitures et ombrières ;
- La signature d'un protocole de partenariat avec la société SEE you SUN pour le déploiement d'ombrières de parking ;
- La signature de la convention d'occupation temporaire du site sportif de la Paoute à Grasse pour l'installation de 2 installations photovoltaïques pour une puissance de 497 Kwc ;
- L'acceptation par la Communauté de communes des Alpes d'Azur d'un partenariat pour le déploiement d'une petite centrale au sol sur terrain dégradé ;
- La réponse à un marché public lancé par le Département des Alpes-Maritimes pour la solarisation de bâtiments publics dont les collèges (accord cadre), consultation déclarée infructueuse et relancée en 2024, avec une nouvelle réponse de la SEML ;
- La réponse à une consultation de la société Balicco pour la construction d'ombrières ;
- Des études de production et d'autoconsommation pour de nombreuses collectivités : toitures, ombrières, petites centrales au sol.

#### Filière biogaz :

- L'accord sur la prise de participation dans la société de production d'hydrogène « Cannes Lérins Hydrogène » à hauteur de 4% du capital , pour un montant de 601 920 € intégrant des comptes courants d'associés - les fonds seront versés à partir de 2024 ;
- La signature d'une convention de partenariat avec la CACPL pour une étude de gazéification hydrothermale des boues de la station d'épuration de Mandelieu ;
- La création d'un consortium avec PRODAROM le syndicat national des parfumeurs, la CCI Nice Côte d'Azur et GRDF, pour étudier la faisabilité d'un projet de méthanisation des déchets de

l'industrie du parfum à Grasse. Le consortium a été lauréat d'un Appel à projets national lancé par GRDF dénommé ZIBAC (Zone industrielle bas carbone) et a perçu à ce titre des subventions pour réaliser des études de faisabilité.

#### Réseaux de chaleur :

- La SEM est entrée en discussion avec Engie pour étudier une prise de participation dans la société de projet délégataire du réseau de chaleur et de froid par thalassothermie de Cannes Croisette. Ce projet est porté par la CACPL, autorité délégante.

#### Filière hydroélectricité :

- Signature d'une convention de partenariat avec le Syndicat du canal du Foulon pour étudier le potentiel de production électrique des eaux du canal.

## *2.2 Perspectives*

#### Filière solaire photovoltaïque :

- Lancement des travaux de solarisation du site sportif de la Paoute à Grasse ;
- Obtention des autorisations d'urbanisme et début des travaux des ombrières photovoltaïques de l'entreprise Balicco à Pégomas et des installations photovoltaïques en toiture pour la commune de La Turbie ;
- La SEM espère être retenue dans le cadre de plusieurs consultations en cours ou à venir pour des solarisations de toitures ou la construction d'ombrières ;
- De nombreuses études de production et d'autoconsommation sont prévues et aboutiront pour certaines à des offres ;
- La SEML doit également poursuivre ses investigations pour le déploiement de petites centrales solaires au sol, notamment sur des terrains dégradés. Des études de faisabilité seront finalisées pour 3 sites dont celui appartenant à la CCAA.

#### Filière biogaz :

- Le projet Cannes Lérins Hydrogène entrera dans sa phase opérationnelle (demande d'autorisation en vue de l'obtention du permis de construire), la mise en service étant prévue en 2025 ;
- L'étude GHT des déchets de l'industrie du parfum sera lancée, et les résultats attendus sur l'exercice 2024.

#### Réseaux de chaleur :

- L'étude d'une prise de participation dans le projet thalassothermie de Cannes se poursuivra pour prise de décision sur l'exercice 2024 ;
- D'autres projets importants seront à étudier sur 2024 : projet biomasse de Cannes la Frayère.

#### Filière hydroélectricité :

- L'étude de potentiel sur le canal du Foulon a été lancée.

## *2.3 Situation financière – Présentation des comptes*

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

En synthèse :

#### ✓ Le compte de résultat

Le résultat d'exploitation de l'exercice clos au 31 décembre 2023 est de - 239 263 € en l'absence de chiffre d'affaires autre que les produits financiers liés à la réalisation de la centrale solaire de Saint-Auban et à la rémunération du compte courant ouvert à la CDC. Les dépenses d'exploitation d'un

montant de 241 272 € sont composées principalement des salaires et charges sociales pour 82%, des frais de gestion (loyers, frais de déplacements, frais d'actes), des frais d'honoraires (expert-comptable, commissaire aux comptes, avocats conseils).

Le résultat financier est de + 88 792 € correspondant aux intérêts sur la prise de participation en compte courant d'associé versé à la FPV Saint-Auban pour le financement de la centrale solaire et aux intérêts sur le compte courant de la société ouvert auprès de la CDC.

La Société a par conséquent réalisé un résultat négatif de - 150 471 € sur l'exercice écoulé. Pour mémoire, le compte de résultat prévisionnel établi lors de la création de la SEML prévoyait un résultat de - 223 000 € en année 2.

### ✓ Le Bilan

L'actif, d'un montant total de 4 677 142 € est décomposé comme suit :

- L'actif immobilisé d'un montant de 540 156 € représente :
  - 535 106 € en compte courant d'associés et intérêts dans la FPV Saint-Auban ;
  - 150 € en capital dans la FPV Saint-Auban ;
  - 4 900 € en capital dans la société SUN Energy 06 créée avec SUN and GO.
- L'actif circulant d'un montant de 4 136 986 € est composé comme suit :
  - 1 152 273 € de capital à libérer ;
  - 10 219 € de crédit de TVA ;
  - 2 974 494 € de disponibilités.

Le passif d'un montant de 4 677 142 € est décomposé comme suit :

- Les capitaux propres d'un montant de 4 639 025 € sont composés du capital social à hauteur de 4 917 254 €, du report à nouveau de - 127 757 € et du résultat de l'exercice 2023 pour - 150 471 €.
- Les dettes d'un montant de 38 117 € sont composées des dettes fiscales et sociales au titre de décembre 2023 et des provisions pour dépenses engagées (commissaire aux comptes, frais d'avocats, loyer).

## 2.4 *Suivi des participations*

Au 31.12.2023, GREEN Energy 06 détient des participations dans 2 sociétés de projet :

### **FPV Saint-Auban**

Cette société de projet a été créée pour la construction et l'exploitation d'une centrale solaire au sol sur la commune de Saint-Auban.

- Part au capital de la SEML : 15% soit 1 500 €.
- Avances en compte courant d'associé initiale : 500 000 €. Les intérêts dus sur l'exercice 2022 à hauteur de 8 414 € ont été capitalisés. Les intérêts courus sur 2023 à hauteur de 26 691 € seront versés à partir de 2024.
- Comité stratégique le 31.01.2023 suite à la mise en service de la centrale fin 2022.
- Assemblée générale le 28.06.2023 d'approbation des comptes clos le 31.12.2022 : résultat négatif de - 165 767 euros affecté au compte « Report à nouveau » dont le montant est porté à - 245 586 euros. La centrale de Saint-Auban a été mise en service le 31.10.2022, les résultats 2022 ne comportent donc que 2 mois de production.
- Sur l'exercice 2023, le chiffre d'affaires lié à la production d'électricité a été de 1 377 k€, en conformité avec les prévisions. Le résultat d'exploitation est de 361 k€. Le résultat net demeure toutefois négatif à hauteur de - 532 k€ en raison notamment de dotations exceptionnelles aux amortissements (amortissement fiscal sur 20 ans et durée d'exploitation prévue sur 30 ans).

### **SUN Energy 06**

Cette société a été créée en juillet 2023 avec l'entreprise SUN and GO pour développer des projets de solarisation en toitures et ombrières.

- Part au capital de la SEML : 49 % soit 4 900 €.
- Avances en compte courant d'associé : enveloppe mobilisable de 2 M€, non mobilisée au 31.12.2023.

Les 1ers comptes seront arrêtés au 31.12.2024. Au 31.12.2023, la situation de trésorerie est de 9 957 € intégrant le capital de 10 000 € et 42.60 € au titre des frais bancaires de gestion du compte sur le dernier trimestre. Aucune autre opération n'a été enregistrée sur 2023.

Le projet de solarisation du site sportif de la Paoute à Grasse donnera lieu à écritures sur 2024 avec le versement d'avances en compte courant d'associés pour compléter le financement bancaire de l'opération. D'autres offres sont en cours avec cette société.

## *2.5 Affectation du résultat*

Le résultat négatif constaté au 31.12.2023 d'un montant de - 150 471 € a été affecté au poste « Report à nouveau » s'élevant désormais à un montant de - 278 228.53 €.

## *2.6 Utilisation d'instruments financiers*

Aucun instrument financier n'a été mis en place sur l'exercice écoulé.

## *2.7 Activité en matière de recherche et développement*

Il est précisé en application de l'article L. 232-1 du code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## *2.8 Prêts consentis*

Par convention de compte courant d'associés, la Société a consenti :

- en date du 6 septembre 2022 : une avance en compte courant à la FPV Saint Auban d'un montant de 500 000 € rémunérée ;
- en date de décembre 2023 : une avance en compte courant à la société Cannes Lérins Hydrogène d'un montant de 95 440 € rémunérée à long terme et d'un montant de 203 120€ rémunérée à court terme. Ces avances seront versées sur l'exercice 2024.

## *2.9 Conventions réglementées*

Conformément aux dispositions de l'article L227-38 du Code de commerce, toute convention intervenant directement ou indirectement ou par personne interposée entre la Société et son Directeur général, l'un de ses Directeurs généraux délégués, l'un de ses Administrateurs, l'un de ses Actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou s'il s'agit d'une Société actionnaire de la société la contrôlant au sens de l'article L 233- 3 du Code du commerce doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur des conventions courantes et conclues à des conditions normales. Lesdites conventions sont communiquées par le Président aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes.

Aucune convention répondant aux dispositions de l'article L227-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé. Seul le Pacte d'Actionnaires signé le 8 décembre 2022 entre dans le champ des conventions réglementées.

## *2.10 Dépenses non déductibles fiscalement*

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires » et de frais généraux non déductibles, tels que visés aux articles 39.4 et 39.5 du Code général des impôts.

## *2.11 Autorisation de cautions, avals et autres garanties*

La Société n'a accordé aucune caution, aval ou autre garantie sur l'exercice écoulé.



## ***Partie 3 - Relations contractuelles et financières entre la SEML et les collectivités***

### ***3.1 Contrats entre la SEML et les collectivités***

Le siège social de la société se situe au sein du CADAM, 147 bd du Mercantour à Nice. Une convention à titre onéreux de mise à disposition de locaux a été signée le 8 novembre 2021 entre le Département des Alpes-Maritimes et la Société.

### ***3.2 Garanties d'emprunt accordées par les collectivités à la SEML***

La SEML n'a pas contracté d'emprunt depuis sa création.

### ***3.3 Avances en compte courant accordées par les actionnaires***

Les actionnaires n'ont pas accordé d'avance en compte courant à la SEML.

### ***3.4 Dividendes distribués par la SEML***

Il n'y a pas de bénéfice distribuable au titre de l'exercice 2023.

## ***Partie 4 – Contrôle et gestion des risques***

### ***4.1 Gestion des risques***

Au 31.12.2023, la SEML est actionnaires de 2 sociétés : FPV Saint-Auban et SUN Energy 06 (cf. paragraphe 2.4 Suivi des participations).

La Société n'a pas pour l'instant contracté d'emprunt.

Au titre des risques professionnels, la société est assurée en Responsabilité civile auprès de SMACL Assurances.

### ***4.2 Contrôles***

#### **Commissaire aux comptes**

L'Assemblée générale constitutive du 14 décembre 2021 a désigné la Société PKF Arsilon Commissariat aux comptes comme commissaire aux comptes pour une durée de six exercices. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports du commissaire aux comptes sont communiqués aux actionnaires. Le Rapport relatif à l'exercice 2023 précise : « Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice ».

#### **Contrôle de légalité**

Conformément aux dispositions de l'article L1524-1 du Code général des collectivités territoriales, les procès-verbaux des Conseils d'administration et Assemblées générales ont été transmis au Représentant de l'Etat dans le Département des Alpes-Maritimes. Dans le cadre de ce contrôle de légalité, aucune remarque n'a été formulée.



GREEN ENERGY 06

# Comptes annuels

12/04/2024 13:21:02

Page : 3 / 24





## Bilan actif

### GREEN ENERGY 06

| Actif                                      |                                             |                                           | Au 31/12/2023                                                        |                 |                  | Au 31/12/2022 |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|---------------|
|                                            |                                             |                                           | Montant brut                                                         | Amort. ou Prov. | Montant net      |               |
| Capital souscrit non appelé                |                                             |                                           | 1 152 272                                                            |                 | 1 152 272        |               |
| Actif immobilisé                           | Immobilisations incorporelles               | Frais d'établissement                     |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            |                                             | Frais de développement                    |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            |                                             | Concessions, brevets et droits similaires |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            | Immobilisations corporelles                 | Fonds commercial (1)                      |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            |                                             | Autres immobilisations incorporelles      |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            |                                             | Immobilisations incorporelles en cours    |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            |                                             | Avances et acomptes                       |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            |                                             | TOTAL                                     |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            | Immobilisations financières <sup>(1)</sup>  | Terrains                                  |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            |                                             | Constructions                             |                                                                      |                 |                  |               |
| Inst. techniques, mat. out. industriels    |                                             |                                           |                                                                      |                 |                  |               |
| Autres immobilisations corporelles         |                                             |                                           |                                                                      |                 |                  |               |
| Immobilisations en cours                   |                                             |                                           |                                                                      |                 |                  |               |
| Immobilisations financières <sup>(2)</sup> | Avances et acomptes                         |                                           |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            | TOTAL                                       |                                           |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            | Participations évaluées par équivalence     |                                           |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            | Autres participations                       | 5 050                                     |                                                                      | 5 050           | 150              |               |
|                                            | Créances rattachées à des participations    | 535 106                                   |                                                                      | 535 106         | 508 414          |               |
|                                            | Titres immob. de l'activité de portefeuille |                                           |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            | Autres titres immobilisés                   |                                           |                                                                      |                 |                  |               |
| Immobilisations financières <sup>(3)</sup> | Prêts                                       |                                           |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            | Autres immobilisations financières          |                                           |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            | TOTAL                                       | 540 156                                   |                                                                      | 540 156         | 508 564          |               |
| Total de l'actif immobilisé                |                                             |                                           | 540 156                                                              |                 | 540 156          | 508 564       |
| Actif circulant                            | Stocks                                      | Matières premières, approvisionnements    |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            |                                             | En cours de production de biens           |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            |                                             | En cours de production de services        |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            | Créances <sup>(4)</sup>                     | Produits intermédiaires et finis          |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            |                                             | Marchandises                              |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            |                                             | TOTAL                                     |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            | Avances et acomptes versés sur commandes    |                                           |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            |                                             |                                           |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            |                                             |                                           |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            | Divers                                      | Clients et comptes rattachés              | 10 219                                                               |                 | 10 219           | 3 980         |
| Autres créances                            |                                             |                                           |                                                                      |                 | 2 469 156        |               |
| Capital souscrit et appelé, non versé      |                                             | 10 219                                    |                                                                      | 10 219          | 2 473 136        |               |
| Divers                                     | TOTAL                                       |                                           |                                                                      |                 |                  |               |
|                                            | Valeurs mobilières de placement             | 2 974 493                                 |                                                                      | 2 974 493       | 1 831 632        |               |
|                                            | (dont actions propres : )                   | 2 974 493                                 |                                                                      | 2 974 493       | 1 831 632        |               |
| Charges constatées d'avance                |                                             |                                           |                                                                      |                 |                  |               |
| Total de l'actif circulant                 |                                             |                                           | 2 984 713                                                            |                 | 2 984 713        | 4 304 768     |
| Frais d'émission d'emprunts à étaler       |                                             |                                           |                                                                      |                 |                  |               |
| Primes de remboursement des emprunts       |                                             |                                           |                                                                      |                 |                  |               |
| Écarts de conversion actif                 |                                             |                                           |                                                                      |                 |                  |               |
| TOTAL DE L'ACTIF                           |                                             |                                           | 4 677 142                                                            |                 | 4 677 142        | 4 813 333     |
| Renvois :                                  |                                             |                                           | (1) Dont droit au bail                                               |                 |                  |               |
|                                            |                                             |                                           | (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières |                 | 535 106          | 508 414       |
|                                            |                                             |                                           | (3) Dont créances à plus d'un an (brut)                              |                 |                  |               |
| Clause de réserve de propriété             |                                             |                                           | Immobilisations                                                      | Stocks          | Créances clients |               |

Edité à partir de Loop V5.10.0



## Bilan passif

### GREEN ENERGY 06

| Passif                                                                         |                                                                 | Au 31/12/2023 | Au 31/12/2022 |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Capitaux propres                                                               | Capital (dont versé : 3 764 981 )                               | 4 917 254     | 4 917 254     |
|                                                                                | Primes d'émission, de fusion, d'apport                          |               |               |
|                                                                                | Ecart de réévaluation                                           |               |               |
|                                                                                | Ecart d'équivalence                                             |               |               |
|                                                                                | Réserves                                                        |               |               |
|                                                                                | Réserve légale                                                  |               |               |
|                                                                                | Réserves statutaires                                            |               |               |
|                                                                                | Réserves réglementées                                           |               |               |
|                                                                                | Autres réserves                                                 |               |               |
|                                                                                | Report à nouveau                                                | -127 757      |               |
| Aut. fonds propres                                                             | Résultats antérieurs en instance d'affectation                  |               |               |
|                                                                                | Résultat de la période (bénéfice ou perte)                      | -150 471      | -127 757      |
|                                                                                | Situation nette avant répartition                               | 4 639 025     | 4 789 496     |
|                                                                                | Subvention d'investissement                                     |               |               |
| Provisions                                                                     | Provisions réglementées                                         |               |               |
|                                                                                | Total                                                           | 4 639 025     | 4 789 496     |
| Dettes                                                                         | Titres participatifs                                            |               |               |
|                                                                                | Avances conditionnées                                           |               |               |
|                                                                                | Total                                                           |               |               |
|                                                                                | Provisions pour risques                                         |               |               |
|                                                                                | Provisions pour charges                                         |               |               |
|                                                                                | Total                                                           |               |               |
|                                                                                | Emprunts et dettes assimilées                                   |               |               |
|                                                                                | Emprunts obligataires convertibles                              |               |               |
|                                                                                | Autres emprunts obligataires                                    |               |               |
|                                                                                | Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)      |               |               |
| Dettes                                                                         | Emprunts et dettes financières divers (3)                       |               |               |
|                                                                                | Total                                                           |               |               |
|                                                                                | Avances et acomptes reçus sur commandes (1)                     |               |               |
|                                                                                | Dettes fournisseurs et comptes rattachés                        | 27 675        | 18 886        |
|                                                                                | Dettes fiscales et sociales                                     | 10 440        | 4 950         |
|                                                                                | Dettes sur immobilisations et comptes rattachés                 |               |               |
|                                                                                | Autres dettes                                                   |               |               |
|                                                                                | Instruments de trésorerie                                       |               |               |
|                                                                                | Total                                                           | 38 116        | 23 836        |
|                                                                                | Produits constatés d'avance                                     |               |               |
| Écart de conversion passif                                                     | Total des dettes et des produits constatés d'avance             | 38 116        | 23 836        |
|                                                                                | TOTAL DU PASSIF                                                 | 4 677 142     | 4 813 333     |
| Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques | Crédit-bail immobilier                                          |               |               |
|                                                                                | Crédit-bail mobilier                                            |               |               |
|                                                                                | Effets portés à l'escompte et non échus                         |               |               |
|                                                                                | Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an |               |               |
|                                                                                | à moins d'un an                                                 | 38 116        | 23 836        |
| (3) dont emprunts participatifs                                                |                                                                 |               |               |

Edité à partir de Loop V5.10.0



## Compte de résultat

### GREEN ENERGY 06

|                             | France                                                                                          | Exportation | Du 01/01/2023<br>Au 31/12/2023<br>12 mois | Du 01/11/2021<br>Au 31/12/2022<br>14 mois |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Produits d'exploitation (1) | Ventes de marchandises                                                                          |             |                                           |                                           |
|                             | Production vendue : - Biens                                                                     |             |                                           |                                           |
|                             | - Services                                                                                      |             |                                           |                                           |
|                             | Chiffre d'affaires net                                                                          |             |                                           |                                           |
|                             | Production stockée                                                                              |             |                                           |                                           |
| Charges d'exploitation (2)  | Production immobilisée                                                                          |             |                                           |                                           |
|                             | Produits nets partiels sur opérations à long terme                                              |             |                                           |                                           |
|                             | Subventions d'exploitation                                                                      |             | 2 000                                     |                                           |
|                             | Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges                                |             | 8                                         | 2                                         |
|                             | Autres produits                                                                                 |             |                                           |                                           |
|                             | Total                                                                                           |             | 2 008                                     | 2                                         |
| Charges d'exploitation (2)  | Marchandises Achat                                                                              |             |                                           |                                           |
|                             | Variation de stocks                                                                             |             |                                           |                                           |
|                             | Matières premières et autres approvisionnements Achat                                           |             |                                           |                                           |
|                             | Variation de stocks                                                                             |             |                                           |                                           |
|                             | Autres achats et charges externes (3)                                                           |             | 40 954                                    | 25 818                                    |
| Charges d'exploitation (2)  | Impôts, taxes et versements assimilés                                                           |             | 1 734                                     | 969                                       |
|                             | Salaires et traitements                                                                         |             | 143 796                                   | 79 181                                    |
|                             | Charges sociales                                                                                |             | 54 158                                    | 30 200                                    |
|                             | Dotations d'exploitation                                                                        |             |                                           |                                           |
|                             | • sur immobilisations                                                                           |             |                                           |                                           |
| Charges d'exploitation (2)  | amortissements provisions                                                                       |             |                                           |                                           |
|                             | • sur actif circulant                                                                           |             |                                           |                                           |
|                             | • pour risques et charges                                                                       |             |                                           |                                           |
|                             | Autres charges                                                                                  |             | 628                                       | 3                                         |
|                             | Total                                                                                           |             | 241 272                                   | 136 174                                   |
|                             | Résultat d'exploitation                                                                         | A           | -239 263                                  | -136 171                                  |
| Produits financiers         | Bénéfice attribué ou perte transférée                                                           | B           |                                           |                                           |
|                             | Perte supportée ou bénéfice transféré                                                           | C           |                                           |                                           |
|                             | Produits financiers de participations (4)                                                       |             |                                           |                                           |
|                             | Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4) |             | 26 691                                    | 8 414                                     |
|                             | Autres intérêts et produits assimilés (4)                                                       |             | 62 100                                    |                                           |
| Charges financières         | Reprises sur provisions, transferts de charges                                                  |             |                                           |                                           |
|                             | Différences positives de change                                                                 |             |                                           |                                           |
|                             | Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement                                   |             |                                           |                                           |
|                             | Total                                                                                           |             | 88 792                                    | 8 414                                     |
|                             | Dotations financières aux amortissements et provisions                                          |             |                                           |                                           |
| Charges financières         | Intérêts et charges assimilées (5)                                                              |             |                                           |                                           |
|                             | Différences négatives de change                                                                 |             |                                           |                                           |
|                             | Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement                                  |             |                                           |                                           |
|                             | Total                                                                                           |             |                                           |                                           |
|                             | Résultat financier                                                                              | D           | 88 792                                    | 8 414                                     |
|                             | RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)                                                  | E           | -150 471                                  | -127 757                                  |

Edité à partir de Loop V5.10.0

12/04/2024 13:21:02

Page : 6 / 24





## Compte de résultat

### GREEN ENERGY 06

|                                          |                                                                                                                 | Du 01/01/2023<br>Au 31/12/2023<br>12 mois | Du 01/11/2021<br>Au 31/12/2022<br>14 mois |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Produits exceptionnels                   | Produits exceptionnels sur opérations de gestion                                                                |                                           |                                           |
|                                          | Produits exceptionnels sur opérations en capital                                                                |                                           |                                           |
|                                          | Reprises sur provisions et transferts de charge                                                                 |                                           |                                           |
|                                          | Total                                                                                                           |                                           |                                           |
| Charges exceptionnelles                  | Charges exceptionnelles sur opérations de gestion                                                               |                                           |                                           |
|                                          | Charges exceptionnelles sur opérations en capital                                                               |                                           |                                           |
|                                          | Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions                                                      |                                           |                                           |
|                                          | Total                                                                                                           |                                           |                                           |
| Résultat exceptionnel                    |                                                                                                                 | F                                         |                                           |
| Participation des salariés aux résultats |                                                                                                                 | G                                         |                                           |
| Impôt sur les bénéfices                  |                                                                                                                 | H                                         |                                           |
| BÉNÉFICE OU PERTE ( ± E ± F - G - H )    |                                                                                                                 | -150 471                                  | -127 757                                  |
| Renvois                                  |                                                                                                                 |                                           |                                           |
| (1) Dont                                 | produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs<br>incidence après impôt des corrections d'erreurs |                                           |                                           |
| (2) Dont                                 | charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs<br>incidence après impôt des corrections d'erreurs |                                           |                                           |
| (3) Y compris                            | - redevances de crédit-bail mobilier<br>- redevances de crédit-bail immobilier                                  |                                           |                                           |
| (4) Dont                                 | produits concernant les entités liées                                                                           |                                           |                                           |
| (5) Dont                                 | intérêts concernant les entités liées                                                                           |                                           |                                           |